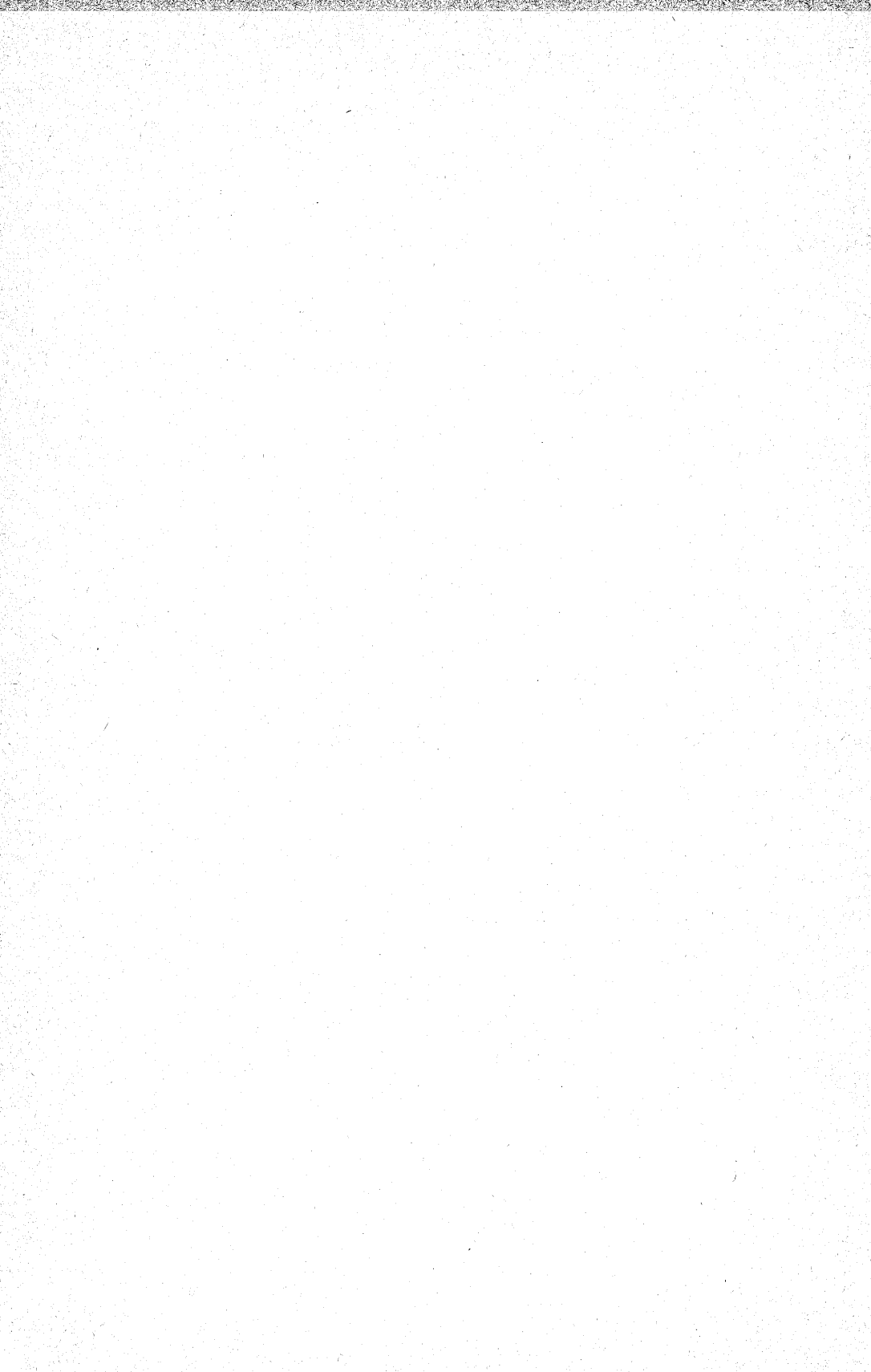


Réunion jointe
des Membres
DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU CONSEIL DE L'EUROPE
et des Membres
DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

COMPTE RENDU IN EXTENSO
DES DÉBATS

STRASBOURG
22 juin 1953



Réunion jointe

des Membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des Membres

DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

*COMPTE RENDU IN EXTENSO
DES DÉBATS*

STRASBOURG

22 juin 1953

AVERTISSEMENT

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans d'autres langues.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

(A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.

(I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.

(N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

(E) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue anglaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

SOMMAIRE

	Pages
<i>Communication de M. le président</i>	7
<i>Allocution de M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité</i>	8
<i>Interventions de :</i>	
<i>M^{lle} Klompé</i>	12
<i>MM. Preusker</i>	18
<i>Chetwynd</i>	23
<i>Birkelbach</i>	30
<i>Debré</i>	37
<i>Henle</i>	48
<i>Suspension et reprise de la séance.</i>	
<i>MM. Blaisse</i>	54
<i>Bell</i>	56
<i>Lannung</i>	59
<i>Robens</i>	62
<i>Nölting</i>	69
<i>Nadi</i>	71
<i>Motz</i>	74
<i>Wistrand</i>	78
<i>Lapie</i>	80
<i>Wigny</i>	83
<i>Laffargue</i>	88
<i>Dehousse</i>	94

<i>MM. von Merkatz</i>	100
<i>Teitgen</i>	104
<i>Lord Layton</i>	111
<i>Organisation de la suite des travaux :</i>	
<i>MM. le président, Jean Monnet, président de la Haute Autorité; de Menthon, président de l'Assemblée consultative</i>	118
<i>Suspension et reprise de la séance.</i>	
<i>Interventions de :</i>	
<i>MM. Spierenburg, membre de la Haute Autorité</i>	120
<i>Brown</i>	124
<i>Spierenburg</i>	124
<i>Jean Monnet, président de la Haute Autorité</i>	126
<i>Allocution et communications de M. le président</i>	132
<i>Table nominative</i>	133
<i>Table analytique</i>	137

PRÉSIDENCE DE M. FRANÇOIS DE MENTHON,

Président de l'Assemblée consultative

La séance est ouverte à 10 heures 45.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, la réunion jointe est ouverte.

Les bureaux de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée commune ont étudié en commun les questions posées par l'organisation de la présente réunion et sont tombés d'accord sur les points suivants :

Un représentant présent à cette réunion et membre des deux Assemblées ne peut pas se faire remplacer en tant que membre de l'Assemblée consultative par son suppléant.

Notre réunion a pour objet de procéder à une discussion en commun. Pour souligner le caractère libre de cette discussion, il ne sera distribué aucun ordre du jour. Cette discussion a pour but de faire connaître aux membres de chaque Assemblée les points de vue des membres de l'autre Assemblée, de façon que les deux Assemblées puissent ensuite voter séparément en pleine connaissance de cause.

Au cours de la présente réunion jointe, il ne sera procédé à aucun vote.

La présidence des séances sera assumée alternativement par les présidents des deux Assemblées.

Les règles de procédure seront celles de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Le secrétariat de la réunion jointe sera assuré par les secrétaires des deux Assemblées, travaillant en commun.

Le greffe de l'Assemblée consultative prend place à la droite

du président en exercice, celui de l'Assemblée commune à sa gauche.

Le compte rendu analytique des débats de la réunion jointe sera publié selon les règles appliquées pendant les débats de l'Assemblée commune.

Le compte rendu sténographique de ces débats sera imprimé d'un commun accord entre les deux secrétariats et publié dans les cinq langues.

La parole est à M. le président de la Haute Autorité.

M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens à vous exprimer, au nom de mes collègues de la Haute Autorité et en mon nom personnel, la très grande satisfaction que nous éprouvons à nous trouver ici aujourd'hui réunis avec les membres de l'Assemblée commune et les membres de l'Assemblée consultative. La coopération entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne du charbon et de l'acier est maintenant entrée définitivement dans une phase concrète.

Cette réunion, qui résulte des propositions que nous avons faites avec Lord Layton au mois de janvier dernier et qui ont été approuvées par l'Assemblée commune et l'Assemblée consultative, constitue une réalisation des propositions que M. Eden avait faites en vue de renforcer l'unité de l'Europe occidentale. En cette circonstance, je tiens à exprimer les vœux que nous formons tous pour le rétablissement du secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères du Royaume-Uni.

Cette réunion a été précédée par deux séances communes de la commission des questions économiques du Conseil de l'Europe avec la Haute Autorité. A ces réunions, nous avons déjà répondu à de nombreuses questions posées par les délégations des différents pays non membres de la Communauté. Vous avez maintenant reçu nos rapports. La Haute Autorité est ici pour répondre à vos questions.

Vous avez pu voir, par ces rapports, que notre Communauté est maintenant une réalité agissante :

La Communauté a créé, pour le charbon et l'acier, un vaste

marché européen de plus de 150 millions de consommateurs, aussi nombreux que les habitants des Etats-Unis d'Amérique. Dans les conditions fixées par le Traité, des droits de douane et les contingents ont été abolis entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas; les devises nécessaires aux paiements sont délivrées sans restriction aux acheteurs; les principales discriminations en matière de transport ont été supprimées. Le charbon et l'acier, le minerai de fer et la ferraille peuvent circuler librement, sans restriction ni discrimination, sous la seule réserve des mesures transitoires qui ont été prises pour éviter les chocs trop brusques et assurer les adaptations nécessaires.

Au risque de me répéter, et je m'en excuse auprès des membres de l'Assemblée commune, les décisions de ce premier Exécutif européen qu'est la Haute Autorité sont exécutées dans nos six pays comme s'ils n'en faisaient qu'un. C'est là une des transformations essentielles que réalise notre entreprise et le test de sa réussite.

Les membres de l'Assemblée de la Communauté qui siègent ici parmi vous exercent en ce moment, dans leur session actuelle, leur droit souverain de contrôle sur l'action de la Haute Autorité. La Cour de justice, qui a été saisie maintenant d'un certain nombre de recours contre les décisions de la Haute Autorité, se prononcera sans appel.

Ce premier marché commun, ces premières institutions supranationales, c'est l'Europe qui commence à s'unir.

Je suis heureux de saluer ici, dans cette Assemblée, les représentants des pays qui ont reconnu cette réalité nouvelle en accréditant à Luxembourg une représentation permanente : la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche. Je ne veux pas oublier la Suisse, bien qu'elle ne fasse pas partie du Conseil de l'Europe. La Grande-Bretagne a été la première à désigner sa délégation à Luxembourg, chargée d'établir avec la nouvelle Communauté une association intime et durable.

L'attitude des Etats-Unis vous est bien connue; une délégation permanente a été désignée par le Président des Etats-Unis auprès de la Communauté et les récentes lettres échangées par le Président Eisenhower et les commissions des affaires étrangères du Congrès, qui viennent d'être rendues publiques, confirment

d'une manière évidente l'appui et le concours que les Etats-Unis donnent à notre Communauté. Le Président Eisenhower y réaffirme que « l'unification de l'Europe est une nécessité pour la prospérité des Européens et pour la paix du monde entier ». Il déclare que « la Communauté du charbon et de l'acier lui semble être l'événement le plus prometteur et le plus constructif survenu jusqu'ici dans le sens de l'intégration politique et économique de l'Europe ».

Notre Communauté est une communauté ouverte. Nous souhaitons que d'autres pays s'y joignent dans les mêmes conditions que nous-mêmes. Je veux rappeler ici que, dès le premier jour, lorsque M. Robert Schuman a, au nom du Gouvernement français, fait sa déclaration du 9 mai 1950, il a invité tous les peuples d'Europe à se joindre à nous, à renoncer aux divisions du passé et, par la mise en commun des productions de charbon et d'acier, à assurer l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne.

La réunion d'aujourd'hui et la coopération que nous souhaitons développer avec le Conseil de l'Europe aboutira, je l'espère, à convaincre certains pays, dont les délégués ne siègent encore que sur les bancs de l'Assemblée consultative, à venir un jour prochain siéger également sur les bancs de l'Assemblée commune. Car, ainsi que je l'ai dit à de nombreuses reprises devant l'Assemblée commune, je tiens à répéter ici devant cette Assemblée que nous ne sommes pas une association de producteurs. Nous avons charge d'établir une première communauté européenne. Nous avons l'ambition de la faire aussi large que possible. Nous estimons qu'à cette entreprise l'association de la Grande-Bretagne est nécessaire. Maintenant que la Communauté est devenue une réalité, je ne doute pas que la Grande-Bretagne et nous-mêmes trouverons les formes de cette association intime et durable dont la délégation britannique à Luxembourg, dirigée d'une façon si éminente par Sir Cecil Weir, a reçu mission d'établir les bases avec nous. En ce qui nous concerne, nous sommes bien déterminés à apporter à la solution de cette grande entreprise des propositions concrètes.

Toute l'action de la Communauté, depuis qu'elle est créée, montre d'ailleurs qu'elle est préoccupée, comme le Traité lui

en fait une obligation, de tenir compte des intérêts des autres pays :

Nous avons accepté dans le G. A. T. T. les obligations de toute partie contractante. Je voudrais ici remercier les pays non membres de notre Communauté qui ont facilité l'accord avec cette organisation.

Nous avons établi une coopération et des contacts permanents avec l'O. E. C. E. Nous sommes en relations avec la Commission économique pour l'Europe et le Bureau international du travail, qui nous font bénéficier de leurs études et de leur expérience.

Dès l'établissement du marché commun pour l'acier, une première étape dans l'harmonisation des droits de douane sur un niveau plus bas s'est déjà trouvée réalisée et le contingentement des importations en provenance des pays extérieurs de la Communauté a perdu une grande partie de ses effets.

Tous les pays de l'Europe, même ceux qui ne sont pas membres de la Communauté, sont intéressés à l'action que nous allons maintenant pouvoir mener une fois établi le marché commun et qui, comme la Haute Autorité l'a annoncé à l'Assemblée commune, va maintenant s'engager, en outre de l'association avec la Grande-Bretagne, dans trois directions essentielles :

- développer la production et assurer le financement de cette expansion;
- compléter l'établissement du marché commun en mettant fin aux cartels qui l'entravent;
- préparer les moyens d'associer les travailleurs aux avantages d'une production améliorée et accrue.

Notre Communauté porte en elle-même le principe de ses développements ultérieurs. Ce principe est très simple, c'est la mise en commun des ressources, l'acceptation de règles communes administrées par des institutions communes dotées de pouvoirs effectifs.

L'Assemblée consultative a eu à connaître récemment des propositions actuellement soumises aux six gouvernements pour créer une autorité politique fondée sur un parlement élu au suffrage universel direct et sous l'autorité de laquelle seront pla-

cées, aussi bien la Communauté du charbon et de l'acier que la Communauté de défense.

Les règles et les institutions ne changent pas la nature des hommes, mais elles transforment leur comportement les uns vis-à-vis des autres. C'est l'expérience même de la civilisation. Les règles et les institutions que nous établissons contribueront essentiellement à orienter l'action des hommes d'Europe dans le sens de la paix. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M^{lle} Klompé.

M^{lle} Klompé (Pays-Bas). — (*E*) Monsieur le président, mesdames, messieurs, les présidents de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée commune m'ont demandé d'amorcer la discussion d'aujourd'hui en vous présentant le rapport que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'Assemblée commune au nom de la commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté. L'Assemblée commune l'a discuté la semaine passée. Ce rapport, quoique d'une portée modeste, intéressera particulièrement les membres de l'Assemblée consultative, car il traite des relations entre la Communauté des Six et les autres Etats membres du Conseil de l'Europe.

Je voudrais vous expliquer maintenant pourquoi nous nous trouvons dans une curieuse situation. Le rapport que la Haute Autorité a soumis à l'Assemblée commune vous a permis de vous rendre compte de l'effort presque surhumain qu'elle a fourni pour réaliser, dans les délais prévus, les plans nécessaires à l'établissement d'un marché commun du charbon et de l'acier. Vous apprécierez tous cet immense effort; et vous comprendrez aussi que pendant la courte période initiale de son existence la Communauté a dû s'acquitter d'une tâche énorme. Elle devait édifier non seulement ses propres institutions, mais aussi faire face à un problème vital et des plus urgents pour la Communauté, un problème qui demandait une décision immédiate : je veux parler de la suppression de toutes les discriminations en vue de l'ouverture du marché commun.

Etant donné l'urgence de cette tâche, il est évident que l'élaboration des règles d'une politique générale à suivre dans les divers domaines devait passer au second plan. La Haute Autorité a besoin de renseignements supplémentaires; autrement dit, il

faut qu'elle ait un aperçu plus clair des nombreux problèmes en question avant de pouvoir tracer les grandes lignes d'une politique. A l'heure actuelle, tout est en état d'évolution et il faudra beaucoup travailler pour réunir tous les éléments qui permettront de donner une vision claire et précise de la situation dans son ensemble. Aussi devons-nous limiter notre discussion comme nous l'avons fait déjà la semaine passée au cours des débats de l'Assemblée commune. Nous devons tous attendre la suite des événements.

Avant de commenter le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui vous intéresse particulièrement, je me permettrai de faire quelques remarques d'ordre général.

A l'heure présente, la situation politique de l'Europe est loin d'être encourageante et claire. L'Assemblée consultative aura cette semaine un débat général sur cette question. C'est pourquoi je n'introduirai pas mon rapport par un important discours politique, car je ne veux pas préjuger nos discussions futures. Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter de nos intérêts communs en ce qui concerne la Communauté du charbon et de l'acier; il nous faut donc limiter nos observations à cet objet.

Cependant, à la base du rapport il y a deux principes généraux que je voudrais dégager d'emblée.

Premièrement, quoi qu'il puisse arriver en Europe, en Asie, en Russie ou ailleurs, l'Europe doit rester ferme dans sa conviction que l'unité européenne est d'une importante primordiale et constitue la pierre d'angle de la paix mondiale. Aucune mesure ni aucune pression, d'où qu'elle vienne, ne doit nous servir de prétexte ou d'excuse pour diminuer les efforts que nous faisons en vue d'unir nos peuples et de leur assurer ainsi la paix, la prospérité et la liberté.

Nous admettons tous que, ces dernières années, certaines menaces ont hâté l'intégration européenne. Toutefois, notre Communauté ne peut et ne doit pas être édiflée sous l'empire de la crainte. Même si les meilleures relations existent entre le monde occidental et la Russie, nous devons nous unir pour des raisons politiques, économiques, sociales et morales. L'Europe a une tâche importante à remplir dans le monde actuel; elle doit devenir une partenaire forte et constructive dans la Communauté atlantique.

Ainsi que je l'ai déclaré à l'Assemblée commune — et le président de la Haute Autorité, exprimant sa propre conviction, l'a répété — la situation politique nous oblige plus que jamais à être courageux, réalistes, idéalistes et fermes. En cela je suis d'accord avec le message que le Comité des ministres a adressé à l'Assemblée consultative au mois de mai. Nous y lisons, en effet, ceci :

« Quelles que soient les incertitudes qui entourent la signification réelle d'une détente apparente, il est hors de doute que la tâche de l'unification européenne — tâche qui n'a pas été entreprise sous l'empire d'une menace de guerre — doit être poursuivie avec courage et détermination. Certes, nous nous féliciterons de tout relâchement de la tension internationale; mais aucun d'entre nous ne se permettra pour autant de ralentir sa marche vers ce but. »

Et voici le deuxième principe, qui est en rapport étroit avec le premier : il n'y a ni petite ni grande Europe; il y a l'Europe. Dans le domaine de l'évolution politique, la Communauté représente le noyau solide et rayonnant qui, loin de s'isoler du monde, doit rester accessible à toutes les nations de bonne volonté qui désirent se joindre à nous, soit comme membres, soit comme associés.

Actuellement, la Communauté est une entité économique qui comprend les territoires nettement délimités d'un certain nombre de pays. Elle ne saurait poursuivre une politique « isolationniste ». Il faut qu'elle soit ouverte — et ouverte dans deux sens. Elle doit exercer une action stimulante pour que son activité s'étende à d'autres secteurs de la vie politique, économique et sociale; d'autre part, elle doit rester ouverte pour que le nombre de ses membres puisse s'accroître.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre traite plus particulièrement des relations entre la Communauté et les autres pays du Conseil de l'Europe. Après avoir fait ces remarques générales — je les ai faites en quelque sorte à titre personnel, mais elles répondent à l'opinion de nombreux membres de l'Assemblée commune — je voudrais me borner à donner un bref aperçu du rapport lui-même.

En premier lieu, je voudrais dire à l'Assemblée consultative

combien l'Assemblée commune est heureuse que de si nombreux pays membres du Conseil de l'Europe aient délégué des représentations à Luxembourg afin de suivre d'aussi près que possible les travaux de la Communauté et de discuter des intérêts communs. La constitution d'une commission mixte a resserré les liens avec le Royaume-Uni. Dans cette commission, ainsi que dans d'autres commissions d'experts techniques, il s'est établi entre la Communauté et le Royaume-Uni une collaboration étroite et qui a déjà porté ses fruits.

Je voudrais dire pourquoi notre rapport revêt un caractère d'œuvre préliminaire. Avant d'établir des liens avec des pays tiers, il nous faut tout d'abord consolider notre propre Communauté et ensuite prendre des mesures concrètes dans le domaine des marchés, de la production, des investissements, des cartels, etc. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions placer une politique de négociation sur un terrain vraiment solide.

C'est dans la conclusion — paragraphes 24 à 27 — que se trouve la quintessence du rapport. On remarquera qu'aucune suggestion détaillée n'a été faite sur les relations avec des pays tiers. A cela, il y a deux raisons.

D'une part, nous avons cru qu'il serait inopportun de chercher à définir ou à préciser trop clairement le *modus operandi* de ces relations. Si elle le faisait, l'Assemblée commune risquerait de préjuger les négociations futures, alors qu'il faut laisser les parties intéressées conduire ces négociations avec une entière liberté d'action et dans une parfaite entente mutuelle. Créer en l'état actuel des choses un précédent quant à la forme et à l'étendue des relations extérieures de la Communauté, ce serait entraver ces relations plutôt que les faciliter.

La seconde raison est que l'Assemblée commune a pensé que, pour obtenir des résultats dans ce domaine, le mieux était de procéder d'une manière empirique. Aucun plan théorique ne saurait nous aider. Nous devons commencer par conclure des accords dans des domaines pratiques et de ces accords se dégageront les règles générales qui serviront de base à un traité d'association de longue durée. Dans ses conclusions, l'Assemblée commune a souligné l'importance qu'elle attribue à la coopération avec ces pays tiers; en effet, elle a déclaré clairement et nettement qu'à son avis l'unification de l'économie européenne

est si grandement souhaitable qu'aucune formule juridique ne doit être écartée *a priori*.

Il va sans dire que nous désirons tous que vous vous joigniez à nous en tant que membres. Nous comprenons et respectons néanmoins les raisons pour lesquelles, à l'heure qu'il est, vos gouvernements se refusent à transférer une partie de leurs pouvoirs à une communauté supranationale. C'est pourquoi nous sommes prêts à accepter toutes les formes de coopération qui répondent aux intérêts de la Communauté aussi bien qu'à ceux des autres membres du Conseil de l'Europe.

Je voudrais souligner à ce propos que l'Assemblée commune attache une grande importance au principe selon lequel la collaboration doit s'établir sur la base de la réciprocité. Si un pays tiers assume des responsabilités, il est évident qu'en échange il doit obtenir certains droits et que la Communauté doit admettre que des représentants de ce pays siègent, avec des droits nettement définis, dans certaines de ses institutions. Si je dis « certaines institutions », il me faut expliquer mon point de vue personnel et dire la raison pour laquelle je fais cette réserve.

A mon avis, dans une institution telle que la Haute Autorité, pour prendre cet exemple, nous ne saurions admettre un représentant d'un pays tiers qui agirait en vertu d'instructions de son gouvernement; son action serait incompatible avec le caractère authentiquement européen de cette institution.

Cependant, nous pourrions créer de nouvelles institutions dans lesquelles des pays tiers et la Communauté pourraient travailler à ce niveau. Mais en l'état actuel il serait imprudent d'avancer trop rapidement en essayant de définir du point de vue théorique le véritable caractère de l'association. Nous nous sommes donc abstenus de nous prononcer pour permettre aux choses de se développer librement selon les voies les plus pratiques et les plus sûres.

Vous avez certainement remarqué que nous soulignons très expressément le caractère ouvert de notre Communauté. Après ce que j'ai dit dans mon introduction, je n'ai pas cru nécessaire d'entrer dans les détails de ce principe. La communauté pense qu'elle a assumé vis-à-vis des autres pays d'Europe une grande responsabilité en ce sens qu'elle doit leur prouver que l'adhésion à notre Communauté leur ouvrira de nouvelles perspectives et

que la collaboration à l'échelon supranational est non seulement possible, mais aussi souhaitable et utile.

Dans sa conclusion, l'Assemblée commune a exprimé le désir de voir la Haute Autorité saisir toutes les occasions qui se présenteraient et prendre, avec le ferme désir de réussir, les mesures nécessaires pour assurer le progrès des négociations actuelles et futures. Je suis heureuse de pouvoir dire à l'Assemblée consultative que le président de la Haute Autorité, parlant au nom de celle-ci, nous a déclaré — et il l'a encore répété ce matin — que la Haute Autorité était entièrement d'accord avec cette conception et que, plutôt que d'attendre que les pays tiers agissent, elle prendrait elle-même des initiatives.

Avant de conclure, je voudrais faire encore une remarque d'ordre général; elle n'intéresse pas directement notre débat actuel — qui sera limité — mais elle peut nous donner à réfléchir pour l'avenir. Ce faisant, je reprendrai un moment mon rôle de représentant à l'Assemblée consultative. Aujourd'hui, la Communauté des Six est venue consulter l'Assemblée consultative. A ses yeux, le Conseil de l'Europe est un centre important dans lequel des relations peuvent s'établir et des liens se nouer entre la Communauté et les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Par ce geste, elle souligne une des tâches principales du Conseil de l'Europe, qui consiste à maintenir la cohésion européenne. Cependant, quand je me rappelle les discussions que nous avons eues sur le projet de traité élaboré par l'Assemblée ad hoc, je me souviens que beaucoup de représentants hésitaient à prendre la parole, estimant qu'il n'appartenait pas aux Huit de critiquer ou de faire des commentaires, tant qu'ils n'étaient pas disposés à assumer les mêmes responsabilités que les Six. A mon avis, c'est là une erreur, et même une erreur dangereuse. Elle est dangereuse parce que pareille conception de notre tâche d'Assemblée consultative peut nuire au Conseil de l'Europe en tant que tel.

Bien souvent, nous avons demandé que l'on nous consulte en tant qu'assemblée consultative; maintenant que nous sommes consultés, il nous faut répondre. Si vous êtes prêts à collaborer d'une manière ou d'une autre et à nouer des liens entre la Communauté des Six et les autres Etats membres du Conseil de l'Europe, dites-nous ce que vous voudriez que nous

fassions pour faciliter l'établissement de nos rapports réciproques et comment nous pourrions servir l'intérêt commun.

En cela, le Conseil de l'Europe a une grande responsabilité. Je suis convaincue que vous êtes disposés à l'assumer et que vous essaieriez de trouver le moyen de maintenir la cohésion européenne. Je vous l'ai déjà dit, la Communauté se considère comme un foyer de stimulation pour l'Europe entière. Actuellement, la situation politique en Europe est extrêmement incertaine et trouble. Nous nous trouvons en face de nombreux problèmes qui doivent être résolus. Bien que nous déplorions cet état de choses, j'espère qu'il nous donnera à tous une impulsion salutaire et que, prenant toujours mieux conscience de nos responsabilités, nous travaillerons en commun afin de développer la Communauté des Six dans l'esprit dans lequel elle a été formée : en quoi nous aurons fait un premier pas vers l'unification européenne.

Ainsi nous contribuerons grandement à amener la paix dans le monde. Nous atteindrons le but que nous nous sommes fixé, qui est d'apporter à nos peuples et en particulier à la jeune génération la paix, la prospérité et la liberté. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Preusker.

M. Preusker (République fédérale d'Allemagne). — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, en ma qualité de rapporteur et de vice-président de la commission du marché commun de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, je vais avoir l'honneur de vous entretenir des préoccupations d'ordre économique de notre Assemblée commune.

Ne craignez pas de me voir aborder certaines des questions traitées dans les rapports dont vous êtes saisis, qui nous ont paru extrêmement importantes pour le développement ultérieur de notre Communauté. Je voudrais plutôt soumettre à votre examen quelques considérations fondamentales, qui n'ont cessé de nous préoccuper au cours de tous nos débats de la semaine dernière et même de ces derniers mois.

Tout d'abord, le fait suivant n'a cessé de s'imposer à notre attention : la Communauté européenne du charbon et de l'acier possède, dans bien des domaines, des réserves de matières premières presque aussi importantes, parfois même plus importantes, que celles des Etats-Unis, et pourtant elle n'a réussi à assurer

jusqu'ici aux populations des pays qui la composent qu'une consommation d'acier représentant un peu plus du quart de celle des Etats-Unis.

Cela démontre à quel point l'Europe est en retard en matière de conditions d'existence, par suite de ses divisions et des conflits tragiques qui ont jalonné son passé. Ce sont ces antécédents que nous voulons surmonter au moyen de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. C'est le marché commun du charbon et de l'acier qui doit nous fournir le moyen d'atteindre ce but. Il exige une règle de jeu commune, dont l'élaboration forme l'objet principal du Traité instituant notre C. E. C. A. Il exige, en outre, un organe d'arbitrage chargé de veiller à l'observation des règles communes et de les développer. C'est là le rôle de la Haute Autorité qui, à son tour, est contrôlée par l'Assemblée commune.

La règle du jeu du marché commun ne pouvait se fonder que sur la reconnaissance du principe de la concurrence loyale, désormais incompatible avec toutes les formes d'égoïsme national, qu'il s'agisse de subventions, discriminations, contingentements, puissance de monopoles, contrôle des changes, dispositions fiscales ou autres mesures douanières et monétaires.

Il est très facile de dire qu'il faut renoncer à toutes les pratiques discriminatoires, qui, somme toute, loin de faire progresser nos peuples, ont réduit leurs conditions d'existence à un niveau inférieur à celui du reste du monde. Mais la Haute Autorité a prouvé jusqu'ici qu'elle s'attaquait à ce problème avec autant d'énergie que de tact.

Nous possédons depuis le 10 février dernier un marché commun du charbon, du minerai et de la ferraille et, depuis le 1^{er} mai, un marché commun de l'acier. La Haute Autorité a réussi à ouvrir le marché commun de l'acier en éliminant complètement toutes les réglementations nationales et ententes sur les prix, en vigueur depuis des dizaines d'années.

La concurrence et les prix sont donc libres pour les entreprises sidérurgiques de la Communauté depuis le 1^{er} mai et, dans le domaine du minerai de fer, depuis le 10 février.

Pour le charbon et la ferraille, la Haute Autorité n'a pas encore pu aller tout à fait aussi loin. Les prix maxima existent toujours pour ces deux catégories de produits. Mais il appert d'ores et déjà que l'ouverture du marché commun a allégé et

amélioré la situation, en matière de ferraille et de charbon, à un point tel que la Haute Autorité peut envisager, dans ce domaine également, un assouplissement plutôt qu'un renforcement des règlements relatifs aux prix maxima.

La Haute Autorité a pris pour principe d'intervenir le moins possible au sein du marché commun, mais, en revanche, aussi souvent qu'il le faudra auprès des gouvernements pour faire abolir les différenciations, les subventions et les discriminations nationales, tout en veillant à ce que les mesures visant à intégrer les économies nationales dans le marché commun n'entraînent aucune perturbation dans ces économies. On peut dire que la sage application de ce principe général par la Haute Autorité a donné d'heureux résultats.

On aurait pu craindre que la suppression — déjà très poussée — des subventions n'entraînât sur le marché commun une hausse des prix destinée à compenser la perte ainsi infligée. Il n'en a rien été. Au contraire, malgré l'incertitude qui subsiste encore à la fin de cette première phase de l'établissement du marché commun, on peut dire que le niveau général des prix, dans nos diverses économies nationales, n'a pas monté, bien qu'au cours de la période d'adaptation nécessaire on ait enregistré des cas isolés de hausse ou de baisse des prix.

En créant le marché commun, la Haute Autorité et notre Assemblée commune visent naturellement à obtenir, à la longue, une baisse des prix et, par contrecoup, un accroissement de la production et de la consommation de charbon et d'acier dans nos diverses économies nationales.

A en juger par les résultats déjà connus, on peut espérer que cette baisse des prix aura lieu. Voici les facteurs qui semblent autoriser cet espoir :

- d'une part, le fait même de l'établissement du marché commun, fondé sur le principe de la libre concurrence;
- en deuxième lieu, l'uniformisation et le calcul des tarifs de transport à l'intérieur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, opérations déjà commencées et à poursuivre conformément aux dispositions du Traité;
- en troisième lieu, le fait que le Traité reconnaît à toutes les entreprises de la Communauté le droit d'aligner leurs

prix sur les prix inférieurs d'autres entreprises de la Communauté, en vue d'accélérer l'évolution vers une production de masse;

- enfin, le rassemblement de tout le potentiel économique de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, en vue de trouver des capitaux sur les marchés financiers des pays de la Communauté ou du reste du monde, à des conditions que l'importance du potentiel en question et la grandeur des buts de la Communauté européenne du charbon et de l'acier permettent d'espérer plus avantageuses et plus sûres que celles que pourrait éventuellement obtenir une entreprise isolée.

Or, des possibilités de financement meilleures et plus avantageuses pour notre industrie des produits de base — si en retard sur celle des Etats-Unis — signifient que l'on pourra renoncer dans une mesure de plus en plus grande à l'autofinancement, pratiqué jusqu'ici, en faveur du financement par le marché financier. La réduction de frais qui en résultera permettra à son tour de diminuer le prix des produits du marché commun et, par voie de conséquence, d'augmenter la production et la consommation.

Toutefois, ce n'est pas là tout ce que nous avons en vue et qui est déjà en partie en voie de réalisation. La Haute Autorité n'est pas seulement l'arbitre des règles du jeu de ce marché commun; elle joue encore, dans le développement économique général de notre Communauté, le rôle d'un sage meneur de jeu. Ce rôle consiste, non seulement à sauvegarder nos possibilités d'expansion économique, mais encore à faire face, le cas échéant, à une crise passagère que viendraient à provoquer des événements indépendants de notre volonté — je songe notamment à l'évolution de la situation en Corée.

Je tiens à souligner, à cet égard, l'importance particulière de l'article 57 de notre Traité, qui charge la Haute Autorité de prendre, dans une telle éventualité, de concert avec les gouvernements de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, toutes les mesures permettant d'influencer indirectement la conjoncture par des investissements publics de toute espèce.

Si j'insiste tellement sur ce point, c'est parce qu'il offre peut-être à notre Communauté européenne du charbon et de l'acier un

excellent moyen de substituer à la méfiance la confiance. La question ne se pose pas pour l'instant, car nous n'avons pas encore eu, Dieu merci! à faire face à une crise de ce genre.

Jusqu'ici, en période de crise, il était pour ainsi dire d'usage que chaque pays tentât de se dérober à la crise en « l'exportant » vers des pays tiers par des mesures de dumping ou d'autres pratiques discriminatoires du même genre. Au sein de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, il n'est déjà plus question d'exporter ainsi des crises vers un autre pays membre; tous les pays s'efforcent, au contraire, « d'exporter » vers le pays membre voisin la stabilité plutôt que la crise.

Je puis garantir aux autres membres du Conseil de l'Europe que l'Assemblée commune est fermement décidée aussi à ne pas laisser « exporter » de crises de la Communauté vers des pays tiers. Nous voulons, au contraire, appliquer à leur égard aussi le même principe de concurrence loyale, les mêmes règles de coordination générale en matière d'économie, de finances, de crédit et de monnaie. Nous espérons que si nous réussissons à nous entendre avec eux sur ces principes — en les amenant, soit à adhérer à notre Communauté, soit à s'y associer — nous contribuerons d'un commun accord à la stabilité de l'ensemble du monde libre.

Je crois vous avoir démontré toute l'importance que revêtent d'ores et déjà les projets de notre Communauté, non seulement du point de vue économique et social, mais aussi du point de vue politique, du fait que notre Communauté est à même de contribuer à la stabilité politique du monde occidental libre.

Je dirai, pour terminer, qu'en augmentant la confiance et la stabilité dans le domaine économique, la Communauté européenne du charbon et de l'acier a déjà suscité une réalité qui dépasse le cadre purement économique et ne permet plus de revenir en arrière, mais seulement d'avancer toujours vers une Europe unie, libre, pacifique et heureuse. Je veux espérer que de nos débats d'aujourd'hui naîtra la volonté d'étendre autant que possible à tous les peuples libres d'Europe l'union créée par la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Chetwynd.

M. Chetwynd (Royaume-Uni). — (E) Prenant la parole dans ce débat, j'ai l'agréable devoir de féliciter la Haute Autorité qui a si rapidement mis en œuvre ses projets et rédigé des rapports excellents et circonstanciés. Je suis particulièrement heureux de constater qu'en l'espace de quelques mois la Communauté du charbon et de l'acier s'est transformée, d'un projet sur le papier, en une organisation réaliste et active.

La naissance de la Haute Autorité a été enveloppée — du moins dans mon pays — d'un nuage de mysticisme, et c'est pourquoi il faut absolument que tous ses actes soient justifiés devant le public. Les rapports ne cachent pas combien il importe que des renseignements complets et sincères soient donnés pour balayer les soupçons qui entourent le plan et cela non seulement pour les six pays, mais aussi en ce qui concerne la Grande-Bretagne; j'estime donc qu'il faut continuer à donner une large publicité aux travaux de la Haute Autorité.

Je n'ai ni l'intention ni d'ailleurs le droit de m'occuper des questions intérieures relatives à l'établissement du marché commun. Mais je note avec satisfaction les progrès qui ont été faits pour libérer le commerce du charbon, de la ferraille et de l'acier dans les six pays. Bien entendu, c'est là un prélude nécessaire; mais nous n'en sommes qu'au début. Le travail véritable commencera lorsque la Haute Autorité sera devant la tâche consistant à stimuler la production dans les centres où elle est le plus rentable et à diriger les nouveaux investissements vers les endroits qui en ont le plus grand besoin en vue de l'accroissement de la production et de l'augmentation de la demande mondiale.

La véritable épreuve consistera à faire baisser les prix de fabrication et à les maintenir à un niveau bas, tout en sauvegardant les salaires et les conditions de vie des travailleurs de la sidérurgie et du charbonnage, en maintenant le plein emploi et en élevant le niveau de vie dans toute l'Europe et dans le monde entier.

En m'adressant à cette Assemblée, je me propose principalement de définir et de discuter les relations entre la Grande-Bretagne et la Communauté.

Naturellement, mes opinions n'engagent que moi-même; je crois cependant qu'elles sont partagées par la plupart de mes collègues et qu'en les exprimant je me fais le porte-parole de

l'immense majorité de l'opinion publique de la Grande-Bretagne.

Si l'on veut pouvoir fixer exactement nos relations, il est nécessaire de se rappeler quelques faits : l'Angleterre produit autant de charbon que les six pays de la Communauté réunis; notre production d'acier s'élève à peu près à la moitié de la leur; plus qu'aucun autre pays nous dépendons de nos exportations.

Quant à notre action, nous nous trouvons en présence de trois possibilités.

La première consisterait à devenir membre de la Communauté. Cela n'est pas encore possible; rien jusqu'à présent n'a encore pu convaincre le gouvernement et le peuple britanniques que nous pourrions abandonner une part de notre souveraineté dans des domaines vitaux de l'industrie en faveur d'un organe supranational lié à une entité fédérale politique.

La deuxième serait de rester dans l'isolement. Ce n'est pas une position praticable et, à mon avis, la Grande-Bretagne ne peut se tenir à l'écart de l'Europe et se désintéresser de ce qui s'y fait.

La troisième est l'association, qui a toujours été l'un des principaux objectifs politiques de la Grande-Bretagne. A ce propos, je voudrais rappeler à l'Assemblée la fin du discours que Sir Stafford Cripps a prononcé devant la Chambre des Communes le 26 juin 1950 sur le Plan Schuman. Il y a trois ans, presque jour pour jour, il déclarait :

« Néanmoins, nous considérons que l'effort français qui tend à éliminer la séculaire lutte entre la France et l'Allemagne est important et nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir, soit pour nous joindre, soit pour nous associer à tout projet qui aura l'approbation des six pays dont les ministres se réunissent actuellement à Paris. »

C'était là un engagement ferme que nous avons réalisé selon la lettre et davantage encore selon l'esprit.

Je voudrais rappeler à cette Assemblée que c'est sur l'initiative de mon collègue M. Robens, chef de la délégation des travaillistes britanniques à l'Assemblée consultative, que nous avons inséré dans l'acte de dénationalisation de l'industrie sidérurgique de Grande-Bretagne des dispositions qui obligent le Gouvernement à renseigner la Commission de l'acier et du fer sur ce qui se

passé à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, en échange de quoi il reçoit de cet organisme des avis sur toutes les questions concernant les relations entre le Royaume-Uni et la Communauté. A mon avis, cette décision était juste et opportune.

De plus, le prompt envoi de Sir Cecil Weir et de sa délégation à Luxembourg est un autre gage de notre sincère désir de collaboration. Cette délégation, munie de larges pouvoirs, composée d'hommes experts dans les questions officielles et industrielles, suit tous les développements et a pour tâche immédiate de mettre en pratique l'engagement pris par le Gouvernement « d'établir les bases d'une association étroite et durable entre la Grande-Bretagne et la Communauté ».

Le problème que nous devons affronter maintenant est celui-ci : pouvons-nous établir une liaison plus formelle et plus détaillée au moyen d'un traité? A mon avis, c'est là manifestement la solution à longue échéance, mais je pense qu'il serait prématuré de la concrétiser en des termes officiels avant de voir plus clairement la direction dans laquelle nous allons. Cela ne veut pas dire que nous devons nous contenter de laisser les choses dans leur état actuel d'imprécision. Je suis sûr que cela ne répondrait ni à l'intérêt de la Communauté ni à celui des charbonnages et de l'industrie sidérurgique britanniques. Nous ne pouvons pas continuer à apparaître devant les Européens comme le peuple ayant la meilleure part des deux mondes, mais un minimum de responsabilités.

Bien entendu, nous sommes un peuple empirique. Nous sommes enclins à fonder nos jugements sur des résultats acquis; nous ne sommes pas de ceux qui sautent brusquement dans le vide. C'est avec précaution que nous approchons le problème de l'établissement de relations plus serrées, car l'expérience qui se fait actuellement en est encore à ses débuts. Plus tard, il sera plus facile de voir quelle sera la politique de la Haute Autorité en matière de production, d'investissements et de prix; plus tard, nous pourrons mieux voir ce que sera le marché mondial.

En ce qui concerne l'acier, il n'y a pas nécessairement conflit d'intérêts entre l'industrie britannique et celles des pays de la Communauté. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, il n'y a aucune raison de ne pas aboutir à un accord formel qui spécifierait les droits et les devoirs de la Grande-Bretagne dans ses relations avec la Communauté. Il n'est pas

exact de dire que notre unique intérêt est de tirer profit de nos connaissances sur ce qui se passe à Luxembourg; nous voulons aussi donner quelque chose à l'Europe.

Du point de vue du rendement technologique et en ce qui concerne le prix de revient, la Grande-Bretagne n'a actuellement rien à craindre d'une concurrence loyale de la Communauté. Il n'est pas question que, par l'effet de bas prix, nous portions préjudice à la Communauté sur le marché commun; il n'est pas davantage question que nous perdions notre marché intérieur au profit des producteurs du continent. Le problème principal portera sur les marchés des pays tiers sur lesquels les producteurs de Grande-Bretagne et les producteurs européens s'affronteront en concurrents.

Il est un point que je voudrais souligner plus que tout autre. Il faut qu'en Grande-Bretagne nous ayons l'assurance qu'il n'y aura pas de restauration du cartel international de l'acier et de sa contrepartie européenne, le cartel européen de l'acier, dont l'activité a été si pernicieuse dans les années qui suivirent 1930 : production restreinte, fixation de prix et de quotas, répartition des marchés d'outre-mer, et non pas dans l'intérêt des consommateurs et par la fourniture d'acier en grande quantité et à bon marché, mais pour tirer de grands profits et des prix élevés, pour maintenir des aciéries travaillant à grands frais et d'une façon non économique, et pour tenir les approvisionnements à un niveau bas. C'était bien là une politique désastreuse.

La Grande-Bretagne serait prête à faire des concessions pour éviter le retour de pareille situation. Dans sa lutte contre la résurrection des cartels — résurrection que certains signes troublants nous font craindre — la Haute Autorité pourra compter sur l'appui total de la Grande-Bretagne.

Certes, nous nous heurtons à des difficultés en ce qui concerne la préférence manifestée pour les produits britanniques dans les pays britanniques d'outre-mer, en ce qui concerne les doubles prix dans le domaine du charbon, etc. Mais il serait sage que, dans cette Assemblée, nous nous concentrons sur les points sur lesquels nous sommes d'accord et sur lesquels la Grande-Bretagne désire réellement établir avec la Communauté une association effective, durable et profitable pour les deux parties.

Je voudrais donner deux exemples pratiques de ce que j'en-

tends exprimer ainsi. Tout d'abord, nous devons être toujours prêts à échanger des renseignements sur les progrès de la recherche scientifique et de la technique et sur la sécurité et l'hygiène dans nos industries du charbon et de l'acier. Les questions intéressant la production, les investissements, les marchés, les prix et les conditions de travail nous concernant tous, l'échange d'informations et la consultation mutuelle sur ces sujets ne peuvent qu'être profitables. Cette association étroite avec la Communauté du charbon et de l'acier, en plein développement, répond non seulement aux intérêts de l'unité européenne, mais également aux intérêts britanniques.

En développant notre association, nous devons, si possible, ajuster nos propres plans aux programmes de la Communauté; en même temps, nos plans devront influencer la Communauté dans la réalisation des siens.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Dans le secteur de l'acier, certains programmes de la Communauté pourraient être mieux aménagés en ce sens qu'elle pourrait importer du coke pour les hauts fourneaux. Il devrait certainement être possible de conclure un arrangement ferme entre la Grande-Bretagne et la Communauté, en application duquel celle-ci serait approvisionnée en coke de provenance britannique grâce à l'installation de nouvelles cokeries sur notre côte orientale.

En ce qui concerne le minerai de fer, nous devrions pouvoir élaborer un plan commun de coopération ou au moins d'activités complémentaires aux fins d'exploiter pour notre avantage mutuel les nouvelles ressources de minerai de fer dans l'Afrique du Nord et ailleurs. Nous éviterions ainsi des luttes de concurrence et pourrions assurer l'approvisionnement en minerai et en ferraille, ce qui nous permettrait de maintenir l'équilibre dans l'industrie sidérurgique de l'Europe occidentale.

L'approvisionnement en ferraille représente un problème sérieux; il a entravé pendant quelques années le développement de l'industrie sidérurgique britannique. Il est absolument nécessaire d'établir un juste prix et d'élaborer un programme commun pour la fourniture des quantités de ferraille dont nous avons besoin.

Je pense qu'il y a là un domaine dans lequel le Conseil de l'Europe pourrait déployer une activité pratique. Nous pourrions

organiser en commun une action européenne de la ferraille, conçue avec imagination et dont nous partagerions loyalement le résultat, ce qui nous épargnerait mainte âpre lutte pour les ressources limitées dont nous disposons actuellement. C'est là une chose importante non seulement pour les pays producteurs d'acier, mais aussi pour les pays consommateurs, et je suis certain que si nous nous mettions à l'œuvre avec énergie, nous pourrions arriver à des résultats surprenants. En même temps, je souligne la nécessité d'agir avec une économie plus grande dans l'emploi de nos matières peu abondantes.

Je voudrais toucher brièvement un sujet qui me préoccupe beaucoup. Il s'agit des bruits dangereux qui circulent actuellement dans certains milieux sur les dangers de la surproduction. On parle déjà de notre excessive capacité de production; on dit qu'il nous faut avancer avec précaution dans la réalisation de nos projets et envisager, le cas échéant, de réduire la production. Il me semble que nous devrions plutôt tendre vers l'expansion de l'industrie sidérurgique, si nous voulons pouvoir faire face aux engagements que nous avons pris, c'est-à-dire élever le niveau de vie non seulement chez nous, mais aussi dans les territoires insuffisamment développés à travers le monde.

Aux prophètes de malheur qui nous prédisent une fois de plus qu'il y aura bientôt trop d'acier dans le monde, nous pouvons répondre que le problème ne réside pas dans la surproduction, mais dans la sous-consommation. La consommation d'acier par habitant peut nous servir d'étalon pour évaluer le niveau de vie dans les différents pays. Les derniers chiffres dont nous disposons pour l'année 1951 montrent qu'aux Etats-Unis la consommation d'acier par habitant était de 1.343 lb. Le Royaume-Uni consommait à peu près la moitié de cette quantité, c'est-à-dire environ 642 lb.; en Allemagne, la consommation était de 497 lb., ce qui est inférieur à la moyenne de 1937-1938 qui s'élevait à 596 lb. En Belgique, la consommation atteignait 488 lb.; aux Pays-Bas, 428 lb., en France 407 lb. et en Italie 166 lb.

Un profond abîme sépare donc les Etats-Unis du reste du monde. Il existe des écarts considérables entre les niveaux de consommation dans les différents pays de l'Europe occidentale : ainsi, en France la consommation n'atteint que les deux tiers et en Italie seulement le quart de la consommation du Royaume-Uni.

Il me paraît donc vain de parler de surproduction quand on

a sous les yeux de tels chiffres. Il est même criminel de parler de la sorte si nous pensons à l'homme moyen d'Extrême-Orient qui ne consomme que 30 lb. d'acier par an et à l'Africain moyen qui n'en consomme que 20 lb. Si ces peuples arrivaient à combler ne serait-ce qu'un cinquième du gouffre qui sépare leur niveau de vie du nôtre, l'augmentation de leur demande d'acier qui en résulterait serait plus élevée que la production actuelle totale de la Grande-Bretagne et des pays de la Communauté.

Par conséquent, et pour autant que nous puissions prédire l'avenir, il existe une demande et un besoin pour tout l'acier que nous pouvons produire. Nous devons soutenir la Haute Autorité dans tous les efforts qu'elle fera pour relever le niveau de vie de ses peuples par le moyen des deux grandes industries dont elle a la charge.

Permettez-moi de résumer le problème de nos relations. Dans un de nos débats à la Chambre des Communes, Sir Winston Churchill, l'actuel Premier ministre, a déclaré qu'il fallait d'abord bien regarder la jeune fille avant de l'épouser. A mon avis, nous ne pouvons pas épouser la jeune fille parce que nous avons des amours plus anciennes et plus fortes. Nous ne pouvons pas non plus vivre dans le péché et jouir de tous les privilèges du mariage sans assumer aucune des responsabilités qu'il implique. La question qui se pose à nous est de savoir si nous pouvons maintenir la compréhension, la tolérance et l'absence de passion grâce auxquelles une durable amitié platonique pourrait régner entre nous. Assurément, des difficultés surgiront; mais je crois que la chose peut se faire.

De toute manière, il n'y a aucune raison de ne pas discuter la question et de ne pas examiner si, en substituant des rapports plus formels et plus définis au lien très souple qui existe actuellement, nous ne nous ménagerons pas certains avantages qui compenseront largement les dangers que nous pourrions courir.

Traitant la question de l'association, nous sommes en face d'une invitation et d'une inspiration à la fois. L'invitation : trouver les moyens qui nous permettront de vivre ensemble. L'inspiration : la vision d'une Europe unie, prospère, progressiste et libre. Je crois que les chefs qui guident ces industries et dirigent nos délibérations sur ces questions seront si profondément inspirés par cette vision que nous pourrons, comme nous le devons, répondre avec succès à cette invitation. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Birkelbach.

M. Birkelbach (République fédérale d'Allemagne). — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous, les socialistes allemands, avons salué avec satisfaction l'annonce de la convocation d'une réunion mixte de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée commune de la C. E. C. A. Cette réunion devrait permettre aux parlementaires des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne font pas partie de la C. E. C. A. de se prononcer en présence de la Haute Autorité — comme les membres de l'Assemblée commune l'ont fait ces jours-ci — sur le rapport général sur l'activité de la Communauté et de demander, le cas échéant, des éclaircissements complémentaires.

Mais cette réunion mixte devrait encore, semble-t-il, permettre de tirer des conclusions des résultats déjà perceptibles de l'expérience C. E. C. A., notamment pour ce qui est de savoir comment peut être créée la grande Europe et si une voie claire et nette, praticable pour tous les pays, s'offre à cette fin.

Nul n'ignore que le parti socialiste allemand s'est prononcé contre le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier. S'il a adopté cette attitude, c'est parce qu'ils estimaient que la voie dans laquelle les six pays s'étaient engagés ne menait qu'en apparence à cette unification de l'Europe, qui nous tient à cœur à tous.

Je ne veux pas rouvrir aujourd'hui le débat sur le fond. Je voudrais plutôt profiter de l'occasion pour vous exposer, en prenant pour base le rapport de la Haute Autorité, ainsi que les résultats des travaux des commissions et de la réunion plénière de l'Assemblée commune, quelques points à mon sens importants. On me permettra toutefois de formuler encore quelques observations d'ordre général, à seule fin de mettre en lumière la situation particulière dans laquelle se trouve la République fédérale d'Allemagne.

A notre avis, l'unification de l'Europe n'est possible que si les partenaires à rassembler sont libres et égaux.

Or, ce principe est inconciliable avec les mesures spéciales qui sont prises en Allemagne, notamment dans le secteur du charbon et de l'acier, en exécution de volontés étrangères. On

ne saurait évidemment les imputer à la Haute Autorité; mais, je suis certain que, dans tout autre pays ainsi traité, la population se formaliserait aussi de tels procédés.

Je songe à la loi n° 27 des Puissances alliées, portant décartellisation des industries allemandes des matières de base. Cette loi a eu, ces dernières semaines, des suites très remarquables. En effet, quelques usines métallurgiques françaises ont acquis les titres de propriété d'une des plus grandes entreprises minières d'Allemagne, qui extrait environ 6,5 millions de tonnes de houille par an, soit un peu plus de la moitié de la production annuelle totale actuelle des Pays-Bas. Des négociations sont en cours pour l'achat d'autres entreprises du même genre.

Il faut voir dans cette transaction la conséquence de lois édictées par les autorités d'occupation. Si j'en parle, ce n'est que pour vous montrer comment nous, les socialistes allemands, ne voulons pas voir interpréter l'égalité des droits des partenaires.

Vous comprendrez certainement aussi que nous ne voudrions pas voir négliger certaines autres situations particulières découlant de la division actuelle de l'Allemagne en deux parties ou, si vous préférez, en trois, compte tenu de la Sarre. La Haute Autorité elle-même n'a-t-elle pas refusé d'accorder, pendant une période de transition, un statut d'exception aux aciéries situées à la périphérie du territoire actuellement intégré, notamment à Lübeck, à Watenstedt-Salzgitter et en Bavière. En raison de leur situation géographique, ces aciéries approvisionnaient un secteur avec lequel la ligne de démarcation séparant les zones les empêche dorénavant de communiquer.

Nous insisterons sur la situation particulière de ces aciéries, ainsi que sur la nécessité urgente de permettre à notre propre sidérurgie de rattraper le retard en matière d'investissements que lui ont infligé les destructions causées par la guerre et les démontages d'usines, ainsi que les restrictions naguère imposées à la production. Ce faisant, nous ne cesserons de vérifier si les mesures prises par la Haute Autorité sont de nature à diminuer ou à augmenter ce handicap.

La décision prise sur la question controversée des taxes, par exemple, ne nous a pas convaincus qu'il n'existe pas de motif d'inquiétude. Je ne veux pas, toutefois, m'étendre sur ce souci particulier de l'Allemagne, mais j'aborderai la question

de savoir si l'on peut prendre la structure de la C. E. C. A. comme modèle pour l'intégration européenne.

Pour cela, nous avons déjà un petit fonds d'expérience à consulter. En premier lieu, tous les rapports des commissions de l'Assemblée commune, et tout particulièrement celui de la commission des investissements, établissent que les parlementaires aspirent à ne pas être appelés à prendre position *a posteriori* seulement sur les décisions importantes de la Haute Autorité, mais à avoir, dès le début, la faculté d'influer sur elles. C'est ainsi que le projet de résolution soumis à l'Assemblée commune par ladite commission se termine par le vœu suivant :

« L'Assemblée commune...

» demande qu'en attendant ce prochain débat devant l'Assemblée, sa commission compétente soit tenue régulièrement et préalablement informée en ce qui concerne le premier programme d'investissements actuellement envisagé par la Haute Autorité. »

La Haute Autorité ne s'est pas encore prononcée nettement à ce sujet. Ces derniers jours, ses porte-parole ont déclaré à diverses reprises qu'elle étudiait ces questions du point de vue des rapports des institutions entre elles et de la répartition de leurs attributions et qu'elle se proposait de les traiter à fond le dernier jour, c'est-à-dire demain. Je crois pouvoir conclure de cette attitude de la Haute Autorité que celle-ci, s'appuyant sur le Traité, n'entend reconnaître à l'Assemblée commune, c'est-à-dire au parlement, que des pouvoirs très restreints. Cela témoigne nettement, à mon avis, de la position très forte, presque dictatoriale, que prend la Haute Autorité. Cette raison suffit, à elle seule, à m'empêcher de considérer la structure de la C. E. C. A. comme un modèle pour l'intégration européenne.

La position qu'a prise la Haute Autorité à propos des relations avec des pays tiers, et qui se trouve exposée à la page 23 du rapport général sur l'activité de la Communauté, est également sujette à caution; voici le passage en cause :

« Au cours des derniers mois, la Communauté a étendu et approfondi ses relations extérieures. Elle ne constitue et ne veut constituer en aucune façon un ensemble autarcique, ni

une communauté restreinte. Elle compte, parmi les six pays qui lui ont donné naissance, des pays producteurs de charbon et d'acier, et des pays consommateurs. Ses limites ne sont pas fixées par elle, mais par les pays mêmes qui, pour le moment, ne se joignent pas à la Communauté. Il ne tient qu'à eux que ces limites soient étendues et que les barrières qui séparent les pays d'Europe, barrières dont l'ambition de la Communauté est de commencer l'élimination, soient progressivement, et d'une manière plus large encore, abolies. »

A mon avis, il faut trouver des voies et des moyens permettant de réaliser l'unification de l'Europe sous d'autres formes aussi. C'est pourquoi je suis heureux de constater que la commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté a formulé, à la dernière page de son rapport, des conclusions que nous approuvons tous. Elle y déclare en effet :

« L'unification de l'économie européenne est si souhaitable qu'aucune formule juridique ne doit être écartée *a priori*. »

Je voudrais aborder maintenant quelques questions particulières qui n'intéressent pas que les pays membres de la Communauté.

Dans son premier Exposé sur la situation de la Communauté, en date du 10 janvier 1953, la Haute Autorité a procédé à une estimation à long terme de l'accroissement de la production. Cette évaluation donne un pourcentage plus faible que celle de l'O. E. C. E. que nous connaissons, à savoir 20 % au lieu de 25 %.

Pour justifier cet écart, la Haute Autorité déclare, à la page 116 de son exposé sur la situation de la Communauté :

« La signification des accroissements envisagés est différente. L'O. E. C. E. propose l'accroissement qui peut être réalisé moyennant un effort soutenu et cohérent. »

Je crois que nous avons tous lieu de nous demander comment un tel effort soutenu et cohérent en vue de l'accroissement de la production peut aussi être favorisé par la Haute Autorité. Celle-ci reconnaît elle-même qu'un tel effort soutenu et cohérent est nécessaire, en soulignant toutefois qu'il ne dépend pas que

d'elle. Comme de nombreux milieux ont de plus en plus l'impression qu'il faudra peut-être compter sous peu avec un effritement de la conjoncture, cet effort soutenu et cohérent devient de plus en plus urgent.

Il y a donc lieu de se demander quelles mesures la C. E. C. A. devrait préparer, le cas échéant, de concert avec les gouvernements, y compris ceux des Etats non membres, et avec l'O. E. C. E., pour pouvoir parer efficacement à un effritement de la conjoncture. Avec le concours de ses collaborateurs, la Haute Autorité pourrait effectuer à cette fin certains travaux préparatoires n'intéressant pas seulement le domaine limité de sa compétence. Le Traité instituant la C. E. C. A. contient assez d'éléments de planification pour que la Haute Autorité, qui peut aussi bien freiner qu'encourager les investissements, soit parfaitement à même d'apporter une contribution dépassant l'aide théorique, pour peu qu'elle y soit résolue. En tant que socialistes, nous suivrons avec une attention particulière sa conduite en la matière.

Il est évident qu'un porte-parole du parti socialiste doit tenir à prendre position également au sujet des aspects sociaux de l'activité de la C. E. C. A.

Etant donné le nombre des questions qui méritent d'être débattues dans cet ordre d'idées, les efforts des membres de l'Assemblée commune devraient tendre avant tout à inciter la Haute Autorité à prendre également des initiatives spéciales dans le domaine social.

Ces jours derniers, la Haute Autorité a expliqué que le Traité ne lui donnait que peu de pouvoirs directs à cet égard. C'est peut-être exact dans une certaine mesure, si l'on considère la politique sociale comme une question à part. En réalité, toutefois, il y a toujours interdépendance étroite entre les effets d'ordre économique et les effets d'ordre social des mesures prises. Le président de la Haute Autorité l'a d'ailleurs expressément reconnu dans une lettre qu'il a adressée au président de la commission des affaires sociales. Les décisions d'ordre économique acquièrent de ce fait une importance particulière.

A la page 47 du rapport spécial de la Haute Autorité sur l'établissement du marché commun de l'acier, on lit ce qui suit au sujet des taxes sur le chiffre d'affaires :

« En prenant cette décision, la Haute Autorité a fait une déclaration indiquant qu'elle décidait d'examiner immédiatement avec les gouvernements intéressés, selon la procédure prévue au paragraphe 2, chiffre 4, de la Convention sur les dispositions transitoires, l'effet sur les industries du charbon et de l'acier des dispositions relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, en vue d'améliorer le système d'exonération et de compensation actuellement en vigueur. Dans la lettre que la Haute Autorité a adressée aux gouvernements à ce sujet, le 1^{er} mai 1953, elle demande que cet examen soit conduit dans le plus bref délai et qu'il soit terminé au plus tard le 31 décembre 1953.

» Si les conclusions de cette étude amenaient la Haute Autorité à reconnaître que le système actuel doit être amélioré, elle ferait aux gouvernements, qui ont conservé leurs pouvoirs en matière fiscale, les propositions nécessaires. »

Il importe, selon moi, que la Haute Autorité, si elle se propose de prendre une telle initiative dans le domaine des impôts indirects, où le Traité ne lui reconnaît également qu'une compétence très limitée, et si elle fait des propositions à ce sujet aux gouvernements, applique, pour faire une politique sociale active, la procédure prévue à l'article 3 du Traité, aux termes duquel les institutions de la Communauté doivent « promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre ».

Le synchronisme de telles initiatives s'impose, ne serait-ce qu'en raison des dangers qui se présenteront sans cela dès que de nouveaux éléments du coût — les impôts, par exemple — seront, au cours de la réalisation du marché commun, harmonisés, c'est-à-dire jusqu'à un certain point stabilisés. Il s'ensuivra alors automatiquement, le cas échéant, qu'une concurrence éventuelle portera de plus en plus fortement sur les éléments du coût qui seront demeurés souples, c'est-à-dire sur la rétribution de la main-d'œuvre.

Cela ne dégénérera peut-être pas forcément en une concurrence déloyale aux dépens des salaires, mais il est néanmoins évident que les marges dont disposent les associations ouvrières, les syndicats, pour obtenir l'amélioration des salaires et des conditions de travail seront réduites, tout au moins dans quelques secteurs du marché commun.

La fixation de prix maxima pour des produits qui exigent beaucoup de main-d'œuvre, comme le charbon et l'acier, peut entraîner des effets analogues.

Je n'ai pas voulu manquer d'attirer votre attention sur ces relations.

Le plan Schuman ne doit pas compromettre la position des salariés dans leur lutte pour leur part du produit social. Nous ne voudrions pas que les positions de départ que nous avons conquises en Allemagne, du fait d'un puissant mouvement syndical démocratique et de l'octroi aux salariés du droit de participer à la gestion des entreprises minières et des établissements sidérurgiques, fussent sapées par le canal de la C. E. C. A., avant même d'avoir pu être réellement occupées.

Je ne crains pas de signaler qu'en Allemagne, même les partisans de la méthode qui s'est traduite par la création de la C. E. C. A. commencent à déchanter. C'est ainsi que, dans l'avis qu'il a présenté le 1^{er} mai, le conseiller scientifique du ministère fédéral des affaires économiques exprime l'opinion qu'une série d'« intégrations partielles additionnelles » de branches particulières de l'économie ne saurait être considérée comme une contribution efficace à la création d'un marché intérieur.

Ce sont peut-être des considérations du même ordre qui ont incité la commission du marché commun à exprimer, dans ses conclusions, le souhait — je cite textuellement :

« que l'Assemblée commune reprenne à son compte le vœu que la commission formule, auquel s'associe d'ailleurs la Haute Autorité : pour que la Communauté européenne du charbon et de l'acier obtienne son plein succès, il faut dès maintenant convaincre les peuples, les parlements et les gouvernements du fait qu'une coordination de leurs politiques économiques, financières, monétaires et de crédit, ainsi qu'une intégration économique complète, se présentent comme le moyen approprié, non seulement pour résoudre tous les problèmes difficiles apparus dans le cadre de la C. E. C. A., mais aussi pour servir efficacement leurs propres intérêts politiques, économiques et sociaux. »

Il convient d'ailleurs de constater qu'aux termes des conclusions de la commission, cette coordination des politiques éco-

nomiques, financières, monétaires et de crédit ne devait pas se limiter aux six pays de la Communauté. Au contraire, la commission voulait ainsi également adresser un appel aux Etats qui n'en sont pas membres.

Nous, les socialistes allemands, avons affirmé dès le début la nécessité d'une coordination des politiques économiques, financières, monétaires et de crédit. Nous serions heureux si cette Assemblée pouvait prendre des mesures efficaces, en s'inspirant notamment du rapport sur une politique commune de plein emploi, adopté en mai 1951 par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous entendrons encore ce matin deux orateurs, M. Michel Debré et M. Henle.

Nous pourrions ensuite suspendre nos travaux et les reprendre cet après-midi à quinze heures et demie. (*Assentiment.*)

Je demande à ceux de nos collègues qui désireraient parler cet après-midi de bien vouloir se faire inscrire. Nous considérons la liste des orateurs comme close à l'issue de la réunion de ce matin vers midi et demi.

La parole est à M. Debré.

M. Debré (France). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, discutant de la politique européenne, nous discutons sinon du sort de millions d'hommes — il faut être modeste — en tout cas d'une certaine orientation qui pourrait être ou qui sera donnée à leur destin, c'est-à-dire qu'il convient, parlant d'un si grave problème, de ne pas louer ou critiquer au hasard et de ne pas construire ou démolir à la légère.

L'Assemblée consultative et le Conseil de l'Europe ont été, il y a quelques années, une première tentative et, disons-le, une première déception. S'il ne s'agissait que de réunir des hommes politiques de différents pays, de s'efforcer d'établir entre eux et leurs groupements politiques de bonnes relations, d'affirmer et de réaffirmer les principes de liberté qui sont à la base de notre civilisation, le Conseil de l'Europe a réussi. Mais nous devons considérer que dans cette pauvre Europe où nous vivons il n'y a eu, du fait du traité de Londres, aucune construction nouvelle, aucune amélioration économique ou sociale et aucune améliora-

tion du standing politique des nations européennes dans le monde.

La Communauté du charbon et de l'acier a été une nouvelle tentative. Il est trop tôt pour l'apprécier. Nous avons entendu au cours des jours précédents des louanges et des réserves; je dirais volontiers qu'il n'y a eu ni assez de louanges ni assez de réserves.

Pas assez de louanges, car c'est un effort méritoire que de porter le fer rougé dans un édifice artificiel de production et de distribution. Le caractère artificiel de notre système économique nous présente vraiment le visage d'un système qui ne peut durer. Réellement, la volonté de revenir à la nature des choses est saine en soi-même.

En même temps, on n'a pas fait assez de réserves. Nous avons entendu hier de longs développements, assez imprécis d'ailleurs, sur les investissements; l'idée générale qui se dessine est de fonder ces investissements sur la productivité, sur le prix de revient. C'est, dans une large mesure, supposer le problème résolu. C'est, en effet, admettre non seulement que l'avenir des nations européennes sera définitivement différent de ce que fut leur passé, mais aussi que les économies nationales, les main-d'œuvre, c'est-à-dire, en définitive, les peuples, possèdent une souplesse, une fluidité qu'en vérité nous ne leur connaissons pas. Il est donc, il faut s'en rendre compte à temps, assez artificiel, dans ce monde avant tout politique, de ne fixer ces règles que sur des impératifs de prix de revient.

Cela dit, il est trop tôt, tant pour les louanges que pour les réserves. Mais il est un domaine où il n'est pas trop tôt d'intervenir, un domaine où il me paraît urgent de parler, d'avertir, où il me semble nécessaire, une fois de plus, d'attirer l'attention des esprits impartiaux. Ce domaine, le voici — ou plutôt cette thèse, la voici : la Communauté du charbon et de l'acier serait le seul point de départ, le seul modèle de la construction décisive d'une Europe unie.

Cette erreur avait été faite jadis en ce qui concerne le Conseil de l'Europe. Prenons garde de ne pas la commettre de nouveau!

Nous constatons, en effet, qu'il y a deux manières couramment répandues de présenter cette Communauté.

L'une consiste à dire : la Communauté du charbon et de l'acier est le point de départ d'une évolution qui saisira toutes

les attributions, toutes les souverainetés de l'Etat, lesquelles seront les unes après les autres transférées suivant le même modèle, afin d'aboutir à un transfert progressif de la souveraineté totale des nations.

L'autre manière de présenter la Communauté est la suivante : il faut hâter, nous dit-on, la création d'une communauté politique sur le même modèle que la Communauté du charbon et de l'acier, sinon l'avenir de cette Communauté du charbon et de l'acier sera compromis. Voilà une argumentation qui rend hostile à toute organisation politique de l'Europe qui ne serait pas fondée sur le même modèle que la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

La conclusion de cette thèse et de cette double argumentation est la suivante : il faut se hâter de voter la communauté de défense; il faut approuver sans hésiter le projet de communauté politique tel qu'il résulte des travaux de l'Assemblée dite ad hoc. Qui n'est pas de cet avis est un mauvais Européen, un ennemi de l'Europe, donc de la liberté.

Je tiens à m'élever dès maintenant contre cette thèse et contre l'ampleur qu'on lui donne, contre le caractère officiel, j'ose le dire, dont la revêt la Haute Autorité du charbon et de l'acier elle-même.

Nous avons entendu, au cours d'un voyage récent du président et de différents membres aux Etats-Unis, des déclarations liminaires, puis des déclarations successives, des auditions devant les commissions compétentes, un communiqué officiel. De cet ensemble il résulte que le président et les représentants de la Haute Autorité ont moins parlé de charbon et d'acier que de l'avenir de la Communauté de défense et de l'avenir de la Communauté politique telle qu'elle résulte du texte de l'Assemblée dite ad hoc. C'est là la manifestation la plus éclatante de cet état d'esprit qui consiste à considérer la Communauté du charbon et de l'acier comme le modèle décisif et à jeter hors de l'Europe quiconque s'oppose, soit à l'armée européenne, soit à la communauté politique. La Communauté du charbon et de l'acier serait-elle la loi politique de l'Europe? Cela, je ne peux pas l'admettre et je ne suis pas le seul.

Je formulerai d'abord une première observation, sur laquelle

je n'insisterai pas, me réservant, le cas échéant, d'en dire plus long au sein de l'Assemblée commune.

En prenant cette position, la Haute Autorité sort de ses attributions et méconnaît le Traité qui est sa charte. Il n'appartient pas à la Haute Autorité du charbon et de l'acier de prendre position sur des questions qui ne sont pas dans le Traité sur le charbon et l'acier. Il ne lui appartient pas de discuter avec des gouvernements étrangers de problèmes qui ne sont pas dans le Traité du charbon et de l'acier. Il ne lui appartient pas davantage de vouloir, même en apparence, forcer la main à des gouvernements, à des parlements, en faisant pression sur le Gouvernement américain ou l'opinion américaine. Tout cela devait être rappelé et ne doit jamais être oublié! En effet, le Traité est clair, comme, d'autre part, est clair ce principe fondamental que toute délégation de souveraineté, toute mesure relative à des transferts de souveraineté doit s'interpréter restrictivement. La compétence de la Haute Autorité en matière de charbon et d'acier est limitée au charbon et à l'acier et ne s'applique à rien d'autre.

Je ne suis pas le seul à le dire, moi qui parais suspect à nombre d'entre vous. Il a paru, il y a quelques semaines, un livre du professeur Reuter précédé d'une préface de M. Robert Schuman — on voit que mes auteurs sont bons — dans lequel il est clairement affirmé que la compétence de la Haute Autorité se limite, notamment en matière de politique extérieure, au problème du charbon et de l'acier, strictement entendu selon la lettre du Traité. Comme le système de la démocratie, la politique de la liberté est fondée sur le respect du droit; je mets en garde la Haute Autorité contre la méconnaissance de l'esprit et de la lettre du Traité, dont elle fait preuve.

Si je n'avais eu que cette observation à faire, je n'aurais pas, mesdames, messieurs, choisi ce grand aréopage. Une autre remarque doit être faite. La Communauté européenne du charbon et de l'acier peut faire, nous l'espérons, une œuvre sérieuse et valable et nous pouvons la soutenir dans son effort en matière de charbon et d'acier.

Toutefois, je ne crois pas qu'elle soit la préfiguration de la politique européenne que nous souhaitons. Elle est, comme l'a été et comme le demeure le Conseil de l'Europe, une tentative, une étape. Il y a des idées à prendre au système du Conseil de

l'Europe, il y a des idées à prendre au système qui est à la base de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, mais ce n'est ni dans l'une ni dans l'autre voie que nous aurons probablement des chances d'aller vers une prompte et valable organisation nouvelle de l'Europe.

Je ne veux pas développer une nouvelle fois des idées que j'ai déjà exposées trop souvent, sans doute, au gré de quelques-uns d'entre vous; je veux simplement souligner — et ceci entre directement dans mon propos — qu'en faisant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier la seule base de toute politique européenne, il est possible qu'en fin de compte on ne serve pas cette politique européenne.

L'idée première de la Communauté du charbon et de l'acier, idée implicite dans ce traité mais expressément établie dans le projet sur l'armée européenne et dans l'avant-projet de communauté politique, c'est l'idée de fusion des nations, en tout cas de fusion de certaines nations. Le système, en effet, est celui-ci : les nations sont invitées à transférer leur souveraineté. Qui dit transfert de souveraineté dit constitution d'une souveraineté nouvelle ou appel à une souveraineté nouvelle. Cette souveraineté nouvelle, on l'appelle souveraineté européenne, c'est-à-dire que l'on suppose acquise l'existence d'une nation européenne qui n'attendrait que ses institutions, soit militaires, soit politiques, pour prendre vie.

Cette thèse est dangereuse parce qu'elle est irréaliste et inexacte. Je l'ai dit bien souvent et ne cesserai de le dire : la première réalité politique, dans notre vieille Europe et même dans l'ensemble de l'Occident, c'est la nation, comme d'ailleurs la première et fondamentale nécessité de la démocratie est l'autorité issue de la souveraineté nationale. Or, l'Europe, que nous le voulions ou non, n'est pas une nation et ne représente pas une souveraineté. Elle est un ensemble de nations. Construire un gouvernement sur une conception nationale qui n'existe pas, vouloir que cette autorité commande à des gouvernements qui, eux, reposent sur des nations, c'est se lancer dans une impasse.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier ne s'en rend pas compte, placée qu'elle est devant un problème certes grave, mais qui, cependant, reste technique et économique, celui du charbon et de l'acier. Mais dès qu'elle touche à un problème politique — et le projet de la Communauté européenne de

défense touche à la politique — le divorce sera éclatant et l'on verra que la voie où l'on s'engage est sans issue. Ne le constate-t-on pas déjà, d'ailleurs ?

Je ne reviendrai pas ici sur un problème français similaire à celui qu'évoquait tout à l'heure notre honorable collègue britannique lorsqu'il parlait de la Communauté des nations britanniques. Nous avons, nous, à sauvegarder, à développer notre communauté intercontinentale qui se nomme l'Union française. Quand on analyse les principes politiques des communautés fondées sur la fusion des nations, on s'aperçoit qu'il y a incompatibilité entre cette thèse et le développement, je dirai même le maintien de l'Union française.

Un autre exemple me permettra, je le crois, d'établir que la voie où l'on veut nous engager est sans issue. A ce point de mon propos, je me permettrai d'être plus net et, si je le puis, plus ferme encore.

Dans cette conception de l'Europe fondée sur la fusion de certaines nations, sur l'idée d'un transfert de souverainetés à une souveraineté européenne, il n'y a place pour aucune extension valable.

On nous dit : « Nous sommes un commencement, nous sommes une première réunion. » C'est l'idée exprimée par le président de la Haute Autorité, et c'est aussi M^{lle} Klompé qui a dit tout à l'heure : « Nous ouvrons nos bras à d'autres. » Il est tout à fait normal de dire : « Commençons sans attendre. » Mais il y faut une condition. Il faut établir un système qui permette à d'autres de se joindre à nous. Or, je tiens à le dire pour la seconde fois dans cette enceinte, le système qui est à la base de la Communauté du charbon et de l'acier et qui a été appliqué aux deux autres projet et avant-projet de traités est un système fermé, fondé sur l'idée d'une souveraineté nouvelle. L'adhésion des Etats suppose de leur part une abdication non seulement de certaines attributions, mais du principe de leur existence, du principe qui garantit la liberté de leurs citoyens.

Dans ces conditions, nous n'obtiendrons jamais l'adhésion de la Grande-Bretagne ni celle de bien d'autres pays européens.

Prenons, par exemple, le cas de la Grande-Bretagne, que l'on nous présente sous des jours si variés,

Nous connaissons le refus opposé par le Gouvernement de la Grande-Bretagne, par son opposition parlementaire, par l'opinion publique. Cependant, on nous dit : Voyez, la Grande-Bretagne s'associe à nous, elle envoie une délégation nombreuse. Elle discute, c'est un premier pas.

Est-il sérieux de nous dire cela? Peut-on croire que la Grande-Bretagne acceptera notre discipline, une politique d'investissements identique à la nôtre? En cas de crise, y aura-t-il une autorité commune qui appliquera ici et là la même politique? En vérité, il y a quelque chose de plus sérieux que tout cela, c'est le refus absolu opposé par la Grande-Bretagne en ce qui concerne la Communauté du charbon et de l'acier.

Je ne sais pas si certains d'entre vous ont lu le discours, qui a fait tant de bruit, de Sir Winston Churchill. Parlant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, il a prononcé ces mots : « ... cette Communauté où, je crois, nous avons des observateurs ». Cette phrase ironique mais décisive détruit peut-être l'importance que l'on veut bien donner à la participation de la Grande-Bretagne aux discussions de la Communauté du charbon et de l'acier, participation qui, pour certains, préfigure encore une union future.

Lorsque les deux autres projets, qui procèdent des mêmes principes, celui de l'armée européenne et celui de la communauté politique, seront réalisés, la Grande-Bretagne enverra également de distingués officiers d'état-major, elle installera ses troupes pour la durée qui lui paraîtra — et à elle seule — nécessaire, mais sans prendre le moindre engagement.

Soyons sérieux, mesdames, messieurs. Ce système est un système fermé, un système fondé sur l'adhésion à une nouvelle souveraineté et qui ne permet pas l'accèsion de nouveaux pays, notamment de la Grande-Bretagne, bien qu'on dise à chaque instant que nous tendons les bras à tous les pays qui voudront s'y jeter.

Le caractère fermé qui marque le principe, la base du système dit de communauté, apparaît encore quand on réfléchit à une contradiction politique inconsciente contenue dans le dernier discours adressé par le Président des Etats-Unis à son peuple et, par-delà son peuple, à l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le Président des Etats-Unis a dit d'abord : « Nous voulons, en ce qui concerne les nations européennes de l'Est, qu'elles puissent disposer d'une indépendance complète. »

Il a dit ensuite : « Elles doivent participer à une communauté libre de l'Europe. »

Toutefois, si ces nations doivent participer à une communauté libre de l'Europe, ce ne peut être à ce type de communauté qui, cependant, paraît réclamé par le Gouvernement américain, une communauté politique du type de la Communauté du charbon et de l'acier ou du projet de communauté de défense, car là il s'agit de communautés fermées où les nations viennent à condition d'abandonner leur indépendance, cette indépendance que cependant on réclame pour elles et vers laquelle, alors qu'elles sont enchaînées, elles tournent leur espoir angoissé. Cette contradiction, comme ce refus définitif de la Grande-Bretagne, n'indiquent-ils pas que nous sommes dans une voie sans issue? Nous commençons d'ailleurs à le voir.

Partant des principes appliqués au charbon et à l'acier, l'Assemblée ad hoc a envisagé un projet de constitution politique. Elle veut un gouvernement indépendant des gouvernements et représentant une nouvelle souveraineté. Elle veut la fusion, l'abdication des nations. Que voyons-nous? Tous les gouvernements européens, en tout cas bon nombre d'entre eux, hésitent à s'engager.

L'Assemblée a également prévu un parlement issu de cette prétendue souveraineté européenne et statuant à la majorité pour les problèmes fondamentaux du droit, de la législation et de la politique. Que voyons-nous? Dans la plupart des parlements, il y a une très vive hésitation, pour ne pas dire davantage, à donner à ce parlement prétendument européen autre chose que les domaines d'action les plus étroits. Au surplus, on s'aperçoit que partout, sur ces principes qui constituent la négation de la souveraineté nationale, on se heurte aux Constitutions existantes, non seulement à leurs dispositions formelles, mais à leurs principes fondamentaux; partout on se heurte aux nécessités d'une révision constitutionnelle.

Il serait pourtant simple de présenter une troisième organisation politique de l'Europe qui ne soit issue ni du Conseil de l'Europe ni des principes qui sont à l'origine de la Communauté

du charbon et de l'acier. Il suffirait d'établir une politique d'association des nations, et non pas de leur fusion, et d'envisager la création d'une autorité européenne qui soit assise sur les souverainetés nationales « déléguées », et non « transférées » à des représentants théoriques d'une prétendue souveraineté européenne.

Les progrès seraient sensibles; ils seraient rapides.

Pourquoi ne pas envisager un pacte entre les nations, qui pourrait commencer par Six et qui serait sans doute signé par bien d'autres? Ce pacte établirait une autorité exécutive de l'Europe, qui serait assurée par les présidents du conseil se réunissant chaque mois. Ce pacte prévoirait aussi une assemblée qui serait une assemblée élue, mais qui ne s'inspirerait pas du modèle moderne des Etats unitaires tel que le prévoit l'avant-projet de communauté politique; ce serait non pas une assemblée législative ou gouvernementale, mais une assemblée à pouvoirs financiers et qui, en même temps, assurerait le respect du pacte constitutionnel signé par les nations.

Quand je vois des formations politiques et même des hommes politiques hésiter à prendre ce chemin et continuer avec entêtement à progresser dans la voie sans issue de la fusion des nations et de l'abdication des souverainetés nationales, je me demande si cette volonté de ne pas prendre le chemin le plus simple ne traduit pas une certaine hésitation à affirmer une organisation valable pour l'Europe.

Qu'on ne dise pas qu'un tel système est impossible : il n'a pas été tenté. Qu'on ne dise pas qu'il est incompatible avec le marché commun : nous avons connu, au siècle passé, des marchés communs avec absence de droits de douane et absence d'obstacles monétaires, tandis que les nations conservaient leur souveraineté avec leurs gouvernements indépendants, ce que je ne propose pas de maintenir!

Ce marché commun du charbon et de l'acier, on en fait à juste titre l'éloge et, on loue avec raison la Haute Autorité pour l'avoir établi. Mais, ce faisant, elle n'a fait qu'appliquer la décision prise par les gouvernements et les parlements de supprimer toutes les frontières douanières et monétaires en cette matière. Sans diminuer le mérite de la Haute Autorité, qui a accompli une tâche difficile, il faut bien dire qu'elle n'a été

chargée que d'une simple tâche d'application, les principes ayant été, j'y insiste, décidés par les parlements et les gouvernements.

Enfin, le système de réunion des présidents du conseil et de l'Assemblée, d'une assemblée qui ne serait pas politique et gouvernementale, est un système ouvert. C'est un pacte entre nations. C'est une association entre Etats démocratiques limitant mais n'abdiquant pas leur souveraineté d'Etat et demeurant fidèles aux principes du pouvoir démocratique.

Il est possible de commencer en s'adressant aussi bien à la Grande-Bretagne qu'aux futures nations que nous voudrions un jour libérées. Il s'agit véritablement d'une communauté libre de nations.

Peut-être, un jour, dans quelques années, dans une ou deux générations, pourra-t-on parler d'une manière valable de souveraineté européenne. Actuellement, croyez-moi, ce n'est pas le cas. La première réalité est nationale, car elle est le lien étroit, qui n'est pas seulement psychologique, encore moins folklorique, entre l'idée de liberté et l'idée de patrie, liées l'une à l'autre, comme nous le voyons d'ailleurs dans les patries qui souffrent au-delà du rideau de fer.

Peut-être cet attachement à l'idée nationale, cette seule réalité politique est-elle une faiblesse. C'est même certainement une faiblesse. Mais c'est de cette réalité qu'il faut partir, car elle est aussi valable, croyez-moi, que la réalité de l'empire de Charlemagne, dont on vient nous dire qu'il est la grande nouveauté du jour, alors que toutes les tentatives pour reconstituer cet empire ont exigé le recours à des tyrannies et se sont effondrées au cours des siècles par la révolte consciente des hommes libres.

Excusez la véhémence de mon propos, mais, comme il m'est déjà arrivé de le dire, et comme un grand nombre d'entre vous d'ailleurs, nous appartenons à une génération qui a le droit d'aller toujours, quelles que soient les affirmations des pontifes, plus avant dans l'examen de ce qu'on lui propose. Notre génération a vu l'effondrement de la politique démocratique entre les deux guerres. Elle a le droit de chercher les réalités derrière les apparences qu'on lui présente. En outre, notre génération, par la forme du combat auquel certains d'entre nous ont été condamnés, a appris à ne pas avoir peur de la solitude, fût-ce contre

les puissants, fût-ce contre une grande puissance. Elle a appris qu'il faut, pour bâtir quelque chose de solide en politique, aller jusqu'aux sources de la liberté.

On veut aujourd'hui nous enfermer dans le raisonnement suivant : vous êtes pour la liberté; puisque vous êtes pour la liberté, vous êtes donc pour l'Europe; étant pour l'Europe, vous êtes par conséquent pour l'Europe des Six; donc vous êtes pour la fusion des nations, suivant les principes de la Communauté du charbon et de l'acier appliqués à l'armée et à la politique.

Eh bien! je dis que c'est là un faux raisonnement, un raisonnement coupable, que nous ne serons jamais assez nombreux à dénoncer!

Le Conseil de l'Europe est une première et valable approximation; nous connaissons tous ses défauts : l'absence d'attributions, l'excessive étendue de sa composition, peut-être, l'absence d'exécutif.

La Communauté du charbon et de l'acier est une deuxième approximation. Nous voyons ses défauts : dans l'ordre politique, elle ne peut pas servir, car le supranational a un sens s'il est l'association des gouvernements légitimes; il perd son sens quand il touche les grands problèmes politiques, quand il veut l'abdication des souverainetés nationales au profit de l'idée d'une souveraineté européenne qui n'existe pas, d'une nation européenne que nous devons créer, mais que nous ne devons pas supposer.

Il est probable, et à mon avis certain, que les progrès décisifs pour l'organisation politique de l'Europe se feront dans une troisième voie. Que demain le gouvernement politique de l'Europe soit l'expression des souverainetés légitimes de chaque nation, que la première assemblée élue soit, comme les premières assemblées de nos vieilles nations, une assemblée à pouvoirs financiers et attributions constitutionnelles, et non pas à pouvoirs politiques, législatifs et gouvernementaux : sur cette base, vous pouvez laisser faire le temps, car c'est une bonne base de départ. S'entêter en prenant comme lois saintes et sacrées les principes de la Communauté du charbon et de l'acier, les appliquer à l'armée et à la politique, ce n'est pas la certitude de parvenir au succès. Bien au contraire, en heurtant les réalités nationales, sachez-le, méditez-le, vous donnez, au moins dans certains pays, aux communistes le privilège du patriotisme; et pourtant, ils ne sont pas dignes qu'on leur donne ce privilège!

En tout cas, c'est ma conviction, si la Haute Autorité, au mépris des traités, entend sortir de son rôle, procéder à des affirmations, prendre des engagements, afin de créer un certain trouble dans les esprits et de pousser, je ne crains pas de le dire, le Gouvernement américain à imposer en matière politique et en matière militaire, à nos nations, à nos opinions et à nos parlements, une conception européenne qui n'est qu'une conception parmi d'autres, je ne crois pas que la Haute Autorité qui, en matière de charbon et d'acier, a du beau travail à accomplir, puisse travailler pour le bien commun. Elle n'y travaille pas davantage en voulant fabriquer une orthodoxie européenne.

Voilà, je crois, monsieur le président, mesdames, messieurs, ce qu'il fallait dire. Je suis allé peut-être un peu loin en parlant de cette orthodoxie européenne qu'on voudrait nous imposer. En me laissant parler, vous avez montré, en effet, qu'il n'y avait pas encore, au moins dans cette Assemblée, d'orthodoxie et je vous en remercie. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — J'ai deux communications à faire à l'Assemblée.

La première s'adresse aux membres de l'Assemblée consultative. Les trois commissions compétentes de cette Assemblée, commission des affaires générales, commission des questions économiques et commission des questions sociales, se réuniront ce soir à 21 heures 30.

Jé demande en second lieu à ceux d'entre vous qui désirent prendre la parole cet après-midi de s'inscrire avant 13 heures. La liste sera ensuite considérée comme close, car il est indispensable que nous puissions prévoir l'organisation des débats de la réunion jointe pour cet après-midi.

La parole est M. Henle.

M. Henle (République fédérale d'Allemagne). — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, je crois que tout le monde est d'accord pour estimer qu'il convient d'établir entre nos deux Assemblées, réunies en commun dans cette salle, non seulement des contacts et une collaboration étroite — ne servons-nous pas, en fin de compte, les mêmes fins? — mais encore un échange réciproque des expériences.

Ainsi la nécessité de l'intégration nous est-elle apparue d'une façon particulièrement impressionnante; mais, d'autre part, nous n'avons pas tardé à apercevoir tout aussi nettement les difficultés et les insuffisances de l'intégration partielle que réalise la Communauté du charbon et de l'acier.

Vous me permettez de ne pas entrer ici dans les détails. Je voudrais simplement dire que les travaux pratiques poursuivis à la Communauté du charbon et de l'acier nous ont montré dès les débuts que nous avons à affronter des questions que les parties contractantes, lors de la conclusion du traité instituant notre Communauté, avaient cru pouvoir négliger. La vérité est qu'une intégration partielle exige de nombreuses mesures d'adaptation et de compensation. Nous ne pouvons pas nous dispenser de prendre ces mesures si nous ne voulons pas que le marché commun, conception hardie assurément, demeure une fiction derrière laquelle se cache la persistance des économies nationales séparées les unes des autres et différentes par leurs buts et leurs tendances.

Dans ces premiers travaux, nous avons vu apparaître un problème important et d'une signification fondamentale pour le développement ultérieur de la Communauté du charbon et de l'acier : je veux parler du problème que pose la diversité des politiques financières et monétaires des pays participants. Ce n'est pas d'hier que des experts en la matière ont fait remarquer que la Communauté ne pourra pas prospérer réellement et prendre son essor tant qu'elle vivra sous le signe d'une situation monétaire en vertu de laquelle les différents pays maintiennent le principe des restrictions, que tempèrent quelques rares et faibles atténuations.

Au contraire, si la Communauté veut prospérer, elle doit compléter son œuvre — et c'est là une tâche urgente qui s'impose à elle — en instituant la libre convertibilité des monnaies, pour ne pas parler de la coordination de toute la politique économique, financière, monétaire et du crédit suivie dans les Etats membres. Il y a là, outre les mesures d'intégration de toute sorte, telles que la suppression des contingentements et des droits de douane, une grave lacune à combler.

En présence de ces expériences, deux certitudes me semblent se dégager, dans notre domaine du charbon et de l'acier, avec

une netteté croissante, encore que les expériences que nous avons faites jusqu'ici revêtent, bien entendu, un caractère simplement provisoire.

La première est que la progression sur la voie des intégrations partielles et successives, c'est-à-dire d'intégrations qui se limitent à certains secteurs déterminés de la vie économique — ce que l'on appelle « sector by sector approach » — n'est pas sans soulever de sérieuses objections. Si l'on se borne à suivre cette voie-là, on verra les difficultés se compliquer et nous risquerons fort de nous perdre dans le maquis inextricable d'un imbroglio économique.

Il faudra évidemment procéder par étapes, mais ces étapes devront être conçues aussi largement que possible. Comme première étape, nous pourrions, me semble-t-il, nous fixer la libéralisation réelle et systématique de tout le commerce extérieur, telle que l'O. E. C. E. se l'est proposée. Plus tard, et ce serait l'étape suivante, nous pourrions réaliser l'union douanière, que j'appelle de mes vœux. Le gouvernement royal des Pays-Bas — et nous avons tout lieu de lui en être reconnaissants — a posé très nettement cet objectif, encore que le rythme de sa réalisation ne puisse guère être aussi rapide que certains paraissent le souhaiter.

Puis, il y a la seconde certitude. Elle est importante surtout pour ceux qui, apercevant toujours plus clairement les dimensions énormes d'une intégration réelle, perdent courage et désirent s'en tenir à ce que nous avons obtenu jusqu'ici. Or, cette seconde certitude est qu'il ne peut y avoir d'arrêt sur la voie dans laquelle nous nous sommes engagés, parce que tout arrêt équivaldrait, en fin de compte, à un retour aux situations intolérables du passé.

C'est pourquoi il nous faut aller de l'avant. Je n'entends certes pas qu'il faille se précipiter d'une manière irréfléchie; je pense cependant qu'il nous faut avancer résolument sans perdre de vue le but auquel nous aspirons et ne pas nous contenter de demi-mesures et de solutions partielles, qui ne sauraient être satisfaisantes. Car le processus de l'intégration obéit à ses propres lois dont la caractéristique essentielle est sa constante progression. C'est là, et là seulement, que réside sa force d'impulsion.

Naturellement, cela ne veut pas dire que du jour au lendemain nous puissions faire fi des différences désormais historiques

entre les peuples de l'Europe et de la conscience qu'ils ont de leur personnalité propre; cela signifie que nous considérons tous qu'une des tâches principales de notre génération consiste à réaliser l'union toujours plus étroite de ces peuples et à les faire concourir au succès des œuvres pacifiques. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons nous défaire de ce fâcheux morcellement des forces que nous avons hérité du passé.

A cela s'ajoute — j'en arrive ainsi à ma conclusion — encore une autre considération. Il est bien entendu que notre Communauté ne veut pas être exclusive. Elle désire trouver une forme d'association et de collaboration avec les pays qui lui sont étrangers; c'est particulièrement avec le Royaume-Uni — nous le savons tous — qu'elle recherche pareille association. Déjà les premiers pas ont été faits pour y arriver par la voie de l'empirisme, et certains espoirs nous sont d'ores et déjà permis. Dans ces démarches, nous sommes portés par le vœu et l'espoir que — pour reprendre l'image dont notre collègue britannique s'est servi en nous parlant des jeunes filles que l'on épouse — étant la bien-aimée la plus jeune, nous pourrions du moins réduire la distance qui nous sépare de nos rivales plus anciennes.

En parlant d'association, nous n'entendons pas simplement la pratique d'un amical échange de vues. Ce que nous entendons, c'est une action commune dans les grandes questions qui revêtent une importance particulière pour le marché mondial du charbon et de l'acier, telles que, cela va sans dire, la suppression des cartels et de toutes les institutions analogues, celle des systèmes de subvention et autres procédés qui jouent aujourd'hui encore un rôle important mais perturbateur dans la formation des prix sur les marchés.

Sur ce point encore, la Communauté du charbon et de l'acier se trouve placée au cœur même des réalités de la vie économique. Il nous faut recueillir les expériences faites dans ce domaine et imaginer des moyens de procéder en commun. Nous comptons que les membres de l'Assemblée consultative — et nous leur adressons un appel dans ce sens — nous soutiendront dans cette entreprise. Rien ne nous est plus étranger que la volonté de nous isoler. Bien au contraire, nous souhaitons marcher côte à côte avec vous tous, nous désirons collaborer avec vous tous dans une atmosphère de confiance.

Je sais que, sur ce point, nos deux Assemblées pensent de la même manière. Je suis fermement convaincu que nous atteindrons notre magnifique but si, au lieu de fuir, timorés, devant les inévitables difficultés, nous concentrons en un effort commun toutes les forces qui nous portent vers ce but. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La séance est suspendue jusqu'à 15 heures 30.

(La séance, suspendue à 12 heures 55, est reprise à 15 heures 30, sous la présidence de M. Paul-Henri Spaak, président de l'Assemblée commune.)

PRÉSIDENTE DE M. PAUL-HENRI SPAAK,

Président de l'Assemblée commune

M. le Président. — La séance est reprise.

Mesdames, messieurs, je vous signale qu'il y a vingt orateurs inscrits. Si nous voulons terminer ce soir à 18 heures, il faudra que les orateurs fassent preuve de beaucoup de concision.

La parole est à M. Blaisse.

M. Blaisse (Pays-Bas). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, le rapporteur de la commission des investissements, des questions financières et du développement de la production ne peut présenter son rapport que nous avons discuté la semaine dernière avec la Haute Autorité; aussi m'a-t-il prié de vous en exposer brièvement les grandes lignes.

Je tiens à souligner tout d'abord que ce rapport ne pouvait que développer des idées générales, en l'absence d'une politique précise de la part de la Haute Autorité en matière d'investissements; la brève période qui s'est écoulée depuis l'ouverture du marché commun n'a pas permis, en effet, à celle-ci de procéder à des études complètes dans ce domaine.

Les problèmes que la commission a cru devoir soulever ont été classés en trois grandes catégories :

1° quels seront les objectifs généraux que la Haute Autorité se propose d'atteindre?

2° quels seraient les moyens financiers indispensables pour atteindre ces objectifs?

3° quel devrait être le choix des investissements, tant en ce qui concerne les secteurs particuliers que les entreprises bénéficiaires?

La Haute Autorité a fait savoir que ses objectifs tendent, dans une première étape, à l'accroissement de la production du charbon cokéifiable et du minerai de fer, afin de réduire le déficit de la balance commerciale à l'égard des Etats-Unis et de répondre aux besoins accrus de la sidérurgie.

En ce qui concerne les investissements dans la sidérurgie, les objectifs de la Haute Autorité devront tendre à la diminution du prix de revient et à l'amélioration de la qualité.

Pour ce qui est du financement, traité dans la deuxième partie du rapport, je rappellerai que le taux du prélèvement sur la production du charbon et de l'acier doit atteindre 0,9 % à partir du mois de juillet. Au milieu de 1954, le montant du prélèvement aura atteint environ 40 millions d'unités de compte et il sera utilisé, conformément à l'article 50 du Traité, pour couvrir les postes suivants : les dépenses administratives, les dépenses de réadaptation, l'encouragement à la recherche technique, le fonds de garantie pour les investissements, c'est-à-dire pour la fraction du service des emprunts de la Haute Autorité éventuellement non couverte par le service de ses prêts, ainsi que pour la garantie des emprunts souscrits directement par les entreprises.

Au sujet du choix des investissements, la Haute Autorité a déclaré devant la commission :

« La détermination des projets de chaque entreprise doit être laissée à l'initiative de ces entreprises. La Haute Autorité n'a pas l'intention de pratiquer en ce domaine un dirigisme autoritaire ou de se substituer à ce qui doit demeurer la responsabilité propre des entreprises. Son rôle est un rôle d'orientation. Elle est en mesure d'avoir une bonne connaissance du marché étendu que constitue la Communauté et de faire profiter les entreprises de cette connaissance. »

Cette déclaration a fait également l'objet d'un débat devant l'Assemblée commune. Une vive discussion s'est engagée sur ce point, car l'Assemblée, tout en reconnaissant que cette déclaration est conforme à l'article 54 du Traité, a exprimé le sentiment que la Haute Autorité devait préciser ses objectifs généraux dans un programme déterminé, afin de pouvoir donner ses avis et accorder les facilités financières aux entreprises, comme il est prévu au même article 54.

Enfin, en ce qui concerne les moyens de financement, l'Assemblée a pris connaissance avec satisfaction de l'échange de lettres entre le Président des Etats-Unis et les commissions du Congrès.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je crois avoir mis l'accent sur certains points principaux du rapport, et je désire me limiter à cette brève analyse. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bell.

M. Bell (Royaume-Uni). — (*E*) Je voudrais tout d'abord remercier M. Monnet pour les paroles bienveillantes qu'il a prononcées ce matin au sujet de la santé de M. Eden, dont nous désirons tous le prompt rétablissement.

Depuis longtemps déjà, notre ministre des affaires étrangères désire que la Communauté du charbon et de l'acier se développe en collaboration étroite avec le Conseil de l'Europe; et notre réunion jointe est le résultat logique de cette politique.

Les Etats qui sont membres du Conseil de l'Europe sans appartenir à la Communauté du charbon et de l'acier envisagent cette collaboration non seulement en vue de la protection de leurs propres intérêts économiques, mais aussi comme une sorte de sauvegarde contre le danger que court inévitablement toute organisation partielle d'avoir une attitude inamicale à l'endroit de la totalité du groupe. Sur ce point, nous avons été largement rassurés tant par l'activité que la Communauté a déployée pendant les premiers mois que par les discours qui ont été prononcés ce matin : la Haute Autorité et la Communauté sont animées d'un esprit libéral et comprennent fort bien quelle place elles occupent dans la communauté européenne.

Bien entendu, quant à la forme de son association, la Grande-

tivité jusqu'à présent déployée par la Communauté européenne du charbon et de l'acier? On rencontre en général une grande sympathie pour les efforts de la Communauté; les personnes qui s'occupent de ces problèmes ne doutent certainement pas des intentions idéalistes de la Haute Autorité. Mais l'évolution récente dans le marché du charbon et de l'acier a cependant donné lieu, de divers côtés, à un certain scepticisme au sujet des possibilités qu'a la Haute Autorité de vaincre les difficultés existantes.

En ce qui concerne le marché du charbon, la situation, vue du dehors, est telle que le niveau des prix, depuis l'ouverture du marché commun, le 10 février, a été en principe fermement fixé dans les grandes lignes, après certaines augmentations qui l'avaient immédiatement précédée.

Les prix maxima fixés sont alors, en pratique, également des prix minima et, bien que ces prix ne soient fixés qu'en ce qui concerne le marché commun, cette stabilisation des prix s'est aussi fait sentir sur les marchés des pays tiers.

Selon des bruits circulant dans les milieux charbonniers, cette stabilisation des prix est réglée par un cartel ou une entente de prix, dénommé très innocemment « groupe d'études ». Or, ces sortes de dénominations sont, comme les jeunes filles, parfois moins innocentes qu'elles n'en ont l'air. (*Sourires.*)

Cette stabilisation des prix a coïncidé avec une baisse dans la demande de charbon et, par conséquent, avec une augmentation des stocks de charbon aux mines.

Le problème est donc de savoir si cette stabilisation n'a pas eu lieu à un niveau trop élevé. Pour le profane, il est difficile de juger si tel est le cas ou non.

Je ne veux pas manquer de souligner que l'huile de combustion, par suite de la baisse des taux du fret, représente maintenant un sérieux concurrent pour les combustibles solides — c'est au moins le cas au Danemark et en Scandinavie —; il y a une sérieuse modification dans la consommation des combustibles, une substitution de l'huile au charbon. Il convient de remarquer que l'huile est produite en dehors de l'Europe et, en tout cas, partiellement payable en dollars.

Lorsque, en présence de ce fait, on fait valoir l'argument que la modernisation et la rationalisation des mines permettront,

à une échéance plus lointaine, une baisse de prix, je mets en garde contre l'idée que telle est la solution du problème.

En ce qui concerne le marché de l'acier, la situation est la même vue du dehors, c'est-à-dire que le prix de l'acier a subi une hausse par suite de l'établissement du soi-disant cartel des prix d'exportation. Citons comme exemple le prix de l'acier marchand qui a été stabilisé à environ 87 dollars par tonne, alors que le prix correspondant, au début de la guerre de Corée, n'était que de 62 dollars.

C'est avec une certaine inquiétude que j'ai appris que la Haute Autorité n'est pas à même d'intervenir contre cette création de cartels de prix à l'égard des pays tiers, à un moment où le marché de l'acier est très affaibli.

Il est à craindre, monsieur le président, que le consommateur des pays tiers n'ait l'impression que le cartel de prix est une trahison contre l'idée européenne et que la Haute Autorité n'est pas entièrement maîtresse de la situation, que cette dernière supposition soit vraie ou non.

En conclusion, l'étroite collaboration européenne, économique et politique, est une nécessité urgente. Nous, hommes politiques, avons le devoir absolu de chercher à étendre la collaboration à nos pays; mais, en même temps, nous devons insister auprès de la Haute Autorité sur la nécessité de chercher, dans sa politique vis-à-vis des pays tiers, à lutter contre la création de cartels de prix et les discriminations de prix, de telle sorte que nos efforts ne soient pas vains. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Robens.

M. Robens (Royaume-Uni). — (*E*) Monsieur le président, mesdames, messieurs, je n'apporterai guère de contribution importante à ce débat; je me bornerai plutôt à poser une série de questions, des questions que se posent, je crois, notre propre peuple dans le Royaume-Uni et peut-être aussi de nombreuses personnes dans les pays qui font partie des Neuf et non des Six.

J'espère qu'au cours du débat il sera répondu à certaines de ces questions; je les pose d'ailleurs dans un esprit constructif et nullement dans l'intention de prendre une attitude d'opposition à la Communauté ou à la Haute Autorité. Je souhaite vive-

ment que nous saisissons la première occasion de mettre au point les arrangements entre les neuf pays et la Haute Autorité, soit par un accord, soit par un traité.

Cependant, je voudrais tout d'abord me référer, comme l'a fait mon collègue M. Bell, membre du parti conservateur, au discours prononcé ce matin par M. Monnet. J'ai beaucoup apprécié les paroles qu'il a prononcées à l'endroit de M. Eden. Quoique Anthony Eden se trouve être mon adversaire politique, je peux vous assurer, monsieur le président, que nous éprouvons tous au Royaume-Uni la plus haute estime pour lui. Nous avons été très affligés d'apprendre qu'il était tombé malade et nous souhaitons que son état de santé se rétablisse promptement. Nous espérons aussi qu'il pourra bientôt reprendre ses fonctions au Foreign Office et en mener les affaires aussi longtemps que le gouvernement britannique actuel restera au pouvoir, ce qui, je l'espère, ne durera pas trop longtemps. J'espère aussi que les aimables paroles de M. Monnet seront communiquées à M. Eden et que l'on y ajoutera les vœux de nous tous, qui éprouvons tant d'estime pour M. Eden.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à la Haute Autorité et à ses collaborateurs : ils ont accompli un énorme travail. Ils étaient placés devant une grande tâche; le fait qu'ils ont réalisé tant de choses en si peu de temps montre clairement l'énergie et l'esprit d'initiative dont ils ont été animés. J'éprouve pour ce travail la plus grande admiration.

M. Monnet a déclaré que le marché commun comptait 150 millions de consommateurs. Cela représente un potentiel énorme et j'espère, comme mon collègue George Chetwynd, que ce marché commun et la création de la Communauté, avec sa Haute Autorité, détermineront une augmentation considérable de l'utilisation du charbon et de l'acier. Mais cela ne dépend pas à proprement parler de la Haute Autorité. L'augmentation de la consommation d'acier dans la construction mécanique, dans l'industrie et dans l'agriculture dépend dans une très grande mesure des gouvernements des différents pays et des modalités de leurs programmes d'investissements.

Je voudrais donc savoir, tout d'abord, si la Haute Autorité a établi des contacts suffisamment étroits, non seulement avec les gouvernements des pays membres, mais aussi avec d'autres gouvernements, pour savoir si leur politique économique géné-

rale est du genre expansionniste et si, sur le plan économique, ils se montreront favorables à l'investissement de grands capitaux dans les industries du charbon et de l'acier. C'est là un point capital, car si les gouvernements font une politique de restrictions et si l'on ne trouve pas le moyen d'utiliser la production accrue de charbon et d'acier européens, tous les efforts que fait la Haute Autorité en vue d'accroître la production sont condamnés à demeurer sans résultat.

En effet, si les gouvernements des Etats membres ne se rendent pas compte de ce fait et s'ils ne travaillent pas la main dans la main avec la Haute Autorité pour assurer l'utilisation de cette production accrue, l'Europe se trouvera dans une situation extrêmement grave : elle aura développé très largement ses industries pour se trouver finalement en face de gouvernements faisant une politique de restrictions alors qu'elle disposera d'un grand potentiel de production inemployé, non seulement dans la Communauté, mais aussi dans le Royaume-Uni et ailleurs.

Je vous demande donc si la Haute Autorité cherche à pousser les gouvernements des Etats membres à essayer de transformer leur économie en une économie expansionniste, notamment dans le domaine des combustibles et de l'énergie et dans celui de l'utilisation de l'acier.

Nous voyons donc tous très clairement qu'en raison des développements actuels il est nécessaire d'établir une association pratique aussi étroite que possible avec le Royaume-Uni qui, abstraction faite de la Communauté, est le plus grand producteur de charbon et d'acier en Europe.

Plus tard, je poserai une autre question et demanderai quelles sont les mesures que la Haute Autorité envisage en vue d'établir cette étroite liaison, qui est une des caractéristiques essentielles du Traité.

Pour l'instant, je voudrais, si vous me le permettez, poser quelques questions sur les investissements. Si j'ai bien compris, les entreprises qui n'ont pas besoin de se procurer des fonds sur le marché des capitaux peuvent procéder à des investissements sans en référer à la Haute Autorité. Vraisemblablement, ce sera le cas de celles qui ont la plus forte production et qui sont les plus rentables. Aussi longtemps que ces entreprises ne cherchent pas à obtenir des fonds sur le marché des capitaux,

elles n'ont pas besoin de faire approuver par la Haute Autorité les programmes d'investissements qu'elles peuvent réaliser par leurs propres moyens.

Cela implique un problème social très important, parce que les entreprises qui voudront obtenir des fonds avec l'appui de la Haute Autorité seront surtout celles qui ont le rendement le plus faible. Et il se peut fort bien qu'un établissement dont, à un moment donné, le rendement est faible puisse devenir, si on lui accorde les capitaux nécessaires, une entreprise rentable, mais qu'étant donné le grand nombre d'entreprises qui ont besoin de capitaux pour se développer, il se voie refuser les fonds qu'il aura demandés.

Il pourrait arriver que certaines usines fussent pratiquement obligées de fermer leurs portes, tandis que d'autres se développeraient considérablement. Du point de vue du rendement, cela peut se justifier; mais, sur le plan social, les conséquences seront terribles, alors que nous avons le devoir de maintenir le plein emploi. Nous en avons fait l'expérience dans les charbonnages britanniques, où nous avons dû continuer l'exploitation d'environ 200 à 300 puits qui n'étaient pas précisément économiques, mais que, pour des raisons sociales ou autres, il fallait maintenir en activité.

Je voudrais savoir si, à propos du programme d'investissements, la Haute Autorité prend en considération non seulement le rendement général de l'industrie, mais aussi les effets d'ordre social que l'investissement de capitaux exerce sur ceux qui travaillent dans cette industrie et qui vivent dans la région où celle-ci est située.

J'aborde maintenant le marché commun et je pose ma première question : le marché commun sera-t-il un marché fermé? En arriverons-nous à appliquer un tarif général à l'endroit d'autres pays, donnant ainsi à la Communauté l'occasion de pratiquer une politique protectionniste préjudiciable aux pays qui n'en sont pas membres? Que pense-t-on du commerce avec les pays tiers? Allons-nous évaluer les besoins des pays tiers et nous partager ce marché? Allons-nous étudier ensemble le moyen d'accroître notre productivité et nous assurer que la totalité de la production accrue de la Communauté, plus celle des autres pays producteurs de charbon et d'acier, sera absorbée par les marchés des pays tiers? Ne nous trouverons-nous pas dans

une situation où il faudra vendre au-dessous du prix sur les marchés des pays tiers en raison des situations économiques que nous pourrions rencontrer? Ou bien allons-nous nous entendre et conclure un accord sur la question des marchés des pays tiers?

La Communauté sera un important acquéreur de matières telles que le minerai de fer. Se servira-t-elle de sa position de grand acquéreur de minerai de fer pour exiger qu'en retour les pays fournisseurs de minerai de fer achètent de l'acier à la Communauté sans tenir compte des autres pays producteurs d'acier?

L'harmonisation des tarifs a déjà eu pour résultat le rétablissement de certains tarifs qui avaient été abolis. Puis-je demander quels en ont été les effets en Suède et en Autriche, pays qui exportent de l'acier en Allemagne, et quels en ont été les effets sur l'exportation de fer-blanc du Royaume-Uni en Allemagne? En d'autres termes, je demande tout simplement ceci : est-ce là le début d'une politique protectionniste?

Arrivé à ce point, je voudrais également dire que dans l'octroi d'une dérogation au G. A. T. T. et dans le code de libéralisation de l'O. E. C. E. il était sous-entendu que la politique de bon voisinage serait continuée. Je crois donc qu'il importe que nous sachions quelles sont les idées de la Haute Autorité sur la question du protectionnisme.

Je voudrais maintenant poser quelques questions sur l'association de pays tiers, en relation avec les accords commerciaux.

J'ai cru comprendre que l'on procéderait à un examen des accords commerciaux; j'aimerais savoir quel sera le sort des accords actuellement en vigueur et des accords futurs. Le Royaume-Uni a conclu un certain nombre d'accords commerciaux avec d'autres pays, accords selon lesquels le commerce se fonde sur le fait que nous pouvons fournir certaines marchandises et qu'en échange nous sommes disposés à recevoir d'autres marchandises des pays en question. Il nous arrive très souvent d'importer de ces pays des produits dont nous n'avons pas particulièrement besoin; mais comme la production de ces marchandises constitue un élément de leur économie, nous les achetons et nous les employons.

Dans le cas d'accords portant notamment sur le charbon et l'acier, la Haute Autorité pense-t-elle que ces anciens accords

devront être réexaminés, l'idée étant que des démarches devront être faites pour éliminer les dispositions concernant le charbon et l'acier lorsqu'elles vont à l'encontre de la politique que la Haute Autorité fait actuellement ou se propose de faire?

En deuxième lieu, pour ce qui est des accords à venir, prévoit-on que les pays y introduiront des clauses résolutoires leur permettant, le moment venu et à la demande de la Haute Autorité, de dénoncer les parties de l'accord concernant les combustibles et l'acier?

Voilà quelques-unes des questions que je pose, comme je l'ai dit, dans un esprit tout à fait amical, car c'est à ce genre de questions, j'en suis persuadé, qu'au Royaume-Uni nous aimerions recevoir une réponse; je suis certain d'ailleurs que cette réponse intéressera aussi d'autres pays.

En ce moment, nous avons des délégations près la Haute Autorité; le « Joint Committee » a été constitué avec la participation du Royaume-Uni; il existe des groupes de travail et nous échangeons des informations. Sur les questions concernant la sécurité dans les mines et sur les recherches intensives portant sur la pneumokoniose — la maladie qui affecte particulièrement les mineurs et en emporte chaque année un si grand nombre — je suis sûr que de part et d'autre on procède très libéralement à l'échange de renseignements.

Nous en arrivons ainsi au problème de la recherche. Problème important, car, à moins de dépenser beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour la recherche, nous n'arriverons pas à augmenter la capacité de production de l'ouvrier, ce qui est absolument nécessaire si nous voulons augmenter la production totale.

Quant aux recherches, voici ce que je voudrais savoir. Dans la Communauté, il y a un grand nombre d'entreprises privées et chacune d'elles a son propre service de recherche. Est-il question de mettre à la disposition de toutes les entreprises de la Communauté l'ensemble des travaux qui se poursuivent dans les différents services de recherche existant actuellement dans les entreprises? Ou bien ces services sont-ils considérés comme des services commerciaux ordinaires, si bien que les entreprises industrielles, loin de se communiquer les secrets de leur recher-

che, les garderont pour elles? Voilà ma première question concernant la recherche.

La deuxième est la suivante. En Grande-Bretagne, nous dépensons également beaucoup d'argent pour la recherche. Je crois que l'Europe aurait avantage à ce que toutes les découvertes faites grâce aux recherches poursuivies tant au Royaume-Uni que dans la Communauté soient mises en commun. Mais alors il faudra conclure un accord qui spécifie très clairement ce qui doit être fait, faute de quoi nous pourrions fort bien, un jour, nous apercevoir que les résultats des recherches ont été échangés pour améliorer le rendement et la productivité d'une organisation rivale au détriment de l'organisation qui a fourni les résultats de ses recherches.

C'est pourquoi je voudrais savoir, à propos de la recherche ou, plus exactement, de l'application de la recherche à l'industrie, si nous allons partager pleinement toutes les découvertes, car, me semble-t-il, c'est de la réponse donnée à cette question que dépendra précisément l'étendue de cette collaboration.

Je suis un partisan avoué de la Communauté et de son œuvre. Je veux la voir progresser, je veux voir s'établir l'association la plus étroite possible avec le Royaume-Uni et les autres pays. C'est pourquoi j'espère que dans les prochains mois la Haute Autorité, se fondant sur les expériences qu'elle aura faites et sur les connaissances qu'elle aura acquises au cours de ces mois de travail, nous fera connaître ses propositions concernant cette association étroite et durable. Il importe que nous soyons renseignés au plus tôt sur ces propositions de telle sorte que nous tous, qui désirons voir cette œuvre progresser et réussir pleinement, sachions exactement où nous en sommes et quelle contribution nous pouvons y apporter.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de poser ces questions. A mon avis, cette première réunion jointe semble devoir remporter un franc succès. Je crois que notre travail peut se poursuivre selon des modes qui, dans les années à venir et à condition que nous ne négligions pas l'expérience acquise, permettront de réduire progressivement les divergences entre les Européens et les empêcheront de renaître. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Nölting.

M. Nölting (République fédérale d'Allemagne). — (A)
Monsieur le président, la question des investissements constitue non seulement un problème important, mais aussi, à mon avis du moins, une des principales pierres de touche de la réussite de la Communauté du charbon et de l'acier. Cela reste vrai même si l'on tient compte des restrictions que la Haute Autorité de la Communauté s'impose à elle-même, à ce qu'elle affirme; elle vient, en effet, de déclarer que son activité était essentiellement « d'orientation ».

Il s'agit de savoir de quelles considérations il convient de s'inspirer pour répartir les fonds disponibles. La fortune qui s'accumule dans les caisses de la Haute Autorité et qui lui appartient en propre, ce qui lui assure à tout le moins une couverture, lui confère, en matière de crédit, une position incontestablement solide.

J'aimerais savoir, sinon quels projets on caresse, du moins quels principes on entend appliquer en matière d'investissements. En effet, l'approvisionnement futur du marché européen dépend essentiellement de l'exécution judicieuse des programmes d'investissements, c'est-à-dire d'une répartition aussi rationnelle que possible des crédits. Notre objectif général n'est-il pas le développement de la production dans le secteur charbon-acier? Il est superflu de rappeler une fois de plus les chiffres de production que prévoient les programmes jusqu'à 1961; on les connaît. Cependant, pour pouvoir les atteindre, il faudra procéder à des investissements de grande envergure, en vue de moderniser les installations de production existantes et d'en créer de nouvelles.

Dans le domaine du charbon, on aurait tort, toutefois, de ne se fonder, pour la répartition des crédits, que sur le tonnage extrait à l'heure actuelle. La base correcte me semble être l'importance des gisements charbonniers dans les divers pays. Je me permets de signaler à cet égard que, d'après les évaluations françaises, sur les 82 à 84 milliards de tonnes, au total, auxquelles on évalue les réserves de charbon de la Communauté, 80 % se trouvent dans le sous-sol de la République fédérale d'Allemagne, qui participe aussi pour 60 % à la production courante de charbon. C'est le bassin de la Ruhr qui constitue le réservoir principal de charbon de la C. E. C. A.; son exploitation est susceptible d'être fortement développée et elle en vaut la peine. Si, par ailleurs, on prend pour base d'appréciation le

charbon gras, particulièrement intéressant pour la cokéfaction, on constate que la part qui revient à la République fédérale dans sa production atteint également 67,8 %.

Veillez, monsieur le président, ne pas vous méprendre sur ma pensée. Ce n'est pas le souci étroit de quotas et d'ententes qui me pousse à souligner ces faits. Loin de moi pareille pensée! Ce n'est pas le nationalisme, c'est la géologie qui parle par ma bouche. Et je ne parle moi-même qu'en tant qu'Européen et économiste dont la seule préoccupation est de voir la production s'orienter selon les conditions les plus favorables, et ce, en vue de l'exploitation la plus rationnelle possible.

Pour ce qui est, par contre, de la sidérurgie allemande, il convient, comme cela a déjà été souligné ce matin, de tenir compte du handicap particulier qui résulte pour elle des destructions et dommages causés par faits de guerre, des démontages, des déconcentrations et des décartellisations. Nous avons, grâce à la Ruhr, quelque expérience des investissements effectués aux fins de reconstitution. Ils y sont rentables, car, dans ce bassin, le maximum de rendement est assuré d'office aux capitaux investis.

Dans la sidérurgie de la Ruhr, le retard en matière d'investissements se chiffre par 5 milliards de DM. Il est impossible de réunir une telle somme par la seule voie de l'autofinancement sur les prix.

L'expansion de la sidérurgie allemande se justifie aussi par le fait que notre indice général de production varie entre 150 et 156, alors que, dans la sidérurgie, l'indice n'est que de 113.

Une étude impartiale — je dis bien « impartiale » — des projets d'investissements devra dûment tenir compte, pour l'acier aussi, des deux facteurs particuliers à la Ruhr, à savoir : l'énorme retard à rattraper en matière d'investissements et la productivité exceptionnelle de tous les investissements effectués aux fins de reconstitution.

Il est d'une importance vitale de se procurer des capitaux d'investissements. Mais — permettez-moi d'ajouter quelques considérations complémentaires à l'exposé que mon ami M. Birkelbach a fait ce matin — ce n'est pas en procédant, dans la Ruhr, à une liquidation forcée que l'on y parviendra. Certes, les ententes économiques internationales sont parfaitement défendables et plausibles. Elles ont d'ailleurs joué autrefois, de part et d'autre

des frontières, un grand rôle dans le développement de l'économie minière. Les participations réciproques peuvent influencer favorablement sur les conditions de production et d'écoulement. Toutefois, il faut que, dans ce cas, les affaires soient conclues sur la base de la réciprocité, et non d'une liquidation forcée unilatérale, comme c'est malheureusement le cas en Allemagne occidentale, par suite des mesures qu'imposent les puissances occupantes en exécution de la décartellisation prescrite par leur loi n° 27.

En raison de son indigence, notre propre marché des capitaux n'est pas en mesure d'absorber les valeurs en instance de liquidation. Il en résulte une invasion de capitaux étrangers, qui a déjà causé des inquiétudes justifiées à de larges couches de notre population. Il ne manque pas de moyens permettant d'obtenir une intensification raisonnable de l'intégration économique en Europe. Mais le « bazardage » de valeurs nationales mène à une impasse au fond de laquelle les ressentiments nationaux risquent de s'accumuler et de faire un jour explosion.

Cette situation est grosse de dangers qu'il importe de reconnaître assez tôt pour pouvoir éviter des erreurs qu'il serait difficile de redresser ensuite. Il a toujours été de bonne politique de parer à temps la menace d'un désastre. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Nadi.

M. Nadi (Turquie). — Monsieur le président, j'ai entendu avec le plus grand intérêt les discours de ce matin. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de suivre quelques-unes des séances de l'Assemblée commune de la Communauté du charbon et de l'acier et je dois dire sans tarder que mes impressions sont nettement favorables.

Cette communauté européenne particulière, qui commence à peine à faire ses premiers pas dans la vie, a certainement encore besoin de beaucoup de soins, et pour longtemps, de la part de ceux qui s'intéressent à son développement; mais on peut affirmer dès à présent avec certitude que cette très jeune communauté n'est pas mort-née et je crois que cette constatation est un précieux signe d'encouragement dans un monde où nous sommes habitués à voir souvent la bonne volonté échouer dans ses élans.

Comme M. le président de la Haute Autorité l'a si bien souligné dans son discours, la Communauté n'est pas une asso-

ciation de producteurs de charbon ou d'acier; elle est le commencement de l'Europe.

En partant de ces deux matières premières, en organisant leur production, en créant leur marché commun dans les six pays, les initiateurs veulent aboutir à l'unification de l'Europe. Sans ce but final — qui n'est pas non plus un but en soi — la Communauté n'aurait pas de grandes raisons d'être.

On a pu noter avec satisfaction que, pendant toute la durée de la session, les différents orateurs qui ont pris la parole sont presque tous intervenus dans ce sens. J'ai été particulièrement impressionné par le beau discours de M^{lle} Klompé, qui a refusé, et avec raison, toutes les hypothèses discriminatoires entre l'Europe des Six et l'Europe des Quinze. C'est là, monsieur le président, un point de vue que je voudrais voir partagé par tous les hommes de bonne volonté.

Il est difficile, voire impossible, de tracer des frontières à l'Europe. L'Europe est un esprit qui, en dernière analyse, trouve son expression dans le respect de la dignité humaine. Partout où cet esprit souffle, là est l'Europe. Cet esprit serait-il un jour étouffé au sein de notre Assemblée que, dans cette salle, nous chercherions vainement l'Europe. Elle ne serait pas là. L'Europe des Six et l'Europe des Quinze sont en réalité deux formes d'organisation nécessitées par les circonstances politiques et qui tendent au même but. On peut les représenter par deux cercles concentriques. Les circonférences peuvent être momentanément différentes, mais les deux centres, par définition, n'en font qu'un.

Il est clair que c'est du succès de nos efforts conjugués que dépend l'heureuse évolution de nos institutions. Si tout marche comme on le souhaiterait, une identification complète, sous telle ou telle forme, serait logiquement prévisible. Toute dissociation constituerait un échec pour la cause occidentale.

Parmi les rapports présentés à l'Assemblée commune par les différentes commissions, celui de la commission des affaires sociales présente un intérêt qui, me semble-t-il, dépasse les cadres de la petite Communauté et mérite d'attirer notre attention.

Sérieusement préoccupée du bien-être des travailleurs aussi bien que de la réussite de la tâche entreprise, la commission des affaires sociales de la Communauté a suggéré à l'Assemblée certaines initiatives qui, judicieusement mises en œuvre, aideront

dans une large mesure à élever le niveau de vie de millions de travailleurs et à augmenter ainsi la prospérité et la vitalité de l'Europe.

Nos collègues de la commission des affaires sociales sont parfaitement conscients de l'importance du problème du logement, que nous nous efforçons de résoudre depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis la création du Conseil de l'Europe.

Dans un cadre plus restreint mais plus homogène, avec des moyens matériels plus efficaces, la Haute Autorité se trouve aujourd'hui en mesure de résoudre ce problème. En adoptant une politique d'investissements pour la création de maisons ouvrières et en l'appliquant avec tact et énergie, la Haute Autorité donnera un bon exemple au reste de l'Europe libre, tout en facilitant sa propre réussite.

L'instauration de passeports internationaux pour les travailleurs, si elle se réalise bientôt, constituera également un bel exemple digne d'être suivi par d'autres pays européens et digne d'être élargi dans d'autres domaines.

Le rajustement des charges sociales, après l'abolition des régimes discriminatoires appliqués dans les différents pays membres, est, à mon sens, une des mesures nécessaires pour le bon fonctionnement et le développement du marché commun.

Je ne m'arrêterai pas aux problèmes d'ordre technique de la Communauté qui intéressent plus directement les Etats membres. En ce qui concerne le problème — posé par M. Struye, je crois — de la définition du caractère du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, je dirai avec l'honorable représentant de la Belgique qu'il faut se méfier de l'interpréter d'une façon trop limitative.

Ce traité n'est certes pas une constitution, mais n'oublions pas que nous sommes en train de préparer une autorité politique qui, une fois constituée, englobera tous les systèmes juridiques de la Communauté du charbon et de l'acier.

Or, ne reconnaître aucun caractère constitutionnel au Traité sous prétexte que l'autorité politique n'est pas encore constituée, c'est un peu comme si l'on voulait éviter la création de cette autorité.

Je suis fermement convaincu que, sans une autorité supra-

nationale, on n'arrivera jamais à faire œuvre utile dans la voie de l'unification de l'Europe.

M. le président de la Haute Autorité nous a parlé des lettres échangées entre les dirigeants des Etats-Unis. C'est une source inépuisable de force et d'encouragement que de voir le nouveau pouvoir en Amérique, comme l'ancien, se montrer plein d'enthousiasme et soutenir tout effort tendant à unir les peuples libres du vieux continent.

Dans ce geste courageux et fraternel des Etats-Unis d'Amérique, n'avons-nous pas le droit de reconnaître le merveilleux prolongement de l'Europe au-delà des mers, vers l'Occident? N'avons-nous pas le droit de voir en ce geste, qui semble défier tous les obstacles, le meilleur reflet de nous-mêmes?

Les obstacles, nous ne les ignorons pas. Jamais communauté humaine n'a pu évoluer sans lutter contre des obstacles. Aujourd'hui plus que jamais nous en sommes entourés. Ce n'est ni pour rechercher les compromis, ni pour dissimuler les obstacles que nous sommes ici. Nous y sommes pour vaincre les obstacles.

La mise en marche de la Communauté du charbon et de l'acier nous a coûté beaucoup d'efforts. Pour faire l'Europe, il nous faudra encore d'autres efforts. L'autorité supranationale que nous cherchons à réaliser ne sera pas une supplantation. L'ère du nationalisme égoïste et agressif doit entrer dans le domaine de l'Histoire. Chaque tentative dirigée dans un sens contraire à celui que j'ai défini constituera un anachronisme criminel.

L'Europe libre, et elle l'a déjà prouvé au prix de grands sacrifices, a le devoir de trouver une forme nouvelle d'existence pour que l'homme puisse vivre à l'abri de la peur et de l'esclavage.

Il est inutile de chercher cette forme nouvelle d'existence ailleurs que dans l'union des hommes et des peuples. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Motz.

M. Motz (Belgique). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, je n'aurais pas songé à intervenir dans ce débat si, au cours de la réunion de ce matin, notre distingué collègue l'honorable M. Debré n'avait soulevé plusieurs problèmes con-

cernant certains aspects politiques de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ou relatifs à certaines des raisons pour lesquelles nous avons accepté la notion des pouvoirs supranationaux de cette Communauté.

M. Debré a dit ce matin qu'il fut un temps où les nations d'Europe, jouissant de la liberté des échanges et de la convertibilité des monnaies, pouvaient poursuivre entre elles le commerce, l'échange des marchandises, sans rien abandonner de leur souveraineté nationale. Je voudrais me borner à l'aspect économique de cette proposition. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire que cette époque a existé, mais j'attire son attention sur le fait que la souveraineté nationale, à cette époque, était étrangement limitée par le fonctionnement même des institutions économiques, c'est-à-dire par le fonctionnement de l'étalon-or et par ses conséquences qui étaient l'indépendance des institutions monétaires et l'indépendance de la monnaie elle-même. C'était une époque où la monnaie n'était point servie, ce qui veut dire que la monnaie n'était pas dirigée.

Le nationalisme économique n'avait point, à ce moment-là, exercé dans l'organisation économique de l'Europe les ravages qu'il a commis au cours des vingt-cinq dernières années. C'est précisément pour mettre fin à ces ravages, pour faire disparaître les malformations, les tumeurs, les cancers qui se sont développés derrière le nationalisme économique que nous sommes forcés aujourd'hui de faire appel à des pouvoirs supranationaux.

En réalité, nous voulons sortir du royaume des nuées. Voilà ce que nous voulons. Au cours des dernières années, combien de vœux ont été votés concernant la situation économique de l'Europe! Combien de fois, en se basant uniquement sur la notion de la souveraineté nationale, a-t-on accepté des résolutions! Combien de fois a-t-on lancé de ces nouvelles créations qui devaient apporter des remèdes à nos maux, le Fritalux et le Francital, toutes ces organisations artificielles, ces unions douanières, qui sont restées en panne avant même d'avoir été amorcées et toutes ces créations économiques qui ne sont arrivées à aucun résultat parce qu'elles étaient des palliatifs.

Lorsqu'on recherche les raisons pour lesquelles tout cela a échoué, on retrouve toujours à la base la même situation : c'est qu'on ne pouvait pas permettre l'entrée des produits agricoles parce que cette entrée allait ruiner l'industrie agricole du pays;

c'est qu'on ne pouvait pas permettre l'entrée des produits industriels parce qu'elle allait provoquer de graves troubles sociaux; c'est qu'on ne pouvait pas admettre l'entrée de la main-d'œuvre ouvrière parce que cela allait provoquer un nouveau chômage! Tout cela revenait toujours au fait que, sur le plan du jeu des souverainetés nationales, on ne pourrait pas arriver à un résultat.

Je vous dirai franchement que, personnellement, je considère que peut-être la meilleure collaboration que le Gouvernement britannique ait apportée à la Communauté européenne du charbon et de l'acier est de ne pas avoir participé à cette Communauté. En effet, du moment que l'opinion britannique était orientée de telle façon que le Gouvernement était incapable de consentir à ces transferts d'autorité, à la création de ces autorités supranationales, il était infiniment meilleur que la Grande-Bretagne reste en dehors de la Communauté du charbon et de l'acier.

Le Gouvernement britannique, ce jour-là, a fait preuve d'honnêteté et de loyauté. En disant qu'il lui était impossible de collaborer, en disant qu'il encourageait les efforts des Européens pour arriver à un résultat, mais qu'étant donné les circonstances politiques intérieures la Grande-Bretagne ne pouvait pas y participer, il a bien fait de refuser sa participation, parce que, s'il était entré dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier avec la situation politique existant en Grande-Bretagne, l'influence des délégués britanniques aurait naturellement tendu à freiner les décisions et à les transformer encore, et nous aurions aujourd'hui, dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la situation que nous avons connue il y a trois ans dans le Conseil de l'Europe, c'est-à-dire que nous aurions assisté à d'éternelles discussions sur la méthode constitutionnelle ou la méthode fonctionnelle, et qu'aucune décision n'aurait été prise.

Sans croire, comme Leibniz, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible, je crois que nous pouvons approuver cette décision du Gouvernement britannique, prise honnêtement et loyalement, et je le dis sans ironie, car je me suis toujours compté parmi les meilleurs amis de la Grande-Bretagne, dans les jours difficiles où l'Angleterre était seule à combattre contre la barbarie nazie, et aujourd'hui encore je trouve un titre de fierté à avoir été alors à ses côtés.

Je crois que, dans cette affaire, comme elle se présente actuellement, la situation est ainsi beaucoup plus nette et plus

claire. C'est aux Européens à faire l'effort pour organiser le marché économique entre eux et, dans deux ou trois ans, lorsque la situation sera assainie, la collaboration sera reprise sur un pied d'égalité et dans un esprit de confiance mutuelle. L'esprit pragmatique britannique attendra certainement l'effet de ces résultats pratiques. C'est à nous de les donner.

Qu'il me soit aussi permis d'attirer votre attention sur certains aspects de la notion de souveraineté nationale.

On nous a dit : la nation, dans les circonstances présentes, est la seule réalité politique.

Je vous le demande, mesdames, messieurs, pour beaucoup de pays européens, qu'est-ce qu'une souveraineté nationale qui ne peut plus apporter de prospérité, qui ne peut plus assurer la défense nationale et, en dernière analyse, que se cache-t-il derrière cette vieille draperie ?

Au-dessus des nationalismes, au-dessus des sentiments patriotiques, la nécessité d'une forme nouvelle de collaboration économique s'impose à tous les pays, parce que c'est une conséquence naturelle des conditions de production dans le monde moderne et parce que cette force toute puissante s'impose à toutes les nations, quelle que soit leur résistance et quels que soient leurs sentiments.

En réalité, c'est une règle reconnue aujourd'hui en économie politique que c'est seulement à partir d'un certain degré d'investissements, à partir d'une certaine production, que les bénéfices augmentent, que les prix baissent, que la prospérité s'accroît. C'est cela qu'il faut essayer d'atteindre. Cette règle est celle de l'efficacité et de la division du travail.

Toutes les malformations développées derrière le protectionisme économique doivent disparaître. C'est pourquoi, comme libéral, j'accepte les pouvoirs de l'autorité supranationale parce qu'elle a cette mission-là à accomplir. Pour revoir la liberté, les libéraux acceptent actuellement et doivent accepter une planification à longue échéance. D'un autre côté, les planificateurs doivent accepter que cette planification conduise à la constitution d'une économie raisonnable basée sur la division rationnelle du travail dans un marché libre.

La véritable alternative, c'est l'expansion ou la stagnation.

Ce que nous voulons faire, c'est retourner à l'ordre naturel des choses, c'est retrouver une ère de prospérité, une structure économique naturelle, dans ce bassin européen immensément riche qui se trouve entre les Flandres, la Lorraine et le Rhin, et dans lequel, la technique moderne s'employant à son maximum, le rendement pourra s'épanouir dans un marché économique très vaste et assurer la prospérité des peuples.

Ma conviction précise est que toute forme politique de l'Etat qui pratiquement s'oppose à l'expansion économique et empêche l'établissement d'un niveau de prospérité économique supérieur est condamnée à disparaître et que les discussions de caractère sentimental sur certaines formes de la souveraineté nationale ont la même valeur que les querelles des seigneurs du moyen âge sur l'emploi ou le non-emploi de la poudre à canon pendant la guerre.

Nous sommes actuellement au début de l'ère atomique; nous ne sommes pas au début de l'ère de la machine à vapeur. En réalité, dans la réforme économique de l'Europe, le plan Schuman doit jouer le rôle de la puissante locomotive moderne qui doit remorquer le train de toutes les réformes économiques nécessaires.

Que ce soit dans le domaine des transports ou dans celui des taxes ou de la fiscalité, partout l'effet du plan Schuman sera de transformer le régime fiscal et le régime économique des nations d'Europe. Tel est, je crois, le rôle que le plan Schuman peut jouer, et tous les membres de l'Assemblée comprendront combien il est important pour la prospérité de l'Europe qu'il réussisse.

Les membres de la Haute Autorité peuvent être assurés du zèle, de la constance et de l'enthousiasme de la plupart, de l'immense majorité, j'en suis sûr, des membres de l'Assemblée de la Communauté du charbon et de l'acier. Je suis persuadé aussi que, par l'effort commun, nous réussirons. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Wistrand.

M. Wistrand (Suède). — Monsieur le président, dans le débat qui a eu lieu aujourd'hui, nous avons écouté des orateurs qui sont des représentants des Etats membres de la Communauté

du charbon et de l'acier, ainsi que des représentants britanniques; mais, comme cela a été souligné lors de la discussion, le travail de la Communauté ne regarde pas seulement les membres des grands pays de production, il est aussi d'une importance extrême pour toute l'Europe.

J'ai demandé la parole pour exprimer mes vœux sincères que cette Communauté réussisse à accomplir sa tâche de fonder une collaboration utile et bienfaisante, non seulement pour les pays qui pour le moment en sont membres, mais aussi pour les autres pays de l'Europe qui n'ont pas été dès le début invités à prendre part au travail et qui, pour une raison ou une autre, ont encore préféré rester en dehors de cette communauté.

Je suis d'avis qu'il est de notre intérêt commun que les liens entre les Etats membres et les Etats non membres soient intimes et de plus en plus renforcés. L'avenir montrera aux hésitants leur route. A mon sens, ce qui a été préparé pendant cette dernière année sera une source bienfaisante.

Il est évident que beaucoup dépend de la manière dont sera dirigée la Communauté. Mais si l'esprit d'approcher les autres prévaut, nous pouvons garder un bon espoir pour l'avenir. Comme partout, les formes de la coopération sont de moindre importance que l'esprit avec lequel elle est réalisée. L'esprit d'approcher les autres mène à l'approchement réciproque; si c'est lui qui conduit le développement, il accroît partout l'esprit de coopération.

La Suède a été le deuxième Etat ayant établi des relations formelles avec la Communauté. C'est une preuve que nous sommes prêts à entrer dans une coopération intime et efficace. C'est aussi une preuve que nous partageons vos espérances et que nous voulons contribuer au relèvement de notre vieux continent. Je souhaite que nous puissions travailler ensemble — quoique au moins encore sous des formes différenciées — pour atteindre un but dont l'idée doit nous unir : une Europe prospère, une Europe sans hostilités et sans dissonances, une Europe sans domination extérieure ou intérieure, une Europe connaissant la force qui vient de l'unité entre égaux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lapie.

M. Lapie (France). — Mesdames, messieurs, cette réunion jointe de l'Assemblée commune et de l'Assemblée consultative européenne marque évidemment une date importante dans l'évolution des institutions de l'Europe.

Ceux qui, nombreux sur ces bancs, ont assisté aux débuts de l'Assemblée consultative dans la salle de l'Université de Strasbourg peuvent se réjouir qu'aujourd'hui nous ayons pu assister à un nouveau progrès de ces institutions. Particulièrement, la présence de M. le président Jean Monnet à un commencement de banc ministériel européen est déjà, en attendant la responsabilité du cabinet, un signe intéressant à cet égard.

Mais à peine sommes-nous à ce nouveau début que déjà il semble que nous nous trouvions à une sorte de point de passage. Oserai-je dire de point de passage obligé? Car c'est sur ces mots, précisément, que je compte faire porter mes observations.

Le fait même que l'Assemblée commune de la Communauté du charbon et de l'acier d'une part, et l'Assemblée consultative européenne d'autre part, se retrouvent ici en réunion jointe n'est-il pas le signe d'une conjonction pour l'Europe de l'économique et du politique?

Le principal problème qui se pose à nous est justement de savoir comment franchir d'une façon définitive ce que j'appelais tout à l'heure le point de passage.

Je dirai d'abord — parlant d'ailleurs en mon nom personnel dans toute cette allocution que je ferai aussi brève que possible, selon les recommandations de M. le président — que, bien entendu, nous avons été, nous socialistes français, nous ne l'oublions pas et nous demandons qu'on ne l'oublie pas, des premiers à soutenir le plan du charbon et de l'acier.

Dès les jours qui ont suivi la communication de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, le 9 mai 1950, il s'est trouvé qu'au congrès national du parti socialiste français, alors en session, certains d'entre nous ont saisi l'occasion de marquer dès l'abord leur sympathie et leur volonté de coopérer à cette grande œuvre. Par conséquent, nous nous réjouissons de constater le progrès de cette institution.

Certes, nous continuons à regretter qu'elle ne soit composée que de six nations et nous saluons ceux qui, comme certains pays qui ne font pas partie même de l'Europe à quinze,

cherchent une agrégation à cette Europe à six du pool charbon-acier.

Nous continuons également à regretter — si j'ai bien compris un discours prononcé ce matin — que l'Angleterre se trouve toujours, malgré les antennes qu'elle lance et que l'on a eu raison de saisir, dans une position encore un peu à côté. Comme le disait notre collègue ce matin, ayant regardé la fiancée, elle se refuse au mariage. Nous sommes trop vieux, a-t-il ajouté. Cependant, sans donner des conseils qui, dans cette docte Assemblée, paraîtraient quelque peu intempestifs, nous pourrions faire remarquer que, quelquefois, la fréquentation de la jeunesse est, pour les vieillards, la meilleure façon de rajeunir. (*Sourires.*)

Nous saluons aussi ce qu'a dit M. le président Jean Monnet ce matin sur la participation que le monde du travail a dans la Haute Autorité et dans ses conseils. Je me permets de lui dire, ainsi qu'à ses collègues de la Haute Autorité, que cette participation, à nos yeux de socialistes, ne sera jamais assez grande, car c'est sur la base du monde du travail, sur la base de l'opinion de l'ensemble des travailleurs, qu'une véritable Europe aux fondements économiques et plus tard politiques pourra être vraiment établie.

Cela dit au sujet de l'Autorité économique du charbon et de l'acier et de son évolution, je voudrais, dans la deuxième partie de cet exposé, indiquer qu'à mon avis nous ne pourrions bâtir l'Europe qu'en partant de bases d'institutions économiques analogues à celles qui viennent d'être établies pour le charbon et l'acier, grâce à un labeur continu et dans un enthousiasme qui n'exclut ni la précision ni même le soin méticuleux. C'est sur la base d'institutions économiques de cet ordre, appliquées à d'autres matières et prévoyant l'accession à ces institutions du plus grand nombre possible de pays de l'Europe, que nous disposerons d'un fonds solide — je ne prononcerai pas le mot d'infrastructure — sur lequel nous pourrions un jour élever des institutions politiques européennes.

J'ai écouté attentivement ce matin notre collègue M. Michel Debré. Je puis affirmer que tout n'est pas mauvais dans ce qu'il a dit. Il y a un certain nombre de choses à en retenir. Bien entendu, l'émotion et le talent avec lesquels il a présenté sa thèse ont été pour beaucoup dans l'adhésion que certains d'entre

nous seraient entraînés à lui apporter; mais il faut bien marquer qu'il existe des réalités nationales avec lesquelles il faut compter.

Toutefois, je ne suis plus d'accord avec M. Debré, qui me permettra de le lui dire en toute amitié, lorsqu'il semble considérer que ces réalités nationales doivent rester en quelque sorte statiques et sans brisures. Que ferions-nous alors ici, les uns et les autres, aussi bien les membres de l'Assemblée consultative que ceux de l'Assemblée commune, si nous ne nous efforcions pas de distendre les frontières sentimentales, économiques ou diplomatiques entre les différentes nations?

M. Debré, et c'est l'intérêt de son discours, a ramené cette Assemblée, parfois un peu enthousiaste et où quelques-uns sont entraînés, chaque fois qu'on parle de l'Europe, par une espèce de passion mystique, un peu plus bas que le trépied de la pythie; il nous a montré qu'il ne s'agissait pas seulement de lancer des flammes qui se transforment en fumée, mais de se rendre compte du fait que l'on est sur la terre.

Car le grand problème, comme je l'indiquais tout à l'heure très brièvement dans mon exorde, c'est ce passage de l'économique au politique. Dès lors, la question se pose de savoir s'il faut le réaliser tout de suite, comment il faut le faire et quels attributs il convient de donner à l'Europe.

Je crois bien que c'est le cardinal de Richelieu qui ramenait les attributs de la souveraineté à trois principaux : les affaires étrangères, la justice, l'armée. Quand une communauté sera solidement établie du point de vue économique, ne pourrions-nous pas alors, et alors seulement, lui superposer les différents attributs politiques de la souveraineté, c'est-à-dire l'armée, la justice internationale et les affaires étrangères?

Mais faut-il le faire immédiatement, d'un coup, ou en choisissant tel ou tel de ces attributs souverains selon les circonstances du moment? C'est toujours la question du passage qui se pose. S'il y a tant d'hésitation au sein des divers parlements, peut-être même inconsciemment, à propos de la communauté de défense, c'est qu'il y a un saut à faire. Oh! la matière est particulièrement sensible aux tempéraments nationaux : il s'agit de l'armée.

Par conséquent, lorsqu'on discute de détails, de chiffres, de participations ou d'articles du Traité, en réalité chacun, au

fond de soi, a une espèce de retenue résultant des traditions nationales.

Ne faut-il pas tenir compte de cela? Est-il nécessaire de brusquer ce que j'appelais tout à l'heure ce « point de passage »? Sommes-nous obligés de passer? Ne faudrait-il pas trouver des formules de transition?

Ces formules de transition, je suis sûr qu'il y en a plusieurs et chacun en cherchera dans les différents pays membres. Pour ma part, et en toute modestie, j'en signalerai une à laquelle quelques amis et moi-même avions songé. Son but est précisément le passage de l'économique au politique dans l'état actuel des choses. Cette formule consisterait à transformer la Communauté du charbon et de l'acier en étendant sa compétence, pour la faire devenir un pool de l'armement.

Je sais bien que cette formule pose différents problèmes, dont le plus simple à exposer est qu'à partir du moment où elle deviendra communauté des armements, l'organisation du charbon et de l'acier, au lieu d'être uniquement chargée des matières premières, s'occupera des industries de transformation : les fabrications de guerre. Quelles que soient les difficultés, je demande à nos collègues de penser à cette suggestion.

Je ne vous demande pas, monsieur le président de la Haute Autorité, de me donner ce soir votre avis; je vous demande tout simplement de réfléchir, non seulement à la formule que je propose, mais surtout aux considérations que je me suis permis de développer, à cette conception que vraiment nous n'arriverons à bâtir notre institution politique de l'Europe qu'une fois que les institutions économiques européennes seront véritablement installées dans le plus grand nombre de pays possible, avec l'appui du monde du travail et avec l'adhésion, si possible, de la Grande-Bretagne.

C'est sous le bénéfice de ces observations que je sou mets aux deux Assemblées et à M. le président de la Haute Autorité les réflexions que je viens de formuler en mon nom personnel. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Wigny.

M. Wigny (Belgique). — Monsieur le président, comme je n'ai pas l'honneur d'être membre de l'Assemblée du Conseil

de l'Europe — mon nom figure en bleu sur le plan de l'hémicycle — j'ai plus qu'un autre le sentiment du dialogue.

J'ai participé aux travaux de la C. E. C. A. et à ceux de l'Assemblée ad hoc et je rencontre ici pour la première fois les représentants d'autres pays qui, pour des raisons bien légitimes d'ailleurs, n'ont pas voulu courir en même temps que nous le beau risque de l'Europe unifiée.

C'est pourquoi je me sens entraîné à vous donner un témoignage.

Nous ne sommes qu'au début de l'expérience. Il n'y a pas encore beaucoup de faits à vous soumettre. Mais une psychologie s'affirme, et c'est la psychologie qui compte. Me permettez-vous de dire ce que j'ai ressenti, bien modestement, mais ce que, en même temps, beaucoup d'autres ont ressenti auprès de moi ?

Le premier sentiment que j'ai senti partagé partout où nous nous sommes réunis, que ce soit à Strasbourg, à Luxembourg, à Paris — longuement — ou à Rome, est qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir de divisions entre nous. M^{lle} Klompé l'a répété encore ce matin : il n'y a pas de petite et de grande Europe, il n'y a qu'une Europe.

Je me rappelle avoir vécu dans cette enceinte l'un des moments marquants de ma vie, lorsque le président de l'Assemblée ad hoc a remis le projet de constitution politique aux six ministres. M. Bidault, dans une des formules dont il a le secret, a dit à ce moment-là : Nous aurions voulu faire l'Europe aux frontières de la géographie, nous devons la limiter aux frontières de la liberté; nous nous sommes résignés à la faire provisoirement aux frontières de la bonne volonté.

Reprenant cette idée sous une autre forme, le président de notre Haute Autorité, répondant à une question, a déclaré que la Communauté du charbon et de l'acier n'a pas d'autres limites que celles que lui imposeront les Etats européens qui n'en font pas encore partie.

C'est une belle formule. Il ne faut cependant pas l'entendre comme si ces Etats devaient supporter toute la responsabilité de la décision. Les Six ont, eux aussi, des responsabilités, pour vous aider à vous faire une opinion et à prendre une décision.

La première responsabilité que nous ayons est celle de vous informer.

Il y a quelque chose de pathétique dans le souci que nous avons de vous tenir au courant. Cette réunion conjointe en est certainement le signe, alors que nous attendons vos avis avant de nous prononcer sur le premier rapport qui nous a été remis par la Haute Autorité.

Les commissions conjointes à Luxembourg, les relations avec les commissions internationales, tout reflète le même esprit. Chaque fois que l'on se trouve dans une commission, c'est un véritable *leitmotiv* que l'on entend : Les avez-vous informés? Savent-ils ce qui se passe? Leur avez-vous offert toutes les chances de s'unir à nous? Avez-vous été au-devant de leurs désirs et de leurs besoins?

Il faudrait aussi vous informer de notre expérience. Je l'ai dit, ce n'est qu'un début. C'est une expérience psychologique, mais elle est vraiment extraordinaire.

Je ne suis pas un spécialiste du charbon, je ne m'y connais pas en acier, je suis un homme politique. Je vous assure que j'ai été surpris, renversé, de voir l'importance des barrières de toute sorte qui avaient été dressées entre les six Etats européens figurant actuellement dans la Communauté, puis entre ces six Etats et tous les autres. Comme l'Europe était cloisonnée! Comme nous ne nous en doutions pas! Et quel effort il faut accomplir pour renverser toutes ces barrières!

On dit toujours qu'un commerçant perd sur chaque article et gagne sur l'ensemble. Eh bien! l'Europe industrielle faisait exactement le contraire : elle gagnait sur chaque opération et perdait sur le total.

En effet, toutes les mesures que nous avons si habilement inventées pour protéger nos marchés nationaux aboutissaient finalement à une augmentation des prix, laquelle ne pouvait être supportée que par le consommateur ou le contribuable; c'était un appauvrissement pour ceux-ci comme pour le producteur qu'il s'agissait de protéger puisque ce dernier avait en face de lui des consommateurs dont le pouvoir d'achat était artificiellement diminué.

Troisième considération : il ne faut pas seulement vous informer, il faut aussi réussir pour essayer de vous convaincre.

J'ai l'impression que nous réussissons.

La Haute Autorité insiste sur le fait que ses instructions sont suivies, que ses ordres sont exécutés. C'est une pierre de touche. J'ajouterai que ces ordres sont exécutés sans répugnance.

On nous avait tant dit que nous commencerions dans une atmosphère de catastrophe! On avait tellement déclaré que l'ouverture du marché commun sonnerait le glas dans nos pays!

C'est le contraire qui s'est réalisé. Bien sûr, nous voulions toujours garder nos chasses, faire poursuivre le gibier dans nos chasses gardées. Le jour où l'on a enlevé les palissades et les clôtures, nous nous sommes aperçus subitement, je ne dirai pas que nous pouvions braconner sur le champ du voisin, mais que le champ où la chasse pouvait s'effectuer était infiniment plus vaste.

C'est un jeu dans lequel il n'y a pas de perdant. Finalement, il n'y a que des gagnants.

Si l'on parle de réussite, j'attache, moi, une particulière importance à cette première réaction si cruciale qu'ont eue les assujettis au début de notre Communauté du charbon et de l'acier.

Nous avons aussi réussi dans les pays tiers.

M. le président de la Haute Autorité insiste sur le fait tout nouveau des échanges de lettres qui manifestent l'intérêt efficace que la grande République nord-américaine porte à nos efforts.

Je voudrais exprimer un sentiment personnel. J'ai éprouvé, quand j'ai eu connaissance de ce fait, une joie dont avait besoin ma dignité. J'avoue que j'étais personnellement fatigué de vivre dans un continent qui ressent toujours la menace et nourrit constamment l'idée des subsides étrangers. Chez vous comme chez nous, mes chers collègues, combien d'hommes d'Etat ont été capables, depuis la guerre, d'aller à Washington sans tendre la main?

Il est frappant de se dire que, la première fois que nous réalisons l'Europe et que nous mettons nos efforts en commun, nous ne devons rien demander. On nous offre. Et c'est d'ailleurs une règle bien connue qu'il ne faut pas insister pour recevoir davantage. Cela me paraît une réussite du début, une réussite psychologique aussi, de la plus haute importance pour ceux qui,

comme moi, mettent toute leur confiance dans ce continent et essaient de lui faire rendre sa première place.

Quatrième et dernière considération : si nous voulons réussir, nous voulons réussir avec vous.

Je voudrais encore vous donner un témoignage. A la commission du marché commun, à la commission de politique étrangère, l'éternel souci est le suivant : entendons-nous entre nous, mais que ce ne soit pas contre les autres; créons le marché commun, mais que ce ne soit pas à l'abri de protections douanières.

Ne nous contentons pas de cette demi-Europe. Ne l'organisons pas en une sorte d'autarcie. Laissons à toutes les frontières, déjà grandement élargies, des portes par lesquelles les autres pourront entrer.

Mais je vous rends attentifs à un fait, mesdames, messieurs. Réfléchissez, regardez, attendez que l'œuvre réussisse, mais n'attendez quand même pas trop. Nous en sommes maintenant à un moment où tous les droits acquis sont bouleversés, où les structures économiques nationales qui avaient été créées par cent ou cent cinquante ans d'économie cloisonnée se démantèlent, se laissent aller pour faire place à de nouvelles structures continentales. N'attendez pas le moment où ces structures nouvelles se seront solidifiées pour venir nous aider à participer à la réussite.

Je crois que la collaboration, que l'aide que ceux qui ne font pas encore partie de la Communauté pourraient apporter à celle-ci est double.

D'abord, vous devez être informés et vous devez informer les peuples, dans vos pays. C'est votre intérêt comme le nôtre. Nous faisons tous partie de l'Europe, mais ce qu'il y a de tragique, c'est que nous essayons de commencer à construire l'Europe avant qu'il y ait des Européens. Eh bien! c'est à vous de créer, dans tous les pays, des Européens, des gens qui regardent avec attention et avec sérieux les efforts qui sont tentés quelque part, même en dehors d'eux, mais auxquels ils pourront un jour collaborer.

Le deuxième devoir, c'est que vous essayiez de maintenir cette possibilité de collaboration ultérieure, que ce soit par des législations parallèles, que ce soit par des contacts, que ce soit par toutes mesures qui respectent vos souverainetés nationales.

Vous devez essayer d'éviter tout ce qui pourrait empêcher l'union que vous désirez comme nous.

On a parlé tout à l'heure des nécessités d'un bon voisinage. Le bon voisinage suppose deux voisins. Il faut que les deux voisins soient inspirés exactement du même esprit.

Enfin, mesdames, messieurs, le dernier espoir de collaboration que vous puissiez nous donner, c'est de faire des vœux pour que nous réussissions, parce que le sort de ce continent en dépend.

J'ai entendu employer aujourd'hui des images et des formules. On a fait vibrer mon sentiment en parlant des nations et des libertés. Tout cela est vrai, mais il ne faut pas en rester là. Nous savons, en effet, par une expérience proche, ce qui nous menace encore. Nous n'avons ni la sécurité, ni la prospérité.

On a parlé du trépied de la pythie qui laisse échapper une flamme et de la fumée, où l'on peut brûler et suffoquer. Je sais que nous ne sommes même pas à la hauteur d'un trépied. Notre édifice n'a pas encore surgi du sol; au lieu où nous nous trouvons, nous sommes, je ne dirai pas menacés, mais à la merci de la persistance de bonnes volontés, persistance qui ne dépend pas de notre décision.

Je ne dirai pas que nous sommes pauvres; je dirai que nous ne pouvons pas promettre à nos populations un niveau de vie digne de l'homme du vingtième siècle et que d'autres continents, où l'on n'est ni plus intelligent, ni plus riche, ni mieux formé, ni mieux équipé que nous, parviennent à assurer à leur population.

Nous avons pris un risque, c'est entendu. C'est un beau risque. Souhaitez avec nous que nous réussissions et que cela nous permette de rendre à ce continent la place qui lui revient, c'est-à-dire la première. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Laffargue.

M. Laffargue (France). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, la route de l'Histoire a d'étranges carrefours. Par une curieuse coïncidence, l'Assemblée commune s'est réunie pour examiner la première œuvre de la Communauté à l'heure même où éclataient les événements de Berlin-Est.

Nous devrions méditer très longuement sur le sens même de ces événements qui font apparaître que, par-delà les désirs politiques, il y a des réalités économiques et que, lorsque l'édifice économique commence à se lézarder et à faire entendre les bruits de la foule, les réalités politiques sont elles-mêmes fortement compromises.

Il y a là, côte à côte, deux modes de civilisation : l'un a comme moteur la liberté, l'autre a comme moteur la servitude. Nous sommes justement au point où les deux systèmes se confrontent.

M. Motz avait raison de le dire tout à l'heure dans son éloquent discours, le monde moderne est un monde nouveau qui a subi des transformations à une allure vertigineuse, telles que l'Histoire ne nous en a jamais donné. La guerre, les techniques modernes ont accéléré le rythme de la spécialisation, le rythme de la division du travail et, par conséquent, ont imposé aux entreprises, quelles qu'elles soient, de vastes investissements. Ces investissements ont fait apparaître la nécessité de marchés ouverts qui, pour devenir rentables, devaient être de plus en plus vastes et nous avons appris que ces marchés, quelle que fût leur ampleur, n'avaient de véritable efficacité que dans la mesure où ils étaient animés par cette loi d'émulation qui s'appelle le jeu de la libre concurrence.

Dans ce monde moderne, quelle est la situation de l'Europe? Comment a-t-elle évolué depuis cinquante ans, cette Europe qui, autrefois, a fait la fortune du monde entier, d'où sont parties toutes les richesses qui ont irrigué toute la terre? Pas un mètre de tissu de coton ou de laine, pas un rail de chemin de fer ne se fabriquait, pas une usine ne se montait, pas un crédit n'était consenti à travers le monde qui ne soit sorti des usines ou des banques européennes.

L'Europe est intacte quant à l'intelligence et M. Wigny avait raison de le dire. Elle est intacte quant aux techniques, elle est intacte quant au courage de ses travailleurs. Il lui manque une chose essentielle : l'espace. L'Europe est à l'étroit, elle est compartimentée, elle ne peut plus mouvoir ni ses techniques, ni son intelligence, ni son courage dans un espace aussi restreint.

Le phénomène le plus curieux qui domine le monde moderne, c'est celui qui sépare de nous la grande République

américaine. Les hommes n'y sont pas extraordinaires, mais l'espace américain y a produit des réalisations extraordinaires.

Il y a deux étapes dans la vie de l'économie d'un grand peuple; l'étape qui conduit à la production et à la productivité, où les progressions sont lentes, en ordre arithmétique, et la deuxième étape, celle qui a atteint un certain niveau de production et de productivité, où les progressions deviennent en quelque sorte en ordre géométrique, où le revenu national s'élève de façon importante, où les revenus de l'Etat s'accroissent parallèlement de façon considérable, où le standing de vie des individus se développe dans d'énormes proportions et où le problème social se trouve résolu d'une manière bienfaisante.

La démocratie, mesdames, messieurs, n'a pas de sens tant qu'elle n'a pas trouvé sa forme d'indépendance économique. Quant au social, il est la dernière des vanités de l'esprit quand vous n'avez pas les moyens de l'exercer.

Le seul mérite du marché commun du charbon et l'acier, ce n'est pas que ce soit une politique ou le commencement d'une politique. Son seul mérite, c'est que ce soit une réalité, c'est que ce soit à l'heure actuelle une éclatante démonstration, une démonstration tentée dans la zone où il était peut-être le plus difficile de la faire, dans la zone où s'exerçaient tous les méfaits des protectionnismes et des nationalismes, où les droits de douane s'étaient multipliés, où le régime des prix doubles était devenu une sorte d'institution nationale, où le régime des subventions était la morphine sans cesse injectée, où les courants naturels d'échanges, ceux qui étaient les moins coûteux, étaient détournés par les nationalismes vers les courants d'échanges les plus chers; un régime où les cartels régnaient en maîtres, allant jusqu'à pratiquer la plus stupide des politiques, qui s'appelle le malthusianisme.

C'est là, mesdames, messieurs, où les investissements sont le plus onéreux, où les méthodes d'autofinancement sont les plus détestables, parce qu'elles déterminent les prix les plus élevés, où les masses ouvrières sont les plus nombreuses et où le problème humain est en quelque sorte le plus vivant, que nous avons tenté cette expérience dont nous saluons aujourd'hui, non pas la réussite, mais le commencement et les espérances.

Il suffirait de considérer deux choses pour que nous soyons

remplis d'espérance. La première, que l'on a maintes fois soulignée ici, c'est le crédit que nous avons déjà trouvé dans le monde, non pas ce crédit, dont nous avons trop vécu, des enthousiasmes et des formules, mais le crédit des réalités, le crédit conforme à la vieille tradition du crédit, le crédit rentable qu'on ne vous donne pas, mais qu'on vous prête parce que vous méritez qu'on vous le prête.

La deuxième chose qui me remplirait de plaisir, c'est que cet organisme, contrairement à ce que certains tenteraient de faire croire, reste un organisme parfaitement démocratique.

Il y a la Haute Autorité, mais il y a aussi une assemblée, une assemblée combien réconfortante pour les gens qui pénètrent dans ce cénacle de l'Europe pour la première fois, composée d'hommes venus de nations que nous avons été habitués à considérer comme des adversaires et que nous trouvons ici dans la même communion d'idées, des hommes, certes, traversés par les courants de leur idéal européen, mais encore sérieusement cramponnés aux réalités de leurs courants nationaux, décidés à contrôler, décidés à observer et formulant à l'égard de la Haute Autorité un certain nombre d'exigences.

Je voudrais, si vous le permettez, n'étant pas intervenu dans la discussion générale, formuler trois ordres d'exigences, monsieur le président de la Haute Autorité.

La première, c'est que vous ayez un plan, mais que vous ne fassiez pas de planisme. Il y a entre le plan et le planisme une différence essentielle : le plan, c'est la recherche des grands objectifs, c'est l'idéal; le planisme, c'est quelque chose qui est parfois trop tatillon, quelque chose qui se fige et qui ne tient pas compte du rythme incessant de la vie et des mouvements constants de la conjoncture. Le plan, c'est le grand phare qui éclaire la route. Gardez-vous du planisme, car c'est parfois une politique qui vous laisse trop accroché aux difficultés mêmes de la route.

Je voudrais, en second lieu, que vous soyez persuadé que cette organisation ne vaudra que dans la mesure où vous l'installerez le plus rapidement possible dans le régime concurrentiel. La vérité, c'est qu'il faut faire tomber, petit à petit, je ne dirai même pas ce qui s'appelle les nationalismes ou les intérêts nationaux, mais les stupidités que l'Histoire a pu échafauder à l'en-

contre des intérêts nationaux et sûrement à l'opposé des intérêts communs.

La troisième considération que je voudrais émettre, c'est que la vaste opération que vous tentez, que nos pays observent avec infiniment d'attention, que le monde entier observe avec infiniment d'intérêt, n'aurait aucun sens ni aucune valeur si elle ne se traduisait pas par une forme d'enthousiasme populaire et par une forme d'augmentation sans cesse accrue du niveau de vie des travailleurs, qui reste pour moi une marque essentielle et peut-être la seule marque de la montée d'une civilisation.

Mesdames, messieurs, le problème a été posé dans cette Assemblée de savoir comment nous devons essayer d'étendre ce système et quelles sont les voies qui nous mèneront à une Europe beaucoup plus grande et beaucoup plus unie.

Mon ami et distingué collègue M. Michel Debré a agité le spectre d'une communauté politique dans laquelle les nations devaient disparaître. C'est une argumentation qu'il est peut-être tentant d'échafauder pour qui veut la combattre, mais qui est moins séduisante pour qui a lu les textes. Il n'existe nulle part, ni dans la Haute Autorité, ni dans les projets de l'Assemblée ad hoc, si audacieux qu'ils soient, quelque chose qui efface à n'importe quel titre et d'une façon quelconque le principe même de la nation et l'idée même de l'existence de la nation.

Je considère qu'un Etat, quel qu'il soit, échafaudé à travers les âges, ne renforcerait pas son unité en effaçant le particularisme de ses provinces et qu'une Europe se ferait mal si elle ne trouvait pas dans la richesse infinie de ses diversités l'instrument même de son harmonie.

J'ajouterai que, moi aussi, je regrette profondément l'absence de l'Angleterre dans ce débat, mais je note que, sur ce point, nous avons fait d'énormes progrès. Nous avons abandonné la vieille politique traditionnelle du « *Wait and see* » et, si j'ai bien écouté les orateurs qui se sont succédé, notamment l'honorable M. Robens, je pense que l'Angleterre « *prefers to see than to wait* » et qu'elle est en train d'observer les événements avec une singulière acuité.

Quant à la Communauté européenne de défense, elle constitue un sujet dans l'étude duquel je ne me lancerai pas. Elle reste pour moi un accident malheureux et redoutable dans la vie

de l'Europe. J'y consentirai, mais, contrairement à la Communauté politique à laquelle je consens dans l'enthousiasme, j'y consentirai dans la nécessité. Même si l'Europe n'avait pas été en présence des problèmes de défense, même si un jour elle n'avait plus devant elle ces mêmes problèmes, la réalité économique de l'Europe s'imposerait avec une aussi nécessaire urgence qu'elle s'impose actuellement.

A ce système qui a, certes, ses défauts, qui doit avoir de multiples inconvénients, on a tenté d'opposer d'autres systèmes. Mon ami Michel Debré nous a demandé avec infiniment de talent, je le reconnais, et même avec beaucoup de conviction, j'en suis certain, de tenter d'arriver à une de ces formes d'Europe confédérale où le conseil des ministres, représentant et gardien de la souveraineté, de l'indépendance et du patriotisme national, viendrait se rassembler dans de grandes salles pour discuter des destins communs de l'Europe.

Politique nouvelle, disiez-vous? Je n'en suis pas sûr. Politique que j'ai connue dans ma jeunesse, très peu avant la première guerre, mais surtout entre les deux guerres; politique d'inefficacité qui n'a abouti qu'à surexciter les nationalismes, qu'à aggraver les séparations et qui nous a conduits de façon inéluctable aux conflits que nous avons vécus.

Assemblées de gouvernements, de responsables? Nous en connaissons encore qui siègent en d'autres lieux, soumises à ces règles d'unanimité qui les condamnent à un immobilisme total.

Ce sont ces politiques, desquelles le nationalisme n'était jamais absent, desquelles la souveraineté n'était jamais abolie, qui ne consentaient à aucune forme de sacrifice, qui nous ont toujours conduits, au nom de la liberté et de l'indépendance, à la guerre et qui ont failli nous faire perdre et la liberté et l'indépendance.

Faisons, mesdames, messieurs, en face de ce monde très proche du nôtre, travaillé, nous le savons, par tant d'incertitudes, l'éclatante démonstration d'une Europe prospère, d'une Europe capable à la fois de discipline et de sacrifices, d'une Europe où la liberté reste un moteur, où la solidarité reste un idéal. Nous aurons alors gagné la paix, mais cette paix elle a un nom, elle s'appelle l'indépendance.

Un géographe contemporain disait : « L'Europe est trop

grande pour être unie, mais trop petite pour être divisée. » Nous ne sommes pas encore l'Europe unie, mais que le géographe soit tranquille : nous avons cessé aujourd'hui d'être l'Europe divisée. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse (Belgique). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous sommes un certain nombre ici qui avons attendu avec quelque curiosité le débat d'aujourd'hui.

C'est, en effet, la première fois que nos deux Assemblées, l'Assemblée du Conseil de l'Europe et l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, siègent en commun. Il était intéressant, dès lors, de voir quel allait être le résultat de cette première confrontation de leurs méthodes, car les méthodes dont elles s'inspirent sont profondément différentes.

Le Conseil de l'Europe est resté attaché à la conception classique d'une juxtaposition des souverainetés nationales. Avec la Communauté du charbon et de l'acier, au contraire, nous sommes entrés dans la voie des intégrations.

Les autres années, chaque fois que ceux d'entre nous qui assumaient ce que M. Wigny a si bien appelé tout à l'heure « le beau risque de l'Europe unifiée » exposaient leur avis, il se déroulait ici une cérémonie presque rituelle : bénédictions et souhaits de bon voyage. (*Sourires.*) Cette année, nous avons encore reçu des bénédictions et entendu des souhaits de bon voyage, mais nous avons, ou tout au moins la Haute Autorité a recueilli quelque chose de plus : un hommage très large, un hommage presque unanime rendu aux premiers résultats d'ores et déjà acquis.

J'y vois non seulement une preuve de l'excellence du travail fourni par la Haute Autorité, mais aussi de l'excellence de la méthode et des conceptions qui sont à la base de la Communauté du charbon et de l'acier.

Monsieur le président, si l'on en avait le temps, il faudrait un jour approfondir cette conception de l'intégration et en chanter les louanges. Je suis, quant à moi, de ceux qui y voient une formule nouvelle et probablement la formule salvatrice.

En matière d'organisation des relations entre Etats, tous

les systèmes que l'on nous a proposés jusqu'ici se sont écroulés au bout d'un certain temps ou n'ont donné que des résultats médiocres parce qu'ils étaient basés sur une idée qui, à l'expérience, s'est révélée faible : l'idée de la coopération internationale. Dans un système où l'on met tout le monde sur le même plan, dès qu'un coopérateur se retire du mécanisme de la coopération, si ce coopérateur est important, tout le système s'écroule. La Société des Nations est morte de cela dans le passé, l'Organisation des Nations Unies risque peut-être d'en mourir demain.

Le système de l'intégration, au surplus, présente un autre avantage : celui de confier la réalisation des solutions d'intérêt commun non plus aux gouvernements nationaux, mais à un organe exécutif distinct et indépendant. Les gouvernements nationaux prennent en charge, et c'est légitime, la défense de leurs intérêts propres. Les accords qu'ils réalisent ne sont, dès lors, et ne peuvent être que des compromis entre des intérêts nationaux. Au contraire, un organisme qui est l'expression de l'intérêt commun peut, lui, trouver une solution aux problèmes d'intérêt commun.

Je ne m'étonne par conséquent pas d'avoir vu jaillir presque de toutes parts, dans cette enceinte, un tribut d'hommages aux premiers résultats qui ont été acquis. Encore une fois, j'y vois une preuve du bien-fondé des conceptions qui sont à la base du Traité établissant la Communauté du charbon et de l'acier.

Cela m'amène à dire, à mon tour, quelques mots d'un discours qui a passionné, semble-t-il, un certain nombre d'entre nous. Il s'agit évidemment du discours de M. Debré.

Je m'excuse de faire partie de cette espèce de meute de la majorité lancée à la poursuite de notre collègue. J'ai une vieille sympathie, dont je ne peux pas me défendre, envers le non-conformisme; j'en ai une autre aussi envers les minoritaires, surtout quand ils sont dans de petites minorités et qu'ils ont le courage, dans une Assemblée réticente, de défendre leur opinion. Mais la vérité, ou ce que je crois être la vérité, a ses exigences : je suis dès lors tenu de relever les observations de M. Debré.

Ces observations vont m'entraîner un peu loin, mais je crois que tout le monde a donné l'exemple de cette orientation.

Dans nos débats, il a été à coup sûr question du rapport de la Haute Autorité sur son activité, mais il a été question aussi

de bien d'autres choses, de la façon de construire l'Europe, par exemple, et même de l'Antiquité grecque. On a comparé la Communauté du charbon et de l'acier à la Communauté de défense, ces deux communautés à la Communauté politique et d'aucuns se sont même lancés à ce propos dans des analyses — c'est le cas de M. Debré — du projet de l'Assemblée ad hoc.

Je voudrais lui répondre quelques mots — je dirais presque une fois pour toutes — car ce discours de M. Debré, comme membre de la commission constitutionnelle et comme membre de l'Assemblée ad hoc, je l'ai déjà entendu un certain nombre de fois...

J'ai la conviction que notre collègue met à la base de ses considérations deux points de départ inexacts. J'ai demandé tout à l'heure à mon ami M. Teitgen de me dire comment on désigne, en rhétorique ou en logique, le fait de déduire avec rigueur des conclusions brillantes d'un postulat faux. Monsieur Teitgen, je ne pense pas que ce soit un syllogisme, car, pour que c'en soit un, il faudrait un point de départ valable. Or, voici comment je vois les postulats de M. Debré.

Premier postulat : la seule réalité qui existe dans l'Europe d'aujourd'hui, c'est la nation...

M. Debré (France). — La première réalité.

M. Dehousse (Belgique). — La première réalité, soit!

Second postulat : ce que nous avons entrepris de créer en commençant par la Communauté du charbon et de l'acier, en poursuivant par la Communauté de défense et par la Communauté politique, c'est une espèce de Moloch, une espèce de super-Etat qui va absorber les Etats nationaux que, d'ailleurs, dit M. Debré — ce sont ses propres termes — nous essayons de fusionner.

Ces deux postulats sont faux. Je voudrais une bonne fois dire pourquoi.

Je crois, tout d'abord, que M. Debré nous enserme dans un faux dilemme lorsqu'il nous dit : Vous partez de la conception d'une nation européenne qui n'existe pas et c'est en fonction de cette nation européenne que vous bâtissez vos structures.

par étapes de ce marché. Mais même si l'on en arrive là, que de choses, que d'attributions vastes et nombreuses n'en demeureront pas moins, et pour cause, dans la compétence des Etats nationaux!

Nous devrions donc, une fois pour toutes, faire bonne justice de cette thèse extraordinaire qui consiste à dire que l'Europe est en train de tuer les Etats. J'affirme le contraire : si quelqu'un tue l'autre, ce seront les Etats qui tueront l'Europe, parce qu'ils sont pour le moment beaucoup plus forts qu'elle. Il n'y a vraiment aucun risque que l'inverse se produise et que ce soit l'Europe qui tue les Etats.

Cette objection rappelle la thèse soutenue sur certains bancs par des hommes éminents, ou plus exactement importants, qui comparent quelquefois les Assemblées européennes que nous proposons de créer à des entités qui auraient pour résultat de réduire les parlements nationaux à ce qu'ils appellent des conseils généraux ou des conseils provinciaux. D'abord, il est vexant de parler ainsi des conseils généraux et des conseils provinciaux; je désire, quant à moi, les défendre, parce qu'ils remplissent une tâche utile et intéressante. Ensuite, c'est complètement inexact; il n'est pas question, comme on le prétend quelquefois, ou à la légère ou avec des arrière-pensées tendancieuses, de réduire les parlements nationaux au rang de conseils provinciaux ou généraux.

Cette argumentation est aussi à côté de la vérité que celle qui consiste à présenter l'Europe en gestation comme une espèce de monstre qui va avaler et engloutir les nations.

Alors, que nous propose M. Debré aux lieu et place de toutes ces communautés qui n'ont pas vraiment l'heur de lui plaire? Une extraordinaire, une étrange construction qu'il appelle confédération, mais une confédération sans vie qui, si elle venait par hasard à naître, ne serait animée par aucun souffle, car à cette communauté, à cette confédération modèle Debré manquerait un élément essentiel, l'élément dynamique que notre Communauté politique ira puiser, grâce à de véritables élections, dans les peuples et les masses. C'est là qu'elle trouvera sa force.

Avec le système de M. Debré, nous nous retrouverions sur un plan de souverainetés juxtaposées, avec une confédération

dirigée par les présidents du conseil, qui est vraiment très loin des nécessités de l'Europe actuelle.

Je bornerai là les quelques observations que je voulais présenter.

Avant de me rasseoir, je voudrais une dernière fois répéter ce que j'ai eu l'occasion de déclarer, moi aussi, lors des débats de l'Assemblée commune, c'est-à-dire exprimer toute la satisfaction que j'éprouve, comme la grande majorité de nos collègues, de l'œuvre très réussie à beaucoup d'égards qui est d'ores et déjà celle de la Haute Autorité. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. von Merkatz.

M. von Merkatz (République fédérale d'Allemagne). — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, le moment serait mal choisi pour nous lancer dans un débat politique de grande envergure, car ce qu'il révélerait de positif resterait à peu près sans effet, tandis que les éléments négatifs seraient saisis au vol et exploités contre nous par les adversaires de l'idée européenne.

Je tiens cependant à répondre brièvement aux critiques formulées par M. Debré et à souligner l'importance toute particulière que présente, dans les circonstances actuelles, l'activité de la Haute Autorité, dont tout le monde ici se plaît à reconnaître l'efficacité. Ce que la Haute Autorité a pu réaliser constitue le modeste début d'une véritable coopération européenne; c'est le point d'appui solide qui empêche qu'une évolution salutaire, commencée sous le coup de la dernière guerre, s'interrompe ou marque le pas.

Je tiens à faire observer, avant de poursuivre, qu'il n'y a dans cette salle que des Européens d'une incontestable bonne volonté. Je prie M. Debré de ne voir dans mes paroles que le reflet de cette disposition naturelle à la coopération et à l'entente, dont nous sommes tous animés.

A mon avis, M. Debré fait preuve d'un peu plus que de scepticisme en déclarant que l'Assemblée consultative et le Conseil de l'Europe ne peuvent se targuer d'aucun résultat tangible, que ce soit en matière de politique ou d'économie, ou encore dans le domaine social. En effet, l'existence de ces institutions

est déjà, en elle-même, un résultat très positif, qui vérifie le principe de la coopération européenne. Le fait que nous siégeons à la même table prend précisément aujourd'hui une importance toute particulière et nous aide à comprendre que nous sommes, en fait, embarqués sur le même navire. Nous ne devrions jamais l'oublier.

La Communauté du charbon et de l'acier a mieux réussi, il est vrai. Dans son important secteur, elle ne s'est pas payée de mots, elle a agi. Comme M. Henle l'a exposé ce matin, elle y a élucidé des problèmes d'ordre pratique dont la portée n'était pas toujours restreinte, et elle s'est engagée dans la voie menant à leur solution.

Nous devrions persévérer dans cette voie. Je concède à M. Debré qu'il n'est pas indispensable de prendre les institutions de la Communauté du charbon et de l'acier pour modèles en vue d'organiser des communautés plus vastes. Mais la méthode est exemplaire. Ni la Communauté du charbon et de l'acier, ni la Communauté européenne de défense, ni même une Communauté politique éventuelle des six pays qui engloberait les deux premières, ne suffisent à faire naître l'Europe; elles suffisent tout au plus à l'engendrer.

Il nous faut d'abord rendre cette création viable en la développant et en la perfectionnant par degrés. La Haute Autorité fait dans ce sens œuvre de pionnier, en se livrant à un travail de défrichage précieux, voire inestimable, qui nous empêche de retomber dans l'anarchie des rivalités de pays. Cela devrait être, pour les conférences futures et pour la politique des Etats-Unis, résolument orientée vers l'avenir, un facteur non négligeable de la solide réalité de l'esprit communautaire européen. Nous devrions nous garder d'affaiblir ce tableau positif résultant de nos délibérations.

Je n'arrive vraiment pas à bien comprendre la critique de M. Debré à l'endroit du communiqué que la Haute Autorité a publié après le voyage de son président aux Etats-Unis. En effet, la Haute Autorité nous gratifie ainsi d'accents très positifs, de nature à nous guérir du scepticisme général, particulièrement dangereux à l'heure actuelle, dont fait l'objet l'idée d'Europe.

Je ne vois absolument pas comment ledit communiqué pourrait sortir du cadre de la compétence de la Haute Autorité,

comme le prétend M. Debré. Le Traité lui-même n'a-t-il pas une portée politique dépassant le cadre du secteur charbon-acier, portée qu'il faut se garder de sous-estimer et dont l'importance nous apparaît précisément maintenant?

Il n'existe pas de nation européenne; je suis absolument d'accord avec M. Debré à ce sujet. Toutefois, il existe beaucoup de nations européennes, et ces nations veulent dorénavant vivre en paix les unes avec les autres et collaborer de manière à former une unité supérieure. Elles se conforment ainsi à une ancienne tradition européenne que nous avons redécouverte et à laquelle il nous faut donner une forme adaptée aux conjonctures actuelles. Il nous faut prendre pour point de départ la réalité des nations, ainsi que la réalité de leur existence économique et sociale et de leurs besoins. La commission ad hoc attachait une grande importance à ce que l'on tînt compte de ces réalités.

La nécessité économique de l'union résulte d'une crise économique européenne qui a duré des dizaines d'années et du retard que l'économie européenne a subi de ce fait. Quant à la nécessité d'une défense commune, elle résulte de la supériorité de l'Union soviétique et de la pression qu'elle exerce sur le monde libre. S'il n'y a pas, il est vrai, de nation européenne, il y a d'ores et déjà une Communauté des Européens.

Une grande erreur du passé a été de ne jamais pouvoir contempler une communauté politique qu'en fonction de l'étatisme. Une autre erreur est le nationalisme, inventé au début du siècle dernier. Il faut venir à bout de ces deux idéologies. Permettez-moi de rappeler ici les paroles prophétiques du Chancelier fédéral Seipel, qui a écrit sur ce sujet une série de thèses très documentées, fondées sur son expérience des pays d'Europe centrale.

C'est sur l'abandon de souveraineté que se fondent, à proprement parler, presque toutes les conventions internationales; en effet, chacune d'elles restreint la volonté souveraine d'un Etat en lui faisant un devoir de se conformer à ses clauses. La coopération, qui est indispensable aujourd'hui si nous voulons survivre, implique une limitation de la souveraineté nationale et la naissance d'une souveraineté supranationale, ayant pour fonction de veiller à ce que les objectifs de la coopération soient constamment poursuivis et à ce que naisse une organisation pratique qui

brise le cadre de l'étatisme et du nationalisme. Nous ne devons pas persévérer dans le nominalisme et nous laisser fasciner par le spectre de l'abandon de souveraineté. Ne pouvons-nous donc nous dégager de la manière de penser que nous a inculquée la science politique du XIX^e siècle?

Que ce soit sous forme de coalitions ou d'autres combinaisons, il sera toujours nécessaire que l'idée supérieure de l'unité et de l'action de secteur commune et efficace soit traduite dans la réalité par des organisations concrètes et que les membres de la communauté soient ainsi assurés de devenir simultanément plus forts grâce à la communauté.

A l'intérieur de la communauté, cela implique la suppression des hégémonies; autrement dit, juridiquement, le plus fort doit être rendu relativement faible et le plus faible relativement fort, afin qu'aucun membre ne puisse être opprimé.

Je tiens aussi à affirmer que, faute d'une étroite coopération de tous les Etats européens, la position de l'Europe, du point de vue de ses obligations dans les territoires d'outre-mer, finira par devenir intenable. Les communautés partielles sont, par essence — je dis bien : par essence — des systèmes ouverts, qui ont le plus grand intérêt à collaborer avec l'ensemble de la communauté européenne.

Il est bien plus facile d'imaginer qu'un système traditionnel d'alliances, comme le préconise M. Debré, risque de déclencher des appétits d'hégémonie et de devenir un système fermé. Délégation de souveraineté ou abandon de souveraineté, tout cela n'est, en somme, qu'arguties juridiques et vues de l'esprit. Cela revient au même, pour ce qui est du résultat. Que l'on parle de fusion ou d'association, ce qui importe, en dernière analyse, c'est le degré de coopération nécessaire.

La seule possibilité d'indépendance nationale qui s'offre aux pays européens réside dans l'action commune en vue de l'indépendance de l'Europe tout entière. Je m'élève contre une orthodoxie de caractère national et étatique qui peut nous coûter l'indépendance. Les aspirations nationales justifiées doivent pouvoir s'affirmer et ne pas être écrasées par un nouvel absolutisme technocratique. Mais il ne faut pas non plus qu'elles soient écrasées par l'édification d'hégémonies nationales, à laquelle aboutit fatalement toute accentuation excessive de l'éta-

tisme national. Seule la création d'une autorité supérieure commune, contrôlée par des procédés démocratiques, peut, en l'occurrence, sauvegarder l'intérêt vital des nations faibles. La méthode adoptée dans les communautés partielles nous en montre le chemin. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Teitgen.

M. Teitgen (France). — Monsieur le président, si j'avais eu la possibilité d'entendre, avant de me faire inscrire, les discours que viennent de prononcer nos collègues MM. Laffargue et Dehousse, j'aurais sans doute renoncé à la parole.

Je m'en tiendrai donc à deux brèves observations touchant les relations extérieures de la Communauté.

La première, je l'adresse à la Haute Autorité. Elle vise l'un des passages essentiels du rapport général qui nous a été présenté.

S'agissant des relations extérieures, le rapport général s'exprime, en effet, comme suit :

« Au cours des derniers mois, la Communauté a étendu et approfondi ses relations extérieures. Elle ne constitue et ne veut constituer en aucune façon un ensemble autarcique, ni une communauté restreinte. Elle compte, parmi les six pays qui lui ont donné naissance, des pays producteurs de charbon et d'acier, et des pays consommateurs. Ses limites ne sont pas fixées par elle, mais par les pays mêmes qui, pour le moment, ne se joignent pas à la Communauté. Il ne tient qu'à eux que ces limites soient étendues et que les barrières qui séparent les pays d'Europe, barrières dont l'ambition de la Communauté est de commencer l'élimination, soient progressivement, et d'une manière plus large encore, abolies. »

Le passage que je viens de lire ne me donne pas entièrement satisfaction. Je dois même dire qu'il n'a pas recueilli l'approbation sans nuances de la commission des relations extérieures de l'Assemblée commune. Il semble, en effet, affirmer que c'est aux pays tiers qu'il appartient de prendre les initiatives nécessaires pour que s'élargisse le champ d'action de la Communauté. La Communauté, et plus spécialement la Haute Autorité, jouant, en la matière, une sorte de rôle passif, auraient à adopter les propositions venues de l'extérieur, à les examiner, puis à les accepter.

Je ne pense pas que nous puissions nous en tenir à ces formules. Les initiatives doivent être prises par les pays tiers et par la Haute Autorité, qui ne doit négliger aucune occasion d'adresser à ces pays les propositions nécessaires pour que s'élargisse le champ d'action de la Communauté et pour que se développent les liens d'association de la Communauté avec les pays qui n'en sont pas encore membres.

Notre commission des affaires extérieures le dit expressément dans son rapport. J'espère que la Haute Autorité pourra finalement approuver notre manière de présenter les choses.

Ma seconde observation s'adresse, si vous me le permettez, monsieur le président, à l'Assemblée, pour défendre cette fois la Haute Autorité contre des reproches qui me paraissent injustifiés.

On nous a dit que notre politique européenne contenait une double erreur. Celle, d'abord, qui tendrait à substituer un mythe, un concept vide de sens, vide de contenu pratique, qui s'appellerait l'Europe, à la seule réalité positive et concrète que sont les nations. Puis, on a ajouté que l'erreur de la Communauté européenne du charbon et de l'acier serait, à son tour, de prétendre construire l'Europe à partir du noyau qu'elle constitue.

C'est à ces deux reproches, monsieur le président, que je voudrais m'en prendre.

S'agissant de la première « erreur », de ce reproche qu'on nous fait de vouloir substituer un mythe à la seule réalité pratique, les nations, je demanderai d'abord : en quelle mesure avons-nous, et dans le cadre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et dans le cadre du Traité instituant une communauté de défense, et dans le cadre du Traité qui prévoit une autorité politique commune, supprimé les nations ? Qu'on me montre les textes !

Pourquoi se battre contre des moulins à vent ? Il s'agit de traités. Qu'on en discute pièces en mains ! Qu'on dénonce l'article *x* ou l'article *y* ! Avez-vous entendu parler d'une nationalité du charbon et de l'acier ? Suis-je devenu citoyen du charbon et de l'acier ? Ai-je cessé d'être Français parce que je participe à cette Communauté européenne du charbon et de l'acier ? Mon Gouvernement a-t-il cessé d'exister ? Sans doute (*Sourires*),

mais ce n'est pas du fait de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Et mon Parlement est-il supprimé? Et M. Michel Debré ne peut-il plus prendre la parole au Conseil de la République française?

Toutes ces institutions existent avec leurs pouvoirs et leurs compétences, et Dieu sait qu'elles en usent et même parfois en abusent!

Non, messieurs, les traités n'ont pas supprimé les nations. Ils ont tout simplement constaté ceci, que nous savions depuis fort longtemps et que, peut-être, on n'osait pas dire, mais qui n'en était pas moins vrai, qu'au-dessus de l'intérêt particulier de la France, qu'au-dessus de l'intérêt particulier de l'Italie, qu'au-dessus de l'intérêt particulier de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, il existe un intérêt plus général et plus vaste, qui s'appelle l'intérêt de tous ces pays réunis : le bien commun général de l'Europe.

Nous savons maintenant qu'il n'y a pas d'intérêt de la France qui puisse être défendu, maintenu contre l'intérêt commun et général des six pays de l'Europe et qu'il n'y a pas d'intérêt de l'Allemagne qui puisse être maintenu et défendu contre l'intérêt général et commun des six pays de notre Communauté. Nous le savons par l'expérience, par l'Histoire, par les constatations que maintenant nous faisons ensemble dans nos assemblées européennes

Alors, nous avons décidé simplement que nos nations seraient maintenues, sauvegardées et respectées, mais que, pour pouvoir se sauver elles-mêmes, elles rechercheraient maintenant leur intérêt non plus contre celui du voisin, mais dans une participation au bien commun de l'Europe.

Pour que le bien commun de l'Europe l'emporte, nous avons défini un entrepreneur de ce bien commun. En ce qui concerne le charbon et l'acier, cet entrepreneur, c'est la Haute Autorité et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. C'est en promouvant cette institution, en développant ses pouvoirs, son action, ses compétences, que nous sauverons les intérêts particuliers de nos peuples. Faute de quoi, nous les affronterons les uns aux autres et, chacun pour soi, séparément, ils iront à leur perte. Pour n'avoir pas voulu de l'Europe, nous n'aurons plus de nation, plus de patrie.

Quant à la seconde « erreur », ce serait celle que commettrait la Communauté de chercher à développer l'Europe précisément autour des institutions de la Communauté du charbon et de l'acier et du traité instituant cette Communauté. Sur ce point, le débat est clos; la réponse est fournie par une autorité qui nous dépasse tous : le Traité lui-même.

Je pourrais tenter de démontrer, ayant participé au gouvernement lors de son élaboration, que déjà la déclaration du 9 mai 1950 ne proposait pas aux peuples d'Europe l'organisation d'un marché commun du charbon et de l'acier tout simplement pour les beaux yeux, si j'ose dire, des producteurs et des consommateurs de charbon et d'acier, mais qu'elle exprimait bien clairement l'idée qu'il fallait commencer par quelque chose et que c'était en organisant d'abord un marché commun du charbon et de l'acier que l'on aurait quelque chance d'arriver de proche en proche à une organisation complète des intérêts communs de l'Europe. Cela figurait déjà dans la déclaration originale de mai 1950.

Si certains ont pu contester la valeur juridique et la force contraignante de cette déclaration, je m'en rapporterai tout simplement au Traité lui-même qui déclare, dans son préambule, que les gouvernements des six pays :

« Convaincus que la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques;

» Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de développement économique;

» Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé,

» Ont décidé de créer une Communauté européenne du charbon et de l'acier... »

Et donc, on décidait de créer la Communauté européenne du charbon et de l'acier comme première institution, comme première base, comme noyau, comme premier pas pour une marche en avant.

Voilà ce que dit le Traité lui-même.

Dès lors, monsieur le président de la Haute Autorité, vous avez raison, je le dis bien clairement, de consacrer vos efforts et l'autorité qui vous est confiée, non seulement à l'aménagement technique du marché commun du charbon et de l'acier, mais au développement, dans le sens fixé par le Traité, des institutions qui vous ont été confiées. C'est pour l'Europe et vers l'Europe qu'il faut aller. La Communauté, la Haute Autorité, notre Assemblée et toutes les institutions créées par le Traité ont reçu du Traité lui-même la responsabilité d'aller de l'avant, la responsabilité, le devoir et la charge.

Au demeurant, tous ceux qui ont participé à l'élaboration du Traité le savent bien.

Un de nos collègues citait ce matin un juriste éminent qui, effectivement, fut l'un des rédacteurs de notre charte. Ce juriste vient de publier un commentaire du Traité, dont on s'est servi. On invoque un témoin pour l'accusation et voici que ce témoin, comparaisant devant le tribunal, est à décharge!

Voici quelques lignes de ce commentaire :

« Les événements ont donc marqué et marqueront encore, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, le caractère politique... » — on dit bien : le caractère politique — « ... du plan Schuman. Toutefois, l'opinion, déjà rencontrée, persiste... » — c'est celle de M. Michel Debré — « ... que le plan Schuman est essentiellement un acte de nature technique et économique. Il aurait été l'occasion de propositions ou de mesures de caractère politique, mais sa nature ne serait pas modifiée pour autant et il pourrait par conséquent recevoir sa pleine validité dans un cadre purement économique.

» Si respectable que soit cette opinion, elle semble dangereusement inexacte si l'on considère le caractère intrinsèque du Traité. Il traduit pleinement son aspect politique, il détermine l'avenir du plan Schuman et permet d'en prendre

une vue générale indispensable. Avant d'aborder le détail de ses dispositions, il faut les mettre en lumière en ce qui concerne le but, l'objet et la méthode du plan Schuman. »

Et, pendant toutes les pages qui suivent, l'auteur démontre victorieusement que le plan Schuman n'a pas seulement été élaboré pour aménager techniquement, sur le plan des intérêts et des seules préoccupations économiques, un marché commun du charbon et de l'acier, mais bien pour constituer l'acte de naissance d'une union européenne.

M. Debré (France). — Lisez les pages sur la politique extérieure.

M. Teitgen (France). — Au demeurant, si le plan Schuman ne l'avait pas dit dans son préambule, nous l'aurions découvert par le simple moyen du raisonnement.

Je me contenterai, mes chers collègues, de rappeler un souvenir qui m'évitera un long discours.

Voici un an, à cette place, au cours de la première réunion de notre Assemblée commune, l'un des hommes éminents de notre Parlement et l'un des amis politiques de M. Michel Debré nous a longuement expliqué que l'aménagement d'une communauté européenne du charbon et de l'acier et l'achèvement des objectifs du Traité ne pouvaient s'obtenir que par la création aussi rapide que possible d'une communauté européenne des transports. J'ai encore ce discours dans l'oreille.

Et ce spécialiste éminent, ami de M. Michel Debré, d'ajouter qu'une fois la communauté du charbon et de l'acier constituée et la communauté complémentaire des transports établie, il faudrait aussi immédiatement une communauté de l'agriculture, car il démontrait victorieusement que l'une ne pouvait pas aller sans l'autre et que les équilibres économiques fondamentaux ne pouvaient pas être sauvegardés si l'on n'envisageait pas l'ensemble du problème.

Sous les applaudissements de l'Assemblée, l'ami de M. Michel Debré concluait en disant que tout cela nous amenait rapidement à une autorité politique, à une communauté politique de l'Europe. J'ai beaucoup apprécié le discours de l'ami de M. Michel Debré. (*Sourires.*)

Dès lors, monsieur le président de la Haute Autorité, je ne puis que vous encourager à continuer dans la voie où vous vous êtes engagé.

Je dirai aussi que les premiers résultats que vous avez obtenus me plaisent, non seulement en ma qualité de membre de cette Assemblée, mais aussi en ma fierté d'Européen et de Français.

Là encore, je m'expliquerai brièvement. Figurez-vous que je suis assez satisfait d'apprendre que l'Europe, en la personne de la Haute Autorité et de la Communauté, s'en est allée, pour la première fois, négocier aux Etats-Unis des relations de coopération et de collaboration.

Je préfère que l'Europe s'en aille comme cela pour négocier des relations de coopération plutôt que de la voir défiler sous l'aspect des nations si chères à M. Michel Debré, chacune pour soi, séparément, en file indienne et, hélas! en quémandeur.

Il est bon que nous nous regroupions pour pouvoir tenir ce langage de la fierté et de la coopération. Rien ne doit vous détourner de cet objectif; le Traité vous l'assigne et c'est notre intérêt à tous.

Le temps passe si vite, je l'ai déjà dit, mes chers collègues, et notre angoisse grandit.

On nous dit qu'il faut détendre notre effort, ajourner les projets concernant la Communauté européenne de défense, l'Autorité politique; on vous conseille, messieurs de la Haute Autorité, de bien vous en tenir à votre stricte technique du charbon et de l'acier. On nous dit cela de tous côtés. Il paraît que nous en aurions l'obligation parce qu'il y aurait détente en Europe.

Détente? Et de quelle détente s'agit-il donc? De celle qu'on nous décrit dans les notes diplomatiques, de celle qu'on nous promet précisément pour ralentir notre effort? Ou bien de l'autre détente, de celle sur laquelle appuyait le soldat soviétique, l'arme à la main, dans les rues de Berlin, voici trois jours?

Je vous en conjure, ne lâchons pas la proie pour l'ombre. Il faut, de tout son cœur, en bon serviteur de la paix, accueillir avec espoir toutes les propositions qui pourraient nous parvenir. Mais nous devons savoir que faire la paix ne consiste pas seulement à négocier avec le monde qui est derrière le rideau de fer. Cela consiste aussi, de ce côté-ci du rideau de fer, à faire

l'Europe et, par conséquent, à continuer, à continuer rapidement parce que le temps passe vite et parce que la jeunesse se lasse.

Mes amis italiens me permettront bien de dire que nous avons été un peu inquiets, pour eux et pour nous, du découragement qui s'est emparé d'une partie de la jeunesse italienne. Peut-être la victoire des Européens d'Italie aurait-elle été plus grande si toute la jeunesse italienne avait été derrière eux et peut-être bien, pour notre responsabilité à tous, la jeunesse d'Italie aurait-elle été tout entière derrière eux si l'Europe était allée plus vite et s'ils avaient pu apporter à leur pays d'autres réalisations et non pas seulement des promesses et des espoirs.

Le temps passe, la jeunesse s'impatiente. Nous sommes ici la seule réalité européenne. Nous avons besoin de la Communauté des Quinze, mais la Communauté des Quinze doit comprendre que c'est aussi son avenir que nous jouons en jouant notre avenir, car il n'y aura pas d'Europe à Quinze s'il n'y a pas d'Europe à Six.

Nous sommes, je l'ai déjà dit, le commencement de l'Europe à Quinze. Nous organisons l'Europe à Six pour aller jusqu'à l'Europe à Quinze et peut-être au-delà. Du résultat nous sommes tous responsables et vous en êtes responsables, messieurs les membres de la Haute Autorité, devant notre Assemblée.

Nous tiendrons à savoir, à chacune de nos sessions, quelles initiatives vous aurez pu prendre et quels progrès vous aurez réalisés dans le sens que vous prescrit le préambule du Traité, non seulement pour le développement du marché commun du charbon et de l'acier, mais pour le développement de l'unité européenne. Sachez bien que nous sommes nombreux qui vous tiendrions rigueur de n'avoir pas agi. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à lord Layton.

Lord Layton (Royaume-Uni). — (*E*) Au début de ce débat, deux orateurs — le président de la Haute Autorité et M^{lle} Klompé — ont fait ressortir l'importance de cette première réunion jointe de l'Assemblée consultative et de l'Assemblée commune, en soulignant qu'elle ouvrait l'ère de leur collaboration. L'importance de ce nouveau départ ne saurait être surestimée.

Etant le dernier à prendre la parole aujourd'hui, j'ai le sentiment — et j'espère que la Haute Autorité et les membres de l'Assemblée commune pensent de même — que ce débat a fortement contribué à élargir l'horizon des deux Assemblées et que, si cette première réunion jointe a lieu avant que les choses aient pris un tour bien défini, il est néanmoins établi que son rôle est très important.

Je n'ai pas l'intention, toutefois, d'aborder des questions d'ordre général. Si j'ai demandé la parole, c'est parce que je ne voudrais pas manquer de m'associer aux félicitations adressées à M. Monnet et à ses collègues pour l'aisance relative avec laquelle ils ont lancé cette audacieuse expérience et fait prendre à l'Europe un nouveau départ.

Il est tout à fait exact qu'ils ont eu de la chance — une chance méritée, d'ailleurs — du fait de la situation du marché lors de l'établissement de la Communauté du charbon et de l'acier. Les marchés sont détendus depuis six mois. Les stocks de charbon augmentent. De toutes parts, on constate une tendance très nette à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande dans ces deux industries. La création d'un marché commun a donc été bien plus facile qu'elle ne l'aurait été si, par exemple, nous nous étions trouvés en période de grande pénurie ou même si des excédents considérables avaient risqué de provoquer une crise ou un effondrement des prix. Le marché commun a été établi au bon moment et nous devrions tous nous en féliciter.

Toutefois, cette circonstance ne saurait diminuer sensiblement la valeur du résultat obtenu par la Haute Autorité. Elle a tant de choses à son actif : suppression des barrières douanières internes, abolition des discriminations, normalisation des prix, etc., et elle a pris des mesures très importantes qui ont contribué à créer cette facilité.

La Haute Autorité s'est d'ailleurs heurtée à plusieurs obstacles extrêmement sérieux. L'un d'eux, qui s'est manifesté immédiatement, est le fait que la structure des prix de l'acier, du charbon et d'autres produits diffère sensiblement d'un pays à l'autre en raison de la fiscalité. La Haute Autorité s'est, notamment, trouvée aux prises avec le problème de la taxe sur le chiffre d'affaires. Je la félicite, non seulement de s'y être attaquée promptement en créant une commission chargée de

l'étudier, mais aussi d'avoir réussi à décider les gouvernements des six pays, malgré leurs hésitations, à se soumettre à la décision de ladite commission. C'est là, pour la Haute Autorité, un beau succès, qui fait bien augurer de la solution des problèmes à venir.

Ensuite, la Haute Autorité s'est heurtée à la question des ententes. MM. Chetwynd et Bell, les représentants du Royaume-Uni qui ont pris la parole au cours du présent débat, ont exprimé au sujet des ententes des points de vue légèrement divergents. Pour moi, qui siège au centre, entre les tories et les socialistes, et qui, de plus, suis économiste, j'estime que les ententes ont du bon et du mauvais. Leurs effets sont tantôt heureux, tantôt néfastes. La restriction, que le mot « entente » évoque si communément, est parfois une mesure d'intérêt public. L'ennui, c'est que le monde n'aime guère s'en remettre à des entreprises privées, échappant à tout contrôle, du soin de décider du rationnement, des restrictions et autres mesures du même genre.

Pour moi, une des caractéristiques les plus intéressantes de la Communauté du charbon et de l'acier me semble être le fait que le Traité octroie à la Communauté le pouvoir d'instaurer des restrictions, dans certaines conditions bien définies. A mon sens, les articles 58 et 59 du Traité, ainsi que les articles 2, 3 et 4 auxquels ils donnent effet, représentent une expérience d'ordre social et économique de la plus haute importance. J'ai même, au cours du débat qui a eu lieu récemment à la Chambre des Lords sur le *Iron and Steel Bill* (loi sur le fer et l'acier), fait, entre les pouvoirs dont est nantie la Haute Autorité et ceux dont dispose le *Iron and Steel Board* (Office du fer et de l'acier) qui vient d'être créé en Grande-Bretagne, une comparaison qui a tourné à l'avantage du projet élaboré par la Haute Autorité. J'estime, quant à moi, que le Traité établit d'une manière certainement très intéressante, voire admirable, comment il convient d'étudier cette question des ententes — ou, comme je préfère l'appeler, « restrictionniste » — et de la traiter.

Il y a une énorme différence entre, d'une part, une entente de caractère secret, qui est par la suite interdite par décision dirimante d'un gouvernement — telle que le *Sherman Act* aux Etats-Unis ou les dispositions du même genre prises par bien des pays représentés au sein de cette Assemblée — et, d'autre

part, des mesures restrictives prises au grand jour et après consultation, comme c'est le cas pour ce Traité, des gouvernements, du Conseil de ministres, des employeurs et des salariés, et finalement assujetties au contrôle et à la décision de l'Assemblée commune elle-même, qui peut, en dernier ressort, renverser la Haute Autorité si elle n'est pas satisfaite de ses actes.

Les articles 58 et 59 contiennent un exposé complet, dont les autres pays feront bien de s'inspirer, des méthodes à appliquer en cas de pénurie ou d'excédent. Toutefois, je pense — je suis même certain — que la Haute Autorité doit se rendre compte que l'on appréhende quelque peu de la voir se comporter comme une entente restrictive ou du moins comme une entente qui pourrait en fait, sinon intentionnellement, maintenir les prix à un niveau supérieur à celui qu'exigerait l'intérêt des consommateurs.

La Haute Autorité mérite les félicitations les plus vives pour s'être occupée de questions telles que celles des taxes et des ententes.

Pendant que je suis sur le terrain des problèmes internes de la Communauté, je constate aussi que le rapport de la commission du marché commun suggère — sauf erreur de ma part, cette suggestion a d'ailleurs été formulée fréquemment au cours des débats de l'Assemblée commune — qu'il conviendrait d'étendre au plus tôt l'intégration des marchés du charbon et de l'acier à toute l'économie des six pays membres. Je ne sais si cette mesure est imminente ou non. Je tiens seulement à déclarer que, si cette idée émise dans le rapport de la commission se réalise, et dans la mesure où elle se réalisera, elle conférera un surcroît d'importance à la liaison, à la coopération et au maintien du contact entre les Six et les Quinze. Ce contact sera alors bien plus difficile à maintenir, mais son maintien sera encore bien plus nécessaire.

A propos de ce contact, je voudrais souligner une ou deux des questions qui ont été posées par diverses personnes, notamment par mes collègues britanniques. En septembre dernier, je n'ai pas craint de dire ici que la petite Europe serait bonne ou mauvaise pour le monde et en particulier pour l'ensemble de l'Europe selon la politique qu'elle adopterait, c'est-à-dire selon que cette politique diviserait l'Europe en deux secteurs économiques ou aurait surtout pour effet d'accroître l'efficacité et de

favoriser le développement de l'activité économique. J'ai dit alors que cela dépendrait des mesures que la petite Europe prendrait en matière de tarifs.

Je sais qu'il importerait d'expliquer pourquoi les tarifs appliqués à des tiers sont actuellement plus élevés qu'avant la création de la Communauté. Cette question a été posée très nettement par mon collègue M. Robens. Il est certain que, pour ce qui est du Royaume-Uni et des pays du Commonwealth, l'effet psychologique du marché commun sera, en dernière analyse, déterminé dans une très large mesure par les décisions qui seront prises en matière de tarifs.

C'est pourquoi je constate avec satisfaction que la Haute Autorité a déclaré dans son rapport qu'elle avait harmonisé les tarifs « en vue de les baisser ». Je suis absolument convaincu que la sympathie, non seulement du grand public, mais des milieux commerciaux et politiques du monde entier pour la C. E. C. A., croîtra en fonction de la mesure dans laquelle de nouvelles réductions pourront être effectuées sur les nouveaux barèmes en vigueur.

J'estime aussi qu'il importe énormément, du point de vue de la sympathie que pourra s'attirer la Communauté — mes collègues britanniques et moi sommes d'avis que cette Communauté doit tout faire pour l'encourager, si elle veut avoir une bonne presse dans le monde entier — de savoir ce qui va se passer en ce qui concerne les traités de commerce. J'espère que la Haute Autorité pourra répondre à la question de M. Robens en précisant si elle se propose de n'intervenir qu'exceptionnellement ou si elle envisage de devenir tierce partie à la plupart des traités de commerce conclus entre les pays de la Communauté et les autres.

Si je pose cette question ainsi, ce n'est pas dans un but de critique. Il se peut qu'il soit bon, qu'il soit désirable que la Communauté devienne la principale négociatrice pour les six pays qui la composent, mais cela ne saurait manquer d'influer sur toute la structure des traités de commerce et sur l'attitude qui sera adoptée à leur égard.

M. Blaisse a parlé du rapport de la commission sur les investissements. Il en a été fort peu question au cours du débat d'aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à féliciter M. Monnet et ses col-

lègues des résultats qu'ils ont obtenus lors de leur récente visite à Washington, qu'il s'agisse du soutien général que leur ont accordé le Congrès et le Président des Etats-Unis ou de la décision spéciale qui a été prise au sujet des prêts à la Communauté du charbon et de l'acier.

Cette décision est importante, du fait qu'elle pourrait bien encourager à intensifier l'afflux de capitaux émanant de sources privées et gouvernementales, mais tout particulièrement de sources privées, vers l'Europe. C'est là une nouvelle forme de garantie pour les prêts consentis par les Etats-Unis et elle signifie peut-être que l'Europe bénéficiera d'un afflux plus important de capitaux, ce qui l'aidera à résoudre le problème du déficit dollars. Toutefois, en elle-même, elle n'augmente pas nécessairement d'une manière sensible le volume total des capitaux disponibles pour les investissements; cet accroissement ne saurait résulter que d'une augmentation de l'excédent de la production sur la consommation.

A propos d'investissements, il importe de ne pas perdre de vue qu'il peut être dangereux de n'aiguiller les investissements que vers deux industries et, qui plus est, deux industries dans un nombre limité de pays. En d'autres termes, il faut, en dernière analyse, équilibrer le programme d'investissements en veillant à en assurer une part appropriée aux industries utilisatrices d'acier; sinon, il y aura certainement surproduction d'acier. De même, il faut qu'il y ait un courant suffisant d'investissements entre les six pays qui sont membres de la Communauté, d'une part, et les pays qui n'en font pas partie, d'autre part.

La décision prise aux Etats-Unis me paraît excellente du point de vue de l'Europe en général. Il convient néanmoins de souligner que la politique à appliquer par la Haute Autorité en matière d'investissements doit être coordonnée à ces deux égards.

J'en arrive enfin aux relations avec le Royaume-Uni et à la question de l'association. Il y a trois mois, à Luxembourg, certains d'entre nous — j'étais du nombre — ont demandé au président de la Haute Autorité et à ses collègues quel serait le moment opportun pour conclure un accord d'association avec le Royaume-Uni, quel serait le caractère de cet accord et quel genre de règles communes un pays associé pourrait, de l'avis de la Haute Autorité, accepter et appliquer.

A ce propos, le président de la commission des affaires économiques m'a prié — vraiment, je couvre de fleurs M. Monnet et ses collègues! — de transmettre ses remerciements à la Haute Autorité pour l'empressement avec lequel elle s'est mise à la disposition de la commission.

J'ai posé cette question à la Haute Autorité en mars et elle a répondu fort justement : « Nous ne pouvons entamer des pourparlers en vue d'une association avant que le marché commun soit établi, à tout le moins pour l'acier. » C'était là une observation parfaitement valable. Mais le marché commun de l'acier existe désormais.

Il est évidemment bien plus difficile d'indiquer la portée de l'association. L'heure est trop avancée pour que je puisse approfondir cette question; je voudrais toutefois demander à la Haute Autorité — M. Robens, lui aussi, a soulevé cette question — si elle est maintenant en mesure d'indiquer quand, à son avis, sonnera l'heure de former une association et, peut-être, quel champ elle embrassera, comment le Royaume-Uni pourrait être assujéti aux règlements du marché commun ou être amené à les accepter, comment on pourrait procéder à une certaine coordination des investissements, etc. Quelle sera la portée de l'association? Quel sera le moment propice? Bien qu'il ne soit pas raisonnable de demander à une nouvelle organisation de ce genre de prendre des décisions précipitées, et que cette nouvelle organisation ait fort à faire, il importe de trancher au plus tôt cette question.

Du point de vue du développement de la Communauté du charbon et de l'acier elle-même, c'est là une question très importante. Il n'est pas impossible qu'un certain raidissement et une résistance plus grande se manifestent graduellement au Royaume-Uni et dans d'autres pays producteurs d'acier si l'on ne permet pas à l'opinion publique, et notamment aux industriels et aux syndicats, de se faire une idée de la manière dont nous pourrions nous associer étroitement au fonctionnement de la Communauté du charbon et de l'acier.

Mais ce qui importe encore davantage, du point de vue politique, c'est que, si nous pouvons élaborer et commencer à mettre en œuvre un accord d'association satisfaisant entre le Royaume-Uni et la Communauté du charbon et de l'acier, la position de cette dernière s'en trouvera énormément renforcée. Un tel événement

déterminera aussi l'orientation future de la politique du Royaume-Uni dans ce domaine industriel d'une importance vitale. S'il est ainsi établi que nous avons renforcé et étayé la Communauté du charbon et de l'acier, nous aurons consolidé ce qui est malheureusement à peu près le seul roc apparemment solide qui émerge de l'effroyable marée tourbillonnante qu'est la situation internationale actuelle. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La liste des orateurs est épuisée. Nous devons maintenant régler l'ordre de nos travaux. Nous ne sommes que d'une heure en retard sur l'horaire prévu. (*Sourires.*)

Des commissions de l'Assemblée consultative devant se réunir ce soir à vingt-deux heures, serait-il possible aux membres de la Haute Autorité de reprendre cette discussion à vingt et une heures? Je pense qu'en une heure ils pourraient fournir leurs réponses et il doit être bien entendu que le débat ne reprendra pas et que, lorsque les membres de la Haute Autorité auront pris la parole, la discussion sera close.

Monsieur le président de la Haute Autorité, êtes-vous d'accord pour recommencer le débat à vingt et une heures, étant entendu que les commissions de l'Assemblée consultative se réuniraient à vingt-deux heures?

M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité. — Nous pensons que cette réunion est extrêmement importante, par les questions qui ont été posées et, je l'espère, par les réponses que nous y donnerons.

Ces questions sont nombreuses. Certaines d'entre elles sont extrêmement précises, et les délégués britanniques, en particulier, ont insisté sur l'importance qu'ils attachaient aux réponses que nous y ferons.

A notre avis, nous ne perdriions pas de temps si vous nous accordiez, monsieur le président, un plus long délai pour que les réponses que nous apporterons ce soir soient à la mesure de la précision des questions posées.

En conséquence, je vous demande de vouloir bien prévoir que les membres de la Haute Autorité répondront ce soir à vingt-deux heures.

M. le Président. — Monsieur de Menthon, je pense qu'il y aurait peut-être un moyen de concilier les choses : ce serait que nous donnions à la Haute Autorité la possibilité de répondre demain matin à dix heures et que l'Assemblée consultative se réunisse immédiatement après.

Je remarque, certes, que la commission des questions culturelles et scientifiques et la commission de la population et des réfugiés doivent se réunir, mais elles pourraient peut-être le faire dans l'après-midi.

M. de Menthon, président de l'Assemblée consultative. — Les réunions de trois commissions qui devaient se tenir ce soir avaient pour but de préparer l'avis que l'Assemblée consultative émettra demain. Il est indispensable qu'un texte puisse être élaboré et ce texte ne pourra l'être qu'après les réponses de la Haute Autorité.

Cependant, je crois que cette discussion est tellement importante qu'il serait préférable de nous ranger à la suggestion de M. le président de la Haute Autorité, c'est-à-dire de tenir séance, soit ce soir, soit demain matin. Il ne faut pas, à mon sens, trop précipiter nos travaux si l'on veut que ceux-ci conservent tout leur sérieux.

M. le Président. — Alors, si nous n'entendons pas la Haute Autorité ce soir et si les commissions de l'Assemblée consultative doivent se réunir après l'avoir entendue demain matin, nous allons perdre un jour.

M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité. — Nous serons prêts à donner nos réponses ce soir à vingt-deux heures.

M. le Président. — Les commissions pourraient peut-être se réunir à vingt-trois heures. (*Protestations.*)

M. de Menthon, président de l'Assemblée consultative. — Je ne le pense pas, monsieur le président.

M. le Président. — Pourront-elles se réunir demain à neuf heures?

M. de Menthon, président de l'Assemblée consultative. — Elles pourront se réunir demain à dix heures et, dans ces conditions, l'Assemblée consultative ne pourra siéger que dans l'après-midi, les rapports devant être traduits, imprimés et distribués.

M. le Président. — Pensez-vous que l'Assemblée commune pourrait, à son tour, se réunir demain à dix-huit heures?

M. de Menthon, président de l'Assemblée consultative. — Je pense que l'Assemblée consultative pourrait se réunir demain à quinze heures et vous transmettre son avis vers dix-sept heures.

M. le Président. — Dans ces conditions, dès que l'Assemblée consultative aura terminé son travail, elle sera remplacée dans cette salle par l'Assemblée commune, vers dix-huit heures ou dix-huit heures trente. (*Assentiment.*)

Je propose de suspendre maintenant nos travaux et de les reprendre ce soir à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à 19 heures, est reprise à 22 heures 10, sous la présidence de M. de Menthon, président de l'Assemblée consultative.*)

PRESIDENCE DE M. DE MENTHON,

Président de l'Assemblée consultative

M. le Président. — La séance est reprise.

La parole est à M. Spierenburg, au nom de la Haute Autorité.

M. Spierenburg, membre de la Haute Autorité. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vais essayer de répondre à toutes les questions qui ont été posées, surtout en matière de politique commerciale. J'ai groupé ces questions, je les lirai d'abord, puis leur donnerai une réponse.

La première question, posée par plusieurs orateurs, est la suivante : La Haute Autorité a-t-elle l'intention de poursuivre une

politique protectionniste en matière de tarifs douaniers et de restrictions quantitatives?

Je crois que tous ceux qui connaissent le Traité peuvent y trouver l'esprit de la libre concurrence entre les producteurs de la Communauté, mais aussi, comme je m'efforcerai de vous l'expliquer, l'esprit de libre concurrence avec les producteurs des autres pays.

Examinons d'abord la question des tarifs. Beaucoup de gens pensent, j'en ai l'impression, que les gouvernements membres de la Communauté ont établi un tarif plus élevé que celui qu'ils avaient auparavant. Rien n'est moins vrai.

Les droits d'entrée étaient suspendus. Pourquoi? Parce que les gouvernements se protégeaient par des restrictions quantitatives. Puisque, avec l'ouverture du marché commun, ils ne pouvaient plus se protéger par le contingentement, ils ont dû rétablir leurs droits et ils les ont rétablis au niveau négocié avec les autres gouvernements dans le cadre du G. A. T. T.; c'est donc le niveau d'Annecy.

De plus, à l'établissement du marché commun de l'acier, il y a eu une première étape d'harmonisation vers le bas. En effet, les pays du Benelux ont maintenu leurs droits très bas et l'Allemagne s'est alignée pour la plus grande partie des positions sur les droits français, qui sont moins élevés que les droits allemands. Je peux donc dire, je crois, que la Communauté, au lieu d'augmenter les droits, les a rétablis, mais à un niveau plus bas. C'est donc une première étape d'harmonisation qui a eu lieu.

D'autre part, le Traité prévoit l'obligation pour les membres de la Communauté d'harmoniser les droits d'entrée dans une période de cinq ans sur la base des droits du Benelux, qui peuvent être augmentés, si nécessaire, de deux points. Ces droits sont en moyenne de 3 %, cela fait donc 5 %. Si vous considérez maintenant les droits allemands de 20 à 25 % et les droits français de 15 à 20 %, vous voyez que d'ici cinq ans il devra y avoir une réduction considérable des droits.

Le Traité prévoit un délai de cinq années dans l'intention de mettre les autres pays en position de réduire aussi leurs droits. Si, en effet, nous pouvions négocier avec les pays non membres de la Communauté, à brève échéance, une réduction des droits — aussi bien de leur côté que du côté de la Communauté — je

crois que les gouvernements membres de la Communauté et la Haute Autorité seraient entièrement d'accord. Il ne dépend donc pas uniquement de nous, il dépend aussi des gouvernements des pays non membres de la Communauté que dans un an, deux ans ou cinq ans, ces droits soient réduits.

Je peux confirmer encore une fois que, dans le Traité, figure l'obligation d'assurer l'harmonisation des droits au bout d'un délai de cinq ans. Comme je vous l'ai expliqué, cette harmonisation se fera vers le bas. Il n'est pas exagéré de dire qu'alors la Communauté aura un des tarifs les plus bas dans le monde quant à l'acier.

Les tarifs sont une forme de protection et les restrictions quantitatives en sont une autre. M. Bell, dans son intervention, a fait allusion, si je l'ai bien compris, à cette seconde possibilité de protéger le marché commun. Je lui répondrai ceci : les gouvernements, en principe, ont le droit de maintenir des restrictions quantitatives, mais puisque ni la Haute Autorité ni le Traité ne peuvent obliger un gouvernement à les maintenir, et puisque les gouvernements du Benelux ne les ont pas maintenues, la porte est ouverte et les producteurs anglais, ainsi que les producteurs des autres pays, peuvent entrer dans le marché commun qui, comme vous le savez, a éliminé toutes restrictions quantitatives entre ses membres.

Le charbon anglais peut donc entrer sur le marché commun et je crois ne pas trop m'avancer en disant que la Communauté a tout intérêt à faire jouer la concurrence du charbon anglais. Celui-ci a toujours eu des débouchés aux Pays-Bas, en France vers la côte, en Allemagne vers le Nord. Cette concurrence est bonne, elle permet, à mon avis, de bien développer la production de la Communauté. C'est pour cette raison que le Traité est inspiré d'un tel libéralisme. En cette matière des restrictions quantitatives, le Traité, au lieu d'être protectionniste, est donc, je crois, extrêmement libéral.

D'ailleurs, en matière de politique commerciale, je le sais par l'expérience de toutes les réunions d'organisations internationales auxquelles j'ai participé, on a toujours pensé que la Haute Autorité était un négociateur formidable, pouvant négocier pour un bloc de six pays et même vendre le charbon et l'acier. Cela n'est nullement vrai. C'est peut-être dommage, mais ce n'est pas vrai. Les gouvernements ont conservé leur pouvoir en

matière de politique commerciale et la Haute Autorité ne peut intervenir que dans des cas concrets bien définis dans le Traité.

Il s'agit du cas de la pénurie, visé à l'article 59. Evidemment, en cas de crise manifeste, ou en cas de surproduction menaçant l'industrie de la Communauté, nous pourrions intervenir, mais après un vote du Conseil de ministres et une procédure assez difficile. Dans ce cas, effectivement, nous avons un certain pouvoir d'établissement de restrictions quantitatives.

Nous avons également un pouvoir d'intervention. C'est de ce pouvoir qu'a parlé M. Robens; il est visé à l'article 75. Dans le cas où intervient un accord ou un arrangement d'un gouvernement avec un gouvernement non membre, accord dans lequel des clauses font obstacle à l'application du Traité, nous avons le droit d'adresser des recommandations, c'est-à-dire en fait de prendre les décisions qui s'imposent.

Quand pouvons-nous intervenir? Je le répète : quand une clause fait obstacle à l'application du Traité, c'est-à-dire que nous pouvons intervenir, et que nous devons même le faire, toutes les fois que l'approvisionnement régulier du marché est en danger ou que des accords commerciaux sont conclus qui contiennent des clauses de vente faussant la concurrence entre les producteurs de la Communauté.

Nous suivons donc les accords commerciaux qui nous sont notifiés. Nous n'avons pas encore eu à intervenir, mais nous pourrions le faire, dans les cas seulement que j'ai mentionnés, conformément aux dispositions du Traité.

Les gouvernements négocient donc leurs accords commerciaux. Les gouvernements non membres de la Communauté continuent et pourront continuer à négocier avec les gouvernements membres, ils pourront demander à ces derniers de leur fournir toutes les quantités de charbon et d'acier qu'ils désirent. Toutes les négociations sont possibles. Rien n'est changé.

La Communauté n'est donc pas — et ici je réponds à lord Layton — une partie contractante tierce. Elle n'a pas le pouvoir de négocier. M. Robens a dit : Mais est-ce qu'on ne pourrait pas faire un troc minerais de fer-acier et dire : Je ne vous achèterai du minerais de fer que si vous me prenez de l'acier?

Pendant quinze ans, j'ai été négociateur, et je puis affirmer que ce ne serait pas là une position favorable. A moins que mon

ami M. Sahlin, représentant de la Suède, ait à ce sujet une position plus facile, car il est malaisé d'obtenir du minerai de fer. Je ne crois pas, toutefois, que ce soit là une bonne position de négociation.

En tout cas, je puis vous donner l'assurance que la Haute Autorité n'est pas en mesure de suivre une telle voie. Elle ne peut pas négocier. Les Etats seuls peuvent le faire. Elle ne peut intervenir que conformément aux dispositions du Traité que je viens de rappeler.

M. George Brown (Royaume-Uni). — (E) Qui va décider si un accord est incorrect? La Haute Autorité, ou le pays intéressé?

M. Spierenburg, *membre de la Haute Autorité*. — (E) Nous avons le pouvoir de dire, en vertu de l'article 75, si une clause de l'accord fait obstacle à l'application du Traité.

(M. Spierenburg poursuit son exposé en langue française.)

(F) M. Lannung a posé deux questions relatives aux prix.

Les prix du charbon, a-t-il demandé tout d'abord, ne sont-ils pas stabilisés à un niveau trop élevé par les décisions fixant des prix maxima qui se sont rattachés à des hausses décidées entièrement par les gouvernements? D'autre part, par l'influence d'une entente, d'un cartel entre les producteurs, les prix de l'acier ne sont-ils pas non plus à un niveau trop élevé?

En ce qui concerne le charbon, je répondrai que s'il y a eu hausse, celle-ci n'a eu lieu qu'en Allemagne. Et si cette hausse a eu des répercussions, peut-être sont-ce les pays membres de la Communauté qui les ont ressenties. Je ne crois pas qu'il y a eu une augmentation du niveau moyen des prix à l'exportation vers les pays tiers.

En ce qui concerne l'acier, M. Lannung a pris comme période de référence la période d'avant la guerre de Corée. Cette date me paraît un peu tardive. Avant la guerre de Corée, la sidérurgie se trouvait en pleine crise, de sorte qu'une comparaison des prix de cette période avec ceux de la période actuelle ne me paraît pas tout à fait correcte.

Quant à l'existence d'un cartel des producteurs, je ne pense pas qu'elle soit réelle. S'il y a entente entre les producteurs en

ce qui concerne les prix à l'exportation, c'est que les producteurs ont convenu entre eux de ne pas exporter au-dessous d'un certain prix vers des pays tiers. Mais jamais la Haute Autorité n'a autorisé de telles ententes.

Je dis à M. Lannung que s'il compare les prix moyens cotés par les exportateurs vers les pays tiers et les prix de la Communauté, il constatera avec moi qu'il y a entre les uns et les autres une grande divergence. Pour ce qui est de la question de savoir si les prix pratiqués vers les pays tiers seront, dans le futur, plus élevés que les prix pratiqués à l'intérieur de la Communauté, nous touchons là à la question des doubles prix. Cette question existe comme existe le problème des prix subventionnés, du dumping, etc.

Nous serions certes désireux de résoudre tous ces problèmes, mais ils vont au-delà de la Communauté et ils pourraient être utilement discutés avec d'autres pays, peut-être avec nos amis britanniques.

Vous devez toujours avoir en vue le fait que nous avons créé le marché commun, que nous avons supprimé les doubles prix. Cela demande réciprocité. Ce n'est pas une affaire qui va de soi. Tout le monde doit faire des sacrifices. Nous sommes là dans un domaine très important et il serait très utile de traiter tous ces problèmes avec les pays qui y sont intéressés. Nous ne refusons certainement pas d'entrer dans cette voie.

Avant que M. le président Monnet prenne la parole, j'ai encore à répondre à une dernière question, celle qu'a posée M. Robens au sujet du « *research* ».

Voici ma réponse : le secret professionnel des entreprises doit être sauvegardé. Les entreprises restent, dans la Communauté, maîtresses de leurs secrets. Ce qui est mis en commun au sein de la Communauté, ce sont les recherches faites sous son égide et avec son aide.

Je reconnais que les échanges d'informations entre la Communauté et d'autres pays posent le problème de savoir si l'utilisation que les producteurs étrangers feront des renseignements ainsi obtenus de la Communauté ne les aidera pas à concurrencer les producteurs des pays de la Communauté. C'est la raison pour laquelle, là aussi, la réciprocité doit, à mon avis, jouer. C'est pourquoi les entretiens qui ont eu lieu au sujet des échanges

d'informations relatives à la recherche entrent dans le cadre plus général de notre association avec la Grande-Bretagne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. le président de la Haute Autorité.

M. Jean Monnet, *président de la Haute Autorité.* — Messieurs le président, mesdames, messieurs, l'expérience que nous venons de faire aujourd'hui marquera, à mon avis, une date dans le développement de l'unité européenne.

Pour la première fois, les délégués à l'Assemblée commune des six pays se sont réunis avec les délégués des autres pays d'Europe.

Pour la première fois, ils ont librement, franchement, discuté entre eux de leurs problèmes communs, sans aucune réserve. Car ce qui, entre autres choses, était frappant dans cette discussion d'aujourd'hui, c'était la liberté totale, non seulement entre les membres de l'Assemblée commune et ceux de l'Assemblée consultative, mais même — et vous l'avez vu — entre les membres de l'Assemblée commune.

Cette liberté d'expression, la franchise avec laquelle les représentants des pays non membres de la Communauté ont posé leurs questions et la liberté avec laquelle les délégués à l'Assemblée commune ont présenté des objections sont, pour moi, un gage certain qu'en tenant aujourd'hui cette réunion, nous avons trouvé une forme qui nous apportera, dans l'avenir prochain, des résultats excellents.

Je crois que nous pouvons maintenant fixer, d'une manière à peu près définitive, la forme des relations entre le Conseil de l'Europe et la Communauté du charbon et de l'acier; on est arrivé à cette forme par des voies diverses et parfois hésitantes, elle doit donner à tous ceux qui ont assisté à la séance d'aujourd'hui la satisfaction de constater que nous sommes engagés dans la voie d'une collaboration féconde. Celle-ci va être complétée au moyen des réunions, fréquentes, je l'espère, que la Haute Autorité tiendra avec la commission des affaires économiques; elle nous permettra de développer le fonctionnement de la Haute Autorité en l'adaptant, dans bien des cas, aux vues de certains pays d'Europe qui n'en font pas partie. J'espère — je dirai

même que je n'en doute pas — qu'à l'expérience, à la vue de la réalité en marche, certains des pays qui ne font pas partie de la Communauté se joindront à elle, au même titre que nous.

Je tiens à vous dire, monsieur le président, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, combien nous sommes heureux de la réunion qui s'est tenue aujourd'hui et à ajouter, à l'adresse de certains d'entre vous qui ont posé des questions auxquelles M. Spierenburg n'a pas répondu, que nous pensons que les réponses seront données d'une manière plus utile, plus complète, au cours des réunions que la commission des affaires économiques du Conseil de l'Europe tiendra, bientôt je l'espère, avec nous. Nous l'informerons de nos progrès et du développement de la Communauté. Nous répondrons dans le détail à toutes les questions qui n'ont pas reçu ce soir de réponse de la part de M. Spierenburg.

Je veux tirer de la réunion de cet après-midi une leçon pour nous-mêmes, une leçon qui, pour ma part, m'encourage beaucoup. La raison pour laquelle je crois que nos débats ont pris une telle forme, c'est que nous nous sommes tous trouvés en présence d'une réalité. Je veux reprendre ici une phrase de M. Motz : « Nous sommes enfin sortis du royaume des nuées. »

Je ne puis mieux marquer que notre Communauté est maintenant devenue une réalité qu'en rappelant à Lord Layton qu'il y a trois mois, à Luxembourg, quand nous envisagions l'avenir de l'association avec la Grande-Bretagne, lui et moi étions d'accord pour penser que nous devrions attendre prudemment, patiemment, pour commencer l'action, que le marché de l'acier ait été établi et ait déjà fait un commencement d'expérience. Aujourd'hui, vous m'avez demandé quel était le champ que cette association allait couvrir, quel était le « timing » de notre action, et vous avez même ajouté : « This question must be settled quickly. »

Dans la décision que vous avez manifestée aujourd'hui de déterminer rapidement la forme de l'association que la Communauté va nouer avec l'Angleterre, je vois, vous connaissant, vous et vos compatriotes, la preuve la plus importante que la Communauté est une réalité, qu'elle a réussi.

J'ai été également extrêmement frappé par la demande de M. Robens. En effet, M. Robens a demandé à la Communauté

comment elle s'assurait que l'extension de la consommation du charbon et de l'acier irait de pair avec la production que la Communauté avait charge de développer. Il a évoqué non seulement les contacts nécessaires avec les gouvernements des Etats membres de la Communauté elle-même, mais aussi avec les autres gouvernements. Ainsi, je ne peux pas manquer de remarquer avec une grande satisfaction que c'est un délégué britannique qui nous pousse, dans les initiatives que nous devons prendre dans l'intérêt de l'Europe, au-delà même des limites de la Communauté elle-même.

M. Robens a touché là une question fondamentale. En effet, les pays de la Communauté et les autres pays d'Europe suivent-ils ou non une politique expansionniste? C'est là une question essentielle.

La Haute Autorité en a délibéré, et nous allons immédiatement nous mettre en rapport avec les gouvernements de la Communauté. Nous n'avons qu'un souhait, c'est de nous mettre également en rapport avec le Gouvernement britannique et, à cet effet, nous poserons à Luxembourg la question à Sir Cecil Weir et à la délégation britannique.

Je veux répéter ce que j'ai dit plusieurs fois à l'Assemblée commune : sans tarder, nous allons aborder, à Luxembourg, avec la délégation britannique, la discussion des formes concrètes d'association entre la Haute Autorité et la Grande-Bretagne.

Je ne peux pas définir aujourd'hui devant votre Assemblée quelles seront ces formes. Non que je veuille en faire mystère. Nous avons sur cette question des intentions et des idées assez précises; mais vous comprendrez certainement que c'est à la délégation britannique elle-même, chargée par le Gouvernement du Royaume-Uni de rechercher avec nous ces formes d'association durable et intime, que nous devons faire une telle communication. Soyez du moins assurés que, dans un avenir très prochain, nous aborderons avec la délégation anglaise cette question sous sa forme la plus concrète.

Pourquoi ai-je aujourd'hui cette impression de réalité? Pourquoi toutes les questions qui ont été posées semblent-elles être tournées à la fois vers la réalité que nous sommes et vers l'espoir que nous représentons?

Parce que, pour les hommes, il n'y a pas de réalité satisfaisante qui ne réponde en même temps à leurs espoirs.

La Communauté du charbon et de l'acier a déjà apporté un commencement de solution aux problèmes communs des Européens, insolubles jusqu'à ce jour.

La Communauté l'a fait en dépassant les divisions nationales et la rigidité des souverainetés nationales.

Elle l'a fait en appliquant, ainsi que je vous l'ai dit ce matin, un principe très simple, qui, en fait, a contribué à répandre la civilisation dans le monde depuis des siècles : l'acceptation, par les hommes, de règles communes.

Nos pays d'Europe, divisés, trop étroits, traditionnellement hostiles les uns envers les autres, faisant des questions de prestige des problèmes qui, dans une communauté soumise à des règles communes, se seraient réglés d'eux-mêmes, se sont trouvés, à un moment donné de leur histoire, conduits à appliquer ce qui était leurs règles propres. Puis, dressés les uns contre les autres, chacun ayant sa règle, ils ont cherché à sortir de leurs frontières trop étroites et à dominer leurs voisins.

L'histoire de l'Europe, quand nous la considérons avec un peu de recul, apparaît vraiment comme une des plus grandes tragédies du monde.

Souvenons-nous que les territoires où sont nés les hommes qui siègent sur ces bancs ont tenu pendant des siècles la tête de la civilisation, que les plus grands penseurs, les plus grands hommes de science y ont vu le jour, que le monde entier s'est développé grâce à l'impulsion et à l'intelligence d'hommes originaires de nos pays.

Or, ce continent n'a pas changé.

Si les hommes étaient ce qu'ils étaient, ils le devaient au fait qu'ils naissaient sur ce sol d'Europe et qu'ils vivaient au rythme de leur temps.

Il y a là, je crois, une condition essentielle au progrès des hommes. Pour qu'ils soient eux-mêmes, il faut qu'ils soient en harmonie avec le reste du monde.

Or, l'Europe ne connaît plus cette harmonie. Nos pays ne peuvent plus assurer la prospérité de leurs populations. Ils ne

peuvent plus, séparément, assurer leur défense. Ils ne peuvent plus apporter au monde la contribution que leur intelligence, leur sérieux et leur travail leur permettraient d'apporter.

J'ai la conviction, partagée par tous les membres de la Haute Autorité et par ceux qui, avant sa création, ont participé à la naissance de la première Communauté européenne, que le monde ne pourra pas connaître l'équilibre et la paix sans une Europe forte et prospère, dont les hommes vivent au rythme du monde. (*Applaudissements.*)

Au fond, dans cette entreprise qui a commencé par le charbon et l'acier, il y a un objectif final, qui est un objectif humain. Il s'agit tout simplement des hommes d'Europe. Il s'agit de recréer des conditions qui élimineront des relations humaines la crainte et le soupçon — je devrais dire plutôt le soupçon et la crainte. Imaginez ce que représentent dans l'activité européenne le soupçon et la crainte. Ils constituent depuis des siècles une part immense des préoccupations des Européens, avec les conséquences que vous avez connues.

Le marché commun du charbon et de l'acier est un commencement, une expérience. La réunion d'aujourd'hui nous montre que l'expérience est en train de réussir. Mais c'est le commencement d'un marché plus large, plus complet, permettant de vastes productions et l'utilisation pour le bien des hommes des moyens techniques et matériels qui sont les nôtres, qu'il ne tient qu'à nous d'utiliser, mais que la forme actuelle des pays d'Europe nous empêche d'employer.

En outre, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, l'objet de notre œuvre est plus lointain. Il s'agit de créer les conditions qui feront vivre les hommes d'Europe sans crainte et sans soupçon, au rythme du monde. Pour cela, les institutions nouvelles, entre les mains desquelles les pays d'Europe fusionnent une partie de leurs souverainetés, prendront alors la vue de l'intérêt commun européen et prendront les décisions sous le contrôle démocratique prévu par l'institution de la Communauté politique et du Parlement européen élu au suffrage universel, uniquement dans l'intérêt de la Communauté. Ces institutions sont seules capables de devenir plus sages.

Voici longtemps que j'ai été frappé d'une réflexion faite par un philosophe suisse qui disait : « L'expérience de chaque homme

se recommence. Seules les institutions deviennent plus sages; elles accumulent l'expérience collective et, de cette expérience et de cette sagesse, les hommes soumis aux mêmes règles verront non pas leur nature changer, mais leur comportement graduellement se transformer. »

S'il était besoin d'une justification pour ces institutions communes, je la trouverais là. Quand je pense que Français, Allemands, Belges, Néerlandais, Italiens, Luxembourgeois, suivront chacun des règles communes et, ce faisant, envisageront le problème qui leur est commun sous le même jour et que, par conséquent, leur comportement les uns à l'égard des autres sera fondamentalement changé, je me dis qu'un progrès définitif aura été fait dans les relations entre les pays et les hommes d'Europe.

J'ai été très touché — et mes collègues avec moi — de certaines remarques qui ont été faites par plusieurs orateurs, en particulier par M. Teitgen et par M. Wigny. Ils ont bien voulu dire leur fierté de ce que, pour la première fois, chose pourtant bien simple, nous soyons allés aux Etats-Unis sans avoir rien demandé.

Je trouve dans cette réaction un réconfort très grand et un encouragement parce que, plus que d'un grand marché, que d'une sécurité de l'avenir, il s'agit avant tout de la dignité des hommes d'Europe. Si, dans notre voyage aux Etats-Unis, et dans cette forme aussi simple, nous avons pu contribuer à leur donner un certain réconfort, nous en sommes fiers et heureux.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant de terminer, je voudrais vous dire à nouveau combien nous avons été heureux de cette réunion. Tout ce que vous nous avez dit et même les critiques dans lesquelles nous avons trouvé, pour les raisons que je viens de vous expliquer, des raisons d'encouragement, nous ont apporté la certitude, non seulement que la voie dans laquelle les six pays de la Communauté se sont engagés est la bonne, mais que nous devons rechercher plus ardemment encore les moyens d'arriver à une compréhension plus complète avec les autres pays d'Europe. C'est lorsqu'ils auront vu et compris comme nous ce que cette Europe vivante et nouvelle signifiera pour eux qu'un jour — prochain, je l'espère — ils s'y joindront aussi. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Mesdames, messieurs, je pense que nous serons unanimes à nous féliciter, avec M. le président de la Haute Autorité, de l'intérêt considérable qu'a présenté cette première réunion jointe. Nous voulons tous espérer qu'elle constituera, comme l'a indiqué M. le président de la Haute Autorité, une étape nouvelle dans la voie de l'unification européenne.

Avant de déclarer close cette première réunion jointe, je voudrais communiquer aux membres de l'Assemblée consultative les heures des diverses réunions de demain mardi :

Les commissions se réuniront aux heures suivantes :

A 9 heures, commission des affaires générales, dans l'hémicycle;

Commission des questions économiques, salle 201;

Commission des questions sociales, salle 204;

A 9 h. 15, commission spéciale des nations non représentées, salle 203;

A 9 h. 30, commission des questions culturelles, à la bibliothèque, salle 228;

A 11 h. 30, commission de la population et des réfugiés, salle 204;

A 11 h. 30, commission spéciale de l'agriculture, salle 203;

A 14 heures, commission des questions juridiques et administratives, salle 204.

La séance plénière de l'Assemblée consultative aura lieu demain à 15 heures et c'est au cours de cette réunion que l'Assemblée émettra son avis sur le rapport de la Haute Autorité, avis qui sera transmis immédiatement à M. le président de l'Assemblée commune.

L'Assemblée commune tiendra séance à 18 heures.

Je déclare close la première réunion jointe des membres des deux Assemblées.

La séance est levée.

La séance est levée à 23 heures.

TABLE NOMINATIVE

- BELL, Ronald (Royaume-Uni) (Représentant à l'Ass. cons.):
Relations entre la C. E. C. A. et le Royaume-Uni, 56-59.
- BIRKELBACH, Willi (Républ. Féd. d'Allemagne) (Représentant à l'Ass. com. et à l'Ass. cons.):
Position du Parti social-démocrate d'Allemagne vis-à-vis de la Communauté, 30-31.
Situation particulière de quelques aciéries allemandes auxquelles la Haute Autorité a refusé d'accorder un statut exceptionnel, 31.
Relations entre la Haute Autorité et l'Assemblée commune, 32.
Relations avec les pays tiers, 32-33.
Aspects sociaux de l'activité de la C. E. C. A., 34-37.
- BLAISSE, P.-A. (Pays-Bas) (Représentant à l'Ass. com. et à l'Ass. cons.):
Politique de la Communauté en matière d'investissements, 54-56.
Augmentation de la production du charbon et du minerai de fer, 54.
Prélèvement et son utilisation, 55.
Choix des investissements, 55-56.
- BROWN, George (Royaume-Uni) (Représentant à l'Ass. cons.):
En matière de politique commerciale : autorité pouvant décider de la loyauté d'un contrat, 124.
- CHEWYND, George (Royaume-Uni) (Représentant à l'Ass. cons.):
Relations, collaboration et modes d'association possibles entre le Royaume-Uni et la C. E. C. A., 23-29.
- DEBRÉ, Michel (France) (Représentant à l'Ass. com.):
Construction de l'Europe unie, 37-39, 40-48.
Attribution et compétence de la Haute Autorité, 39-40.
- DEHUSSE, Fernand (Belgique) (Représentant à l'Ass. com.):
Communauté, première tentative d'intégration, 95.
L'édification de l'Europe et les Etats nationaux, 95-100.
- HENLE, Günter (République Fédérale d'Allemagne) (Représentant à l'Ass. com.):
Relations avec le Conseil de l'Europe, 49.
Méthodes d'intégration, 50-53.
Relations avec des pays non membres, 53-54.

- KLOMPÉ, M^{lle} Margaretha-A.-M.** (Pays-Bas) (Représentant à l'Ass. com. et à l'Ass. cons.):
 Unité européenne, 12-13.
 Pas de politique isolationniste de la Communauté, 14.
 Collaboration entre la C. E. C. A. et le Royaume-Uni, 15.
 Relations avec des pays tiers et le Conseil de l'Europe, 15-18.
- LAFFARGUE, Georges** (France) (Représentant à l'Ass. com):
 Situation et nécessités économiques actuelles, 89-91.
 Suggestions à la Haute Autorité : plan, régime concurrentiel, augmentation du niveau de vie des travailleurs, 91-92.
 Relations avec le Royaume-Uni, 92.
- LANNUNG, Hermod** (Danemark) (Représentant à l'Ass. cons.):
 Collaboration entre la Communauté et les pays tiers, 59-60.
 Marché commun, 61.
 Cartels, 61-62.
- LAPIE, Pierre-Olivier** (France) (Représentant à l'Ass. cons.):
 Le parti socialiste français et la C. E. C. A., 80-81.
 Passage d'une Communauté économique à une Communauté politique, 82-83.
- LORD LAYTON** (Royaume-Uni) (Représentant à l'Ass. cons.):
 Ententes, 113-114.
 Tarifs, 114-115.
 Relations avec les Etats-Unis, 116.
 Investissements, 116.
 Relations avec le Royaume-Uni, 116-117.
- DE MENTHON, François** (France) (Président de l'Assemblée consultative, représentant à l'Ass. com.):
 Préside la séance, 7, 120.
 Organisation de la Réunion jointe, 7-8.
- VON MERKATZ, Hans-Joachim** (République Fédérale d'Allemagne) (Représentant à l'Ass. com. et à l'Ass. cons.):
 Communautés partielles et Communauté européenne, 100-104.
- MONNET, Jean** (France), Président de la Haute Autorité :
 Réunion jointe constitue réalisation des propositions de M. Eden, 8.
 Résultats obtenus par la C. E. C. A. depuis l'ouverture du marché commun, 8-9.
 Pays ayant des représentants permanents auprès de la C. E. C. A., 9.
 Attitude des Etats-Unis et déclaration du Président Eisenhower, 9-10.
 « Communauté ouverte ». Relations avec les pays non membres et plus spécialement avec la Grande-Bretagne, 10-11.
 Coopération avec le G. A. T. T., l'O. E. C. E. et le B. I. T., 11.
 But et programme de la C. E. C. A., 11.

- Autorité politique européenne, 11-12.
Relations entre le Conseil de l'Europe et la C. E. C. A., 126.
Relations avec le Royaume-Uni, 127-128.
Edification de l'Europe, 129-131.
- MOTZ, Roger (Belgique) (Représentant à l'Ass. com et à l'Ass. cons.):
Nationalisme économique et pouvoirs supranationaux, 75, 77-78.
Le Royaume-Uni et la C. E. C. A., 76-77.
- NADI, Nadir (Turquie) (Représentant à l'Ass. cons.):
Relations entre les membres du Conseil de l'Europe et de la C. E. C. A., 71-72.
Politique sociale de la C. E. C. A., 72-73.
Autorité politique européenne, 73-74.
- NÖLTING, Erik (République Fédérale d'Allemagne) (Représentant à l'Ass. cons.):
Investissements : situation spéciale de l'Allemagne en matière d'investissements, 69-71.
- PREUSKER, Victor-Emmanuel (République Fédérale d'Allemagne) (Représentant à l'Ass. com.):
Marché commun, 19-20.
Prix (facteurs de baisse des prix), 20-21.
Investissements, 21.
Relations avec des pays tiers, 22.
- ROBENS, Alfred (Royaume-Uni) (Représentant à l'Ass. cons.):
Investissements, 63-65.
Associations avec le Royaume-Uni, 64, 68.
Investissements et politique sociale, 65.
Marché commun, 65-66.
Tarifs, 66.
Protectionnisme, 66.
Accords commerciaux, 66-67.
Recherches :
Tendant à l'augmentation de la production, 67;
Echange de résultats, 68.
- SPAACK, Paul-Henri (Belgique) (Président de l'Assemblée commune, représentant à l'Ass. cons.):
Préside la séance, 54.
- SPIERENBURG, Dierk-Peter, Membre de la Haute Autorité :
Politique protectionniste :
En matière de tarifs douaniers, 120-122;
En matière de restrictions quantitatives, 122-123.
Pouvoirs de la Haute Autorité en matière de politique commerciale, 123-124.
Prix du charbon, 124.
Prix de l'acier, 124.
Cartels, 124-125.
Recherches des entreprises (secret professionnel, échange d'informations), 125.

TEITGEN, Pierre-Henri (France) (Représentant à l'Ass. com. et à l'Ass. cons.):

Relations extérieures de la C. E. C. A., 104.

Politique européenne, 105-107.

Traité instituant la C. E. C. A., 107-109.

Relations avec les Etats-Unis, 110.

WIGNY, Pierre-Jean-Joseph (Belgique) (Représentant à l'Ass. com.):

Relations et collaboration avec les pays non membres de la Communauté, 84-86, 87-88.

Relations avec les Etats-Unis, 86-87.

WISTRAND, Karl (Suède) (Représentant à l'Ass. cons.):

Collaboration entre les Etats non membres et la C. E. C. A., 78-79.

TABLE ANALYTIQUE

C

CARTELS.

Interventions de :

M. Hermod Lannung, 61-62.

Lord Layton, 113-114.

M. Dierk-Peter Spierenburg, Membre de la Haute Autorité,
124-125.

COMITÉ MIXTE.

Intervention de :

M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 15.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.

Interventions de :

M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 8-9, 11, 126.

M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 14.

M. Willi Birkelbach, 32.

M. Michel Debré, 39-40.

M. Nadir Nadi, 71-73.

M. Roger Motz, 76-77.

M. Pierre-Olivier Lapie, 82-83.

M. Georges Laffargue, 91-92.

M. Fernand Dehousse, 95.

M. Hans-Joachim von Merkartz, 100-104.

M. Pierre-Henri Teitgen, 104.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE.

Intervention de :

M. Pierre-Olivier Lapie, 82-83.

COMMUNAUTÉ POLITIQUE EUROPÉENNE.

Interventions de :

M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 11-12.

M. Nadir Nadi, 73-74.

M. Pierre-Olivier Lapie, 82-83.

CONCURRENCE.

Intervention de :

M. Georges Laffargue, 91-92.

CONSEIL DE L'EUROPE.

Interventions de :

M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 15-18.

- M. Günter Henle, 49.
M. Nadir Nadi, 71-72.
M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 126.

E**EUROPE** (unification, situation économique, avenir).

Interventions de :

- M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 12-13.
M. Michel Debré, 37-39, 40-48.
M. Günter Henle, 50-53.
M. Roger Motz, 75, 77-78.
M. Georges Laffargue, 89-91.
M. Fernand Dehousse, 95-100.
M. Pierre-Henri Teitgen, 105-107.
M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 129-131.

I**INVESTISSEMENTS.**

Interventions de :

- M. Victor-Emmanuel Preusker, 21.
M. P.-A. Blaisse, 54-56.
M. Alfred Robens, 63-65.
M. Erik Nölting, 69-71.
Lord Layton, 116.

M**MARCHÉ COMMUN.**

Interventions de :

- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 8-9.
M. Victor-Emmanuel Preusker, 19-20.
M. Hermod Lannung, 61.
M. Alfred Robens, 65-66.
M. Dierk-Peter Spierenburg, Membre de la Haute Autorité,
122-123.

O**ORGANISATIONS INTERNATIONALES.**

Intervention de :

- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 11

P**PARTIS POLITIQUES.**

Interventions de :

- M. Willi Birkelbach, 30-31.
M. Pierre-Olivier Lapie, 80-81.

PAYS MEMBRES.

Interventions de :

- M. Willi Birkelbach, 31.
- M. Erik Nölting, 69-71.

PAYS TIERS.

Interventions de :

- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 9-11.
- M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 15-18.
- M. Victor-Emmanuel Preusker, 22.
- M. Willi Birkelbach, 32-33.
- M. Günter Henle, 53-54.
- M. Hermod Lannung, 59-60.
- M. Karl Wistrand, 78-79.
- M. Pierre-Jean-Joseph Wigny, 84-88.
- M. Hans-Joachim von Merkatz, 100-104.
- M. Pierre-Henri Teitgen, 104.

Etats-Unis.

Interventions de :

- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 9-10
- M. Pierre-Jean-Joseph Wigny, 86-87.
- M. Pierre-Henri Teitgen, 110.
- Lord Layton, 116.

Royaume-Uni.

Interventions de :

- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 8, 10-11, 127-128.
- M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 15.
- M. George Chetwynd, 23-29.
- M. Ronald Bell, 56-59.
- M. Alfred Robens, 64, 68.
- M. Roger Motz, 76-77.
- M. Georges Laffargue, 92.
- Lord Layton, 116-117.

PLEIN EMPLOI.

Intervention de :

- M. Willi Birkelbach, 34-37.

POLITIQUE COMMERCIALE.

Interventions de :

- M. Alfred Robens, 66-67.
- M. Dierk-Peter Spierenburg, Membre de la Haute Autorité, 123-124.
- M. George Brown, 124.

POLITIQUE SOCIALE.

Interventions de :

- M. Willi Birkelbach, 34-37.
- M. Alfred Robens, 65.
- M. Nadir Nadi, 72-73.
- M. Georges Laffargue, 91-92.

PRIX.

Interventions de :

M. Victor-Emmanuel Preusker, 20-21.

M. Dierk-Peter Spierenburg, Membre de la Haute Autorité,
122-124.**PRÉLÈVEMENTS.**

Intervention de :

M. P.-A. Blaisse, 55.

PRODUCTION.

Interventions de :

M. P.-A. Blaisse, 54.

M. Alfred Robens, 67-68.

PROTECTIONNISME.

Interventions de :

M. Alfred Robens, 66.

M. Dierk-Peter Spierenburg, Membre de la Haute Autorité,
120-123.**T****TARIFS.**

Interventions de :

M. Alfred Robens, 66.

Lord Layton, 114-115.

M. Dierk-Peter Spierenburg, Membre de la Haute Autorité,
120-122.**TRAITÉ.**

Interventions de :

M. Dierk-Peter Spierenburg, Membre de la Haute Autorité,
123-124.

M. Pierre-Henri Teitgen, 107-109.

TRAVAIL.

Interventions de :

M. Alfred Robens, 68.

M. Dierk-Peter Spierenburg, Membre de la Haute Autorité,
125.